



Portrait des familles grenobloises

Analyse des Besoins Sociaux 2017

SOMMAIRE

Introduction	2
L'observation sociale de la population grenobloise	2
Portrait des familles grenobloises	2
Méthodologie	4
Famille : éléments de définition	5
Partie 1. Portrait chiffré des familles grenobloises	6
1. Démographie et population	7
2. Logement	12
3. Activité et catégories socioprofessionnelles des familles	16
4. Les revenus des familles	18
Partie 2. Les trajectoires résidentielles des familles	21
1. Lieux de vie et migrations résidentielles	22
2. Zoom sur le quartier Presqu'île	37
3. De l'hébergement à l'obtention d'un logement, quel habitat pour les familles précaires ?	42
Partie 3. Les familles dans leur quotidien : de la petite enfance au soutien des aînés, analyse des besoins	47
1. Devenir parent	48
2. L'enfant, la famille et l'école	59
3. Les vulnérabilités des familles	70
Conclusion	82
Annexes	84
Carte des Iris et des secteurs de Grenoble	85
Remerciements	86
Références bibliographiques	87
Trame d'entretien	90

INTRODUCTION

L'observation sociale de la population grenobloise

Depuis le décret du 21 juin 2016, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale doivent produire une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de leur territoire à raison d'une fois par mandat municipal, et la présenter au conseil d'administration « *au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux* »¹.

À Grenoble, l'analyse des besoins sociaux est réalisée chaque année. Ce travail s'intègre dans le cadre d'une démarche globale d'observation et de veille sociale, permettant de mettre en lumière et d'analyser les spécificités, évolutions et enjeux du territoire en matière démographique, sociale et économique.

Ainsi, l'analyse des besoins sociaux est un document ressource qui dépasse le cadre strict de l'obligation réglementaire pour constituer un **outil partagé de connaissance de la population grenobloise**. Son utilité va au-delà du cadre resserré du conseil d'administration du CCAS puisque l'ABS est également présentée aux élus de la Ville de Grenoble, et valorisée auprès de l'ensemble des agents des deux institutions. Elle est de plus accessible à tous par le biais du site internet de la Ville de Grenoble, permettant d'accompagner et de nourrir le débat public. Enfin, elle fait aussi l'objet depuis deux ans d'une présentation lors d'un séminaire auquel sont conviés de nombreux partenaires du territoire.

Pour cette édition 2017, qui s'inscrit bien dans le cadre réglementaire, le choix a été fait d'enrichir la simple appellation « Analyse des besoins sociaux » pour mettre davantage en avant la thématique de l'analyse : celle des familles.

Portrait des familles grenobloises

Pour l'année 2017, l'analyse est ciblée sur la population des familles avec enfants. Elle vise à **produire une connaissance des familles grenobloises et une compréhension de leurs besoins et problématiques particulières, ainsi que des réponses apportées sur le territoire**. Cette population est considérée du point de vue de sa composition familiale : l'étude se concentre sur les ménages vivant avec des enfants ou ayant des enfants à charge, et tient compte également des solidarités intrafamiliales intergénérationnelles.

¹ Article R123-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Afin de dresser un portrait large des ménages avec enfants vivant à Grenoble, le document est structuré en trois parties thématiques permettant d’embrasser un vaste champ de la vie quotidienne des ménages et des politiques publiques qui leur sont destinées, tout en pouvant être lues distinctement les unes des autres.

▪ **Partie 1 : Portrait chiffré des familles grenobloises**

Cette partie propose une analyse statistique de la population familiale et apporte ainsi des repères chiffrés et actualisés à l’échelle de la ville, des secteurs et des quartiers. Elle étudie les caractéristiques et évolutions des ménages avec enfants en comparaison avec l’ensemble de la population grenobloise au regard de quatre thématiques : démographie-population, logement, activité/catégories socioprofessionnelles, revenus.

L’analyse est construite à partir d’une observation réalisée à différentes échelles territoriales :

- un positionnement de Grenoble au sein d’un panel de villes françaises de comparaison² et en comparaison avec la métropole ou le département
- une comparaison des six secteurs administratifs de la ville
- l’identification de spécificités entre les quartiers.

▪ **Partie 2 : Trajectoires résidentielles des familles**

Cette partie a pour objectif de caractériser et mieux comprendre les trajectoires résidentielles et les besoins des familles en matière d’habitat sur le territoire, à l’échelle départementale et communale. Elle est construite en trois volets :

- une analyse des lieux d’habitat et des migrations résidentielles des ménages avec enfants
- un zoom sur les nouveaux habitants du quartier Presqu’île
- une étude de l’habitat et des besoins des familles précaires, de l’hébergement au logement social.

▪ **Partie 3 : Les familles dans leur quotidien : de la petite enfance au soutien des aînés, analyse des besoins**

Cette partie permet d’appréhender les besoins des familles de manière transversale, à certains âges ou moments structurants de leur vie. Proposant une approche à la fois statistique et qualitative, elle se structure autour des trois thématiques suivantes :

- devenir parent
- l’enfant, la famille et l’école
- les vulnérabilités des familles.

² Le panel de comparaison a été établi pour l’observation sociale et territoriale. Il permet de positionner Grenoble par rapport à des villes de taille comparable, à savoir Rennes, Reims, Le Havre, Saint-Étienne, Toulon, Dijon, Nîmes, Angers, Le Mans, Brest (par ordre d’importance démographique).

Méthodologie

Le portrait social des familles grenobloises s'appuie sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

Les données chiffrées sont issues de différentes sources et sélectionnées aux dernières dates disponibles :

- Insee RP, exploitation principale et complémentaire et fichiers détail 2009-2014
- Insee Filosofi 2014
- Caf 2011-2016
- Rapports d'activité et bases de données des services CCAS et Ville (2016, 2017)
- Rapports d'activité et bases de données de partenaires (2016)

Les données statistiques, selon leur disponibilité et leur fiabilité, sont mobilisées à plusieurs échelles d'observation. La maille la plus fine est celle des Iris qui permettent de reconstituer les six secteurs de la Ville de Grenoble. La situation grenobloise est également comparée à celle des villes du panel de comparaison et ponctuellement à la situation locale ou nationale.

Une partie de ces données statistiques a été traitée en collaboration étroite avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG).

Des données qualitatives viennent enrichir, compléter ou illustrer l'analyse. Elles sont issues d'entretiens semi-directifs individuels ou collectifs réalisés auprès d'une trentaine d'acteurs professionnels ou bénévoles du territoire (liste en annexe).

Sources et précisions méthodologiques

L'Iris (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales produites pour la statistique publique (par l'Insee ou la Caf par exemple). Il respecte des critères géographiques et démographiques spécifiques lui attribuant des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Les Iris ont été définis en 1999 par l'Insee en concertation avec les communes.

La ville de Grenoble est découpée en 70 Iris, dont 2 Iris non peuplés (Polygone et Grand Place-Alpexpo).

Les données du recensement de population réalisé par l'Insee sont celles disponibles au moment de la réalisation du document : il s'agit des données millésimées 2014.

Avec la méthode de recensement utilisée depuis le début des années 2000, elles résultent du traitement statistique des données recueillies par sondage auprès d'un échantillon de la population durant 5 années d'enquête, entre 2012 et 2016. Les données millésimées 2014 peuvent ainsi être comparées aux données 2009 conformément aux recommandations de l'Insee.

Point d'attention : les données Insee fournies à l'échelle d'un Iris ne sont pas destinées à être analysées comme telles. Elles sont en effet arrondies et doivent être prises avec précaution en raison de leur relative fiabilité à une échelle si fine. Leur usage demeure pertinent dans le cadre de comparaisons pour positionner les quartiers les uns par rapport aux autres et par rapport à la ville.

Les données de la Caf de l'Isère sont les données disponibles les plus récentes, soit les données au 31 décembre 2016. Des évolutions ont calculées comme pour les données Insee sur une période de 5 ans,

entre 2011 et 2016. Elles concernent de manière exhaustive les allocataires de la Caf et leurs ayant-droits et peuvent donc être utilisées comme telles, sans arrondi. En revanche, une partie de la population du territoire n'est pas comptabilisée, notamment les ménages relevant du régime agricole ou indépendant, et ceux qui ne remplissent pas les conditions d'attribution des prestations sociales ou familiales (en raison de leur niveau de revenu par exemple, ou qui ne disposent pas d'un titre de séjour comme les familles en demande d'asile).

Famille : éléments de définition

Les données statistiques mobilisées permettent de quantifier et comparer les familles grenobloises entre elles, avec d'autres territoires et dans le temps, bien qu'elles ne proposent qu'une vision partielle de la multiplicité des liens familiaux.

La première approche est celle de la statistique publique, qui se base essentiellement sur l'habitat. **Pour l'Insee, une famille est un ménage dont les individus vivent dans le même logement et qui ont des liens conjugaux (pour les couples) et de parenté (entre les adultes et les enfants).** Pour qu'un enfant soit comptabilisé comme « enfant d'une famille », il ne peut pas avoir de conjoint ni d'enfant lui-même. Il n'y a pas en revanche de limite d'âge de l'enfant lorsqu'il est comptabilisé dans un ménage-famille. D'autre part, le choix a été fait dans l'analyse de tenir compte uniquement des ménages simples : parent(s) et enfant(s). L'Insee recense en effet également les cohabitants de plusieurs générations (grands-parents, parents, enfants) sous l'appellation de ménage complexe, mais cette catégorie recouvre encore d'autres configurations qui ne permettent pas d'isoler les seules familles.

La seconde approche statistique mobilisée est celle de la Caisse d'allocations familiales. **Les familles considérées au travers des données Caf sont les ménages avec enfant(s) à charge qui perçoivent une ou plusieurs prestations.** Ainsi, pour être considéré dans une famille, l'enfant doit vivre au domicile de l'allocataire (ce qui exclut de la comptabilisation les parents n'ayant pas la garde de leurs enfants) et être âgé de moins de 21 ans ou 25 ans selon la prestation.

Pour avoir la charge d'un enfant, l'allocataire doit assurer financièrement son entretien de manière effective et permanente et assumer à son égard la responsabilité affective et éducative, sans obligation de lien de parenté avec l'enfant.

Cela implique quelques écarts avec les données de l'Insee : par exemple, une famille composée d'enfants de plus de 18 ans vivant au domicile de leurs parents est recensée par l'Insee en tant que famille, mais pas par la Caf si les parents ne perçoivent aucune allocation (si l'enfant lui-même perçoit une prestation comme le RSA, il est comptabilisé en tant que personne isolée par la Caf).

À l'inverse, l'acceptation de la Caf peut être plus large que celle de l'Insee dans la mesure où cette dernière tient compte uniquement des liens de parenté, tandis que la notion d'enfant à charge utilisée pour les prestations familiales peut également considérer comme chef de famille un beau-parent.

PARTIE 1

PORTRAIT CHIFFRÉ DES FAMILLES GRENOBLOISES

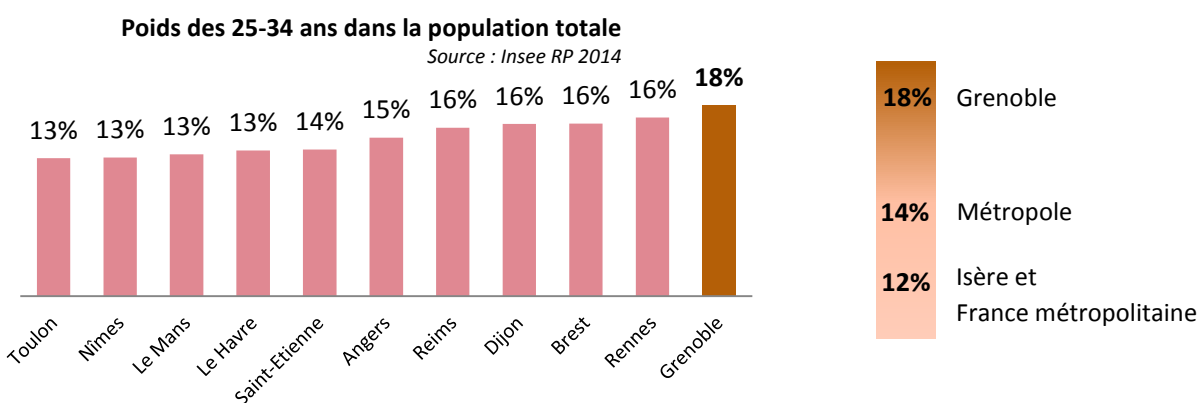
1. Démographie et population

Malgré une natalité soutenue, Grenoble n'est pas particulièrement une ville familiale

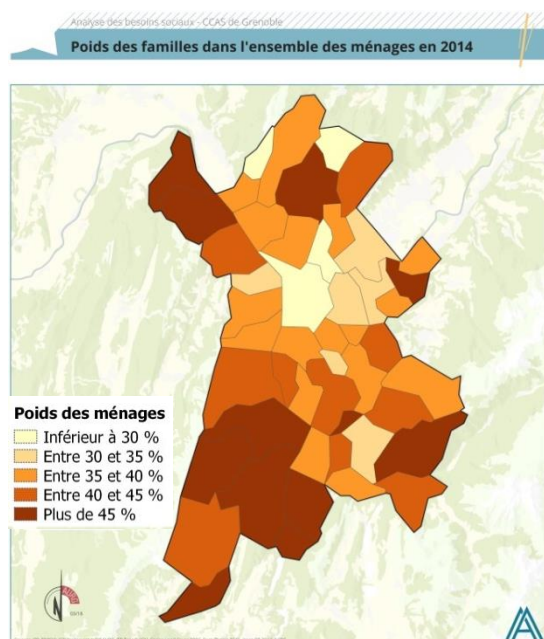
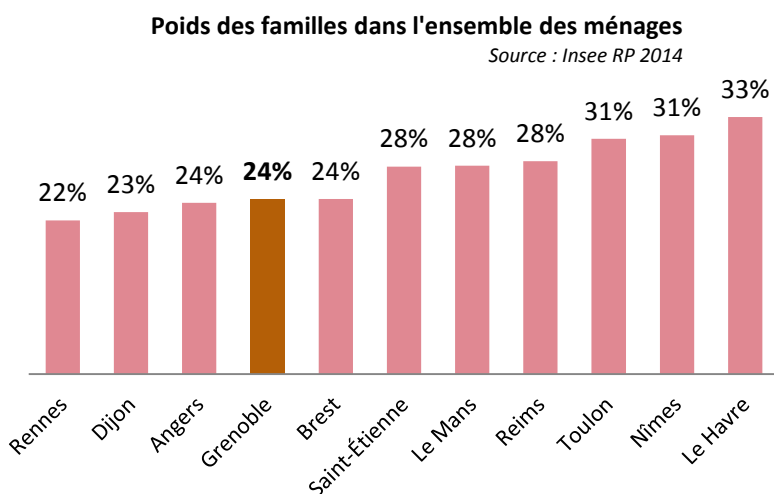
Plus de 2 300 enfants naissent chaque année en moyenne à Grenoble depuis une dizaine d'années. **La ville enregistre un taux de natalité assez soutenu**, de l'ordre de 14 naissances pour 1 000 habitants en 2015 contre 12 naissances pour 1 000 habitants à l'échelle nationale.

La ville centre concentre près de 41 % des naissances enregistrées sur le territoire métropolitain, alors que 36 % de la population métropolitaine y réside.

Cela s'explique par la spécificité de Grenoble quant à l'accueil des jeunes adultes en âge de faire des enfants : 18 % de la population grenobloise est âgée de 25 à 34 ans (soit la tranche d'âge qui enregistre le taux de fécondité le plus élevé), contre 14 % de la population métropolitaine.



Pour autant, Grenoble n'est pas particulièrement une ville familiale au regard des villes de même taille et de la situation métropolitaine, en raison notamment de la forte représentation des personnes seules du fait de la présence importante d'étudiants. **20 220 familles avec enfants vivent à Grenoble en 2014, représentant un ménage grenoblois sur quatre**, contre un ménage sur trois dans la Métropole. À titre de comparaison avec les communes limitrophes, on recense 40 % de familles à Échirolles, Saint-Égrève ou Sassenage. Ainsi, si c'est à Grenoble que vivent les jeunes adultes, c'est ailleurs sur le territoire métropolitain que l'on retrouve un plus grand nombre de familles effectivement constituées³.



³ Cette analyse sera plus particulièrement développée dans la deuxième partie du document.

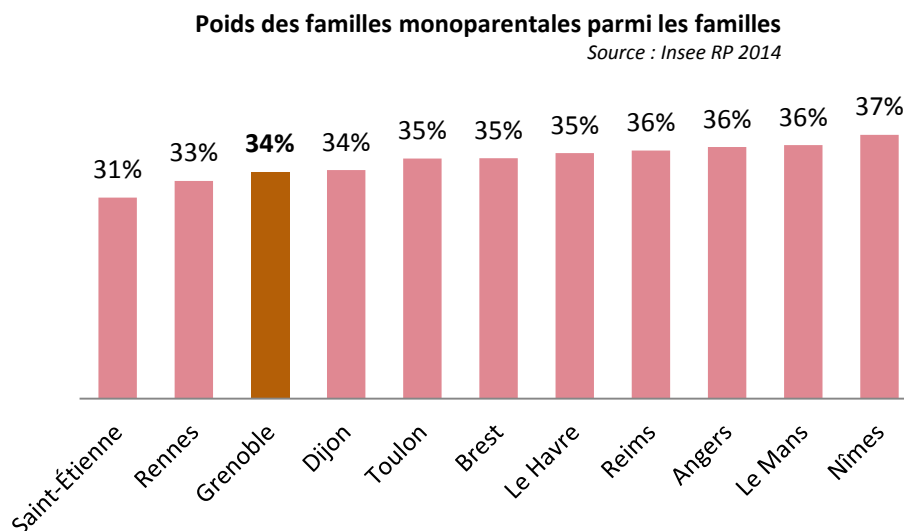
Des familles plutôt de petite taille, en majorité composées de couples avec un ou deux enfants

En 2014, on recense plus de 20 200 ménages avec enfant(s) à Grenoble, représentant près de 70 000 adultes et enfants vivant sous le même toit. Leur nombre est stable depuis 2009 et évolue au même rythme que la population globale, laissant inchangé leur poids dans la population des ménages.

Les familles grenobloises sont pour 66 % des couples avec enfant(s) et pour 34 % des familles monoparentales. Le nombre de familles monoparentales s'accroît de 2 % par an entre 2009 et 2014, pour atteindre plus de 6 800 ménages.

Cette forte représentation des familles monoparentales est spécifique à la ville-centre, puisqu'on recense 28 % de familles monoparentales sur le territoire métropolitain et seulement 23 % à l'échelle du département de l'Isère.

Pour autant, si les phénomènes de monoparentalité se concentrent dans les grandes villes, **Grenoble se démarque du panel de comparaison par une plus forte représentation des couples avec enfants**. Cela peut être mis en lien avec la forte représentation des catégories socioprofessionnelles élevées et de la surreprésentation des diplômés du supérieur à Grenoble, qui ont davantage tendance à vivre en couple.



Du point de vue du nombre d'enfants, les familles grenobloises sont légèrement plus petites que dans d'autres grandes villes mais correspondent à la situation observée sur la Métropole ou le département. On recense en moyenne un peu moins de 3,5 personnes par famille à Grenoble. **Plus de 80 % des familles grenobloises avec des enfants âgés de moins de 25 ans sont en effet composées d'un ou deux enfants**, soit un taux similaire à celui de la Métropole et du département de l'Isère.

En revanche, les familles nombreuses, composées de trois enfants et plus âgés de moins de 25 ans, sont légèrement moins représentées à Grenoble que dans les autres grandes villes : elles comptent pour 18 % des familles, contre 22 % à 23 % à Nîmes ou Saint-Étienne. Pour autant Grenoble demeure dans la moyenne locale et nationale.

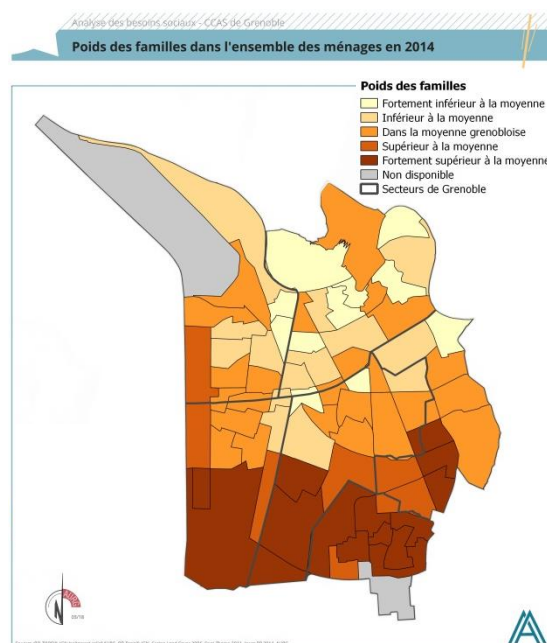
À noter qu'en raison des critères utilisés par l'Insee pour définir les familles, à savoir le fait de vivre dans le même logement (*cf. définitions en introduction*), les familles nombreuses peuvent recouvrir plusieurs réalités : couple vivant avec ses propres enfants, parent seul avec trois enfants ou plus, ou encore famille recomposée avec enfants issus d'unions différentes.

À l'échelle infracommunale, des familles davantage représentées sur certains quartiers

À l'échelle infracommunale, **certains territoires apparaissent plus familiaux : c'est le cas des secteurs 5 et 6**, qui comptent respectivement 30 % et 40 % de familles dans leur population totale. À l'opposé, sur les secteurs 1 et 2, essentiellement peuplés de personnes seules, seulement un ménage sur cinq est composé d'enfants.

Pour autant, compte tenu de la taille de population inégale des secteurs, c'est sur le secteur 4 que vivent le plus grand nombre de familles : 4 000 soit une famille grenobloise sur cinq.

En lien étroit avec la morphologie du parc, c'est dans les quartiers offrant davantage de grands logements que l'on observe la plus forte présence des familles, sur une bande au sud de la ville allant du quartier Bachelard-Mistral à Jouhaux-Teisseire, en passant par Village Olympique-Villeneuve.



Entre 2009 et 2014, le nombre et le poids des familles se renforcent dans les secteurs 1 et 3 (600 familles supplémentaires au total sur ces deux secteurs), alors qu'ils baissent légèrement sur le secteur 6 en raison de la diminution du nombre de foyers monoparentaux.

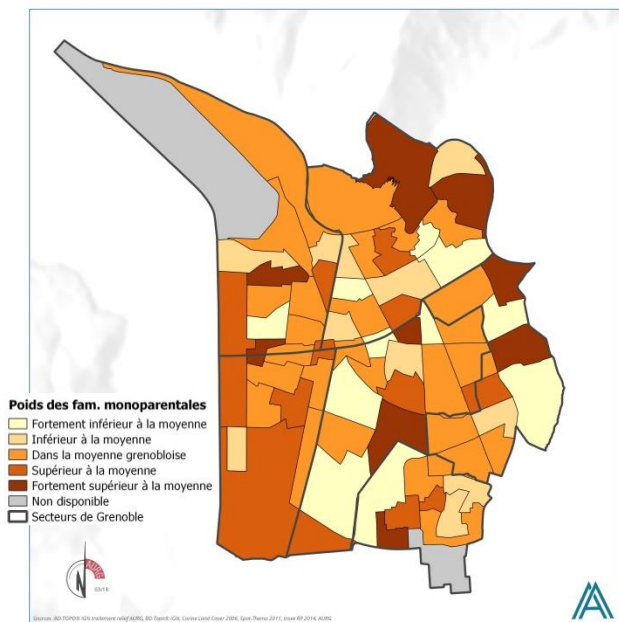
	Nb de couples avec enfant(s)	Nb de familles monoparentales	Nombre total de familles	Poids des familles dans l'ensemble des ménages	Évolution moyenne annuelle entre 2009 et 2014
Secteur 1	1 990	1 050	3 040	19 %	+ 1,7 %
Secteur 2	2 470	1 220	3 690	18 %	+ 0,4 %
Secteur 3	2 270	1 270	3 530	27 %	+ 2,4 %
Secteur 4	2 730	1 260	3 990	24 %	+ 1,4 %
Secteur 5	1 910	1 030	2 940	30 %	+ 2 %
Secteur 6	2 040	990	3 030	40 %	- 0,5 %
Grenoble	13 400	6 820	20 220	24 %	+ 1,2 %

Source : Insee RP 2009-2014

Du point de vue de la composition familiale, **les secteurs 4 et 6 se caractérisent par une plus forte représentation des couples avec enfants**, tandis que les **familles monoparentales sont en proportion plus nombreuses dans la population familiale des secteurs 3 et 5**.

De manière générale, la monoparentalité se développe en France comme à Grenoble. À l'échelle infracommunale, la progression la plus remarquable est enregistrée sur le secteur 3, avec plus de 5 % d'augmentation moyenne par an soit près de 300 familles monoparentales supplémentaires sur ce secteur.

Les familles sont en moyenne plus petites dans les secteurs 1 et 3 (3,3 personnes par foyer), alors que les secteurs 5 et 6 sont ceux qui enregistrent le plus grand nombre de personnes par famille (respectivement 3,6 et 3,8).



À l'échelle des Iris, on note une surreprésentation des familles monoparentales dans certains quartiers, dans différents lieux de la ville : une famille sur deux n'est composée que d'un seul parent à Saint-Laurent-Lavalette, Ile Verte-Saint Roch, Village Olympique Sud ou encore Abbaye.

Des familles plus jeunes sur les secteurs 1 et 4, plus âgées sur les secteurs 5 et 6

Les personnes de référence des familles grenobloises sont en quasi-totalité âgées de 30 à 59 ans (dans 82 % des cas), ce qui s'explique structurellement par les déterminants sociodémographiques de la formation d'une famille.

Grenoble compte très peu de familles dont la personne de référence est âgée de 20 à 29 ans (5 % des familles). Ceci est à mettre en lien avec la forte présence d'étudiants dans cette tranche d'âge qui ont davantage tendance à vivre seuls plutôt qu'avec des enfants.

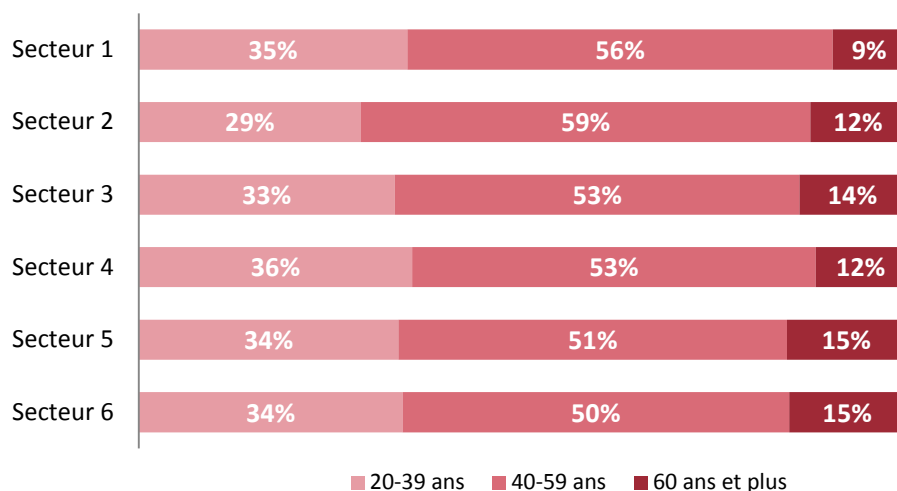
À noter que dans 2 600 familles, soit plus d'une famille sur huit, la personne de référence est âgée de 60 ans et plus, témoignant de phénomènes de cohabitation longs entre enfants et parents au sein du même logement ou encore d'un écart d'âge important entre le chef de famille et son conjoint éventuel.

L'analyse des tranches d'âge à l'échelle infracommunale montre des distinctions entre les secteurs de la ville. En comparaison avec les autres territoires, **les secteurs 1 et 4 se caractérisent par une plus forte représentation des familles jeunes** : la personne de référence est âgée de 20 à 39 ans dans plus d'un tiers des familles, soit deux points de plus qu'à Grenoble. **Le secteur 2 se caractérise quant à lui par une forte prévalence des familles d'âge moyen (40-59 ans)**, à hauteur de 6 familles sur 10. Enfin, **les secteurs 5 et 6 sont ceux qui comptent la plus forte part de familles dont le responsable est âgé de 60 ans et plus**. C'est aussi dans ces secteurs que l'on recense le plus grand nombre de personnes par famille, ce qui peut s'analyser par une plus forte prévalence des familles nombreuses ou encore une cohabitation durable de parents et de leurs enfants.

Étant donné les écarts de peuplement selon les secteurs, il est à noter que c'est dans le secteur 4 que vivent le plus grand nombre de familles jeunes (1 400 familles), suivi par le secteur 6 (1 200 familles). Les familles avec une personne de référence d'âge moyen sont les plus nombreuses sur les secteurs 2 et 4 (plus de 2 100 ménages avec enfants sur chacun de ces secteurs), et l'on recense le plus grand effectif de chefs de famille âgés sur le secteur 6, dans l'absolu comme en valeur relative (550 familles).

Âge du chef de famille

Source : Insee RP 2014



En résumé...

Malgré une natalité dynamique et une forte représentation des jeunes adultes, les familles sont plutôt sous-représentées parmi les ménages grenoblois, bien que certains quartiers du sud de la ville apparaissent plus familiaux. Leur nombre est relativement stable depuis 2009, mais on note une progression du nombre de familles monoparentales.

En majorité des couples avec enfants (66 % des familles), les parents grenoblois sont âgés pour la plupart de 30 à 59 ans ; les secteurs 1 et 4 enregistrent une population familiale un peu plus jeune, tandis que c'est sur les secteurs 5 et 6 que l'on observe les taux les plus élevés de parents âgés.

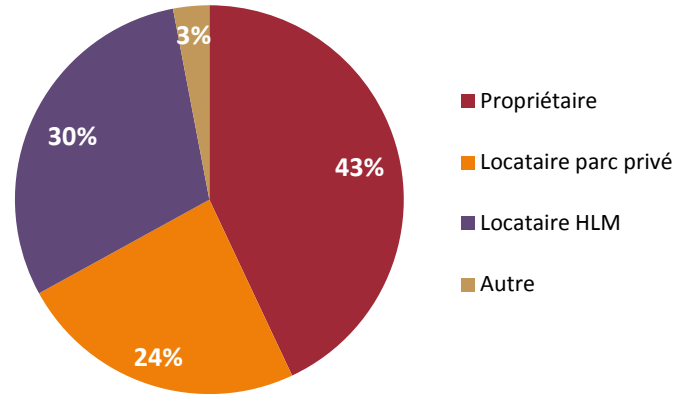
2. Logement

Des statuts d'occupation différenciés selon la composition familiale

Les familles grenobloises sont davantage propriétaires ou locataires du parc social que l'ensemble des ménages. Si un plus grand nombre de familles sont propriétaires de leur logement (43 % des familles contre 40 % de l'ensemble des ménages), c'est véritablement l'accueil dans le parc social qui démarque les ménages avec enfants du reste de la population : 30 % des familles y résident, soit deux fois plus que l'ensemble des Grenoblois.

Statut d'occupation des familles grenobloises

Source : Insee RP 2014



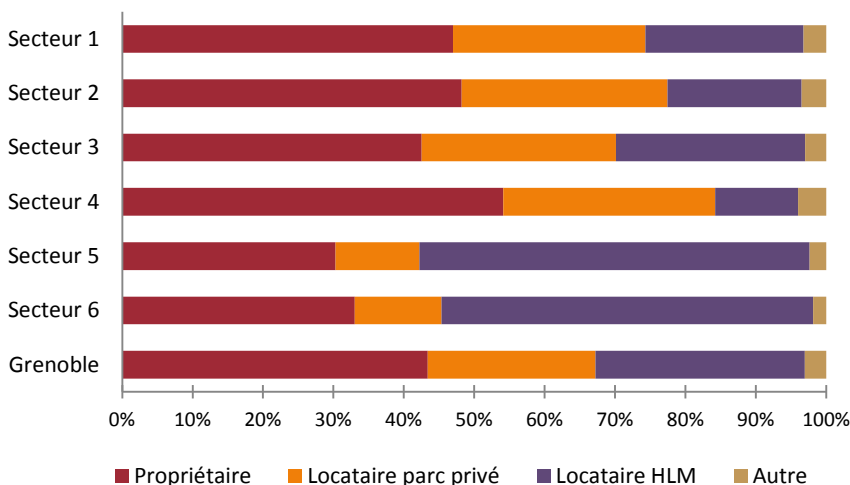
La plus forte représentation de ces deux statuts d'occupation au sein de la population familiale s'explique par les aspirations personnelles et le mode de vie des familles, d'une part, et par le moindre coût que représente le parc social pour des revenus familiaux plus précaires. De manière structurelle par ailleurs, les ménages grenoblois dans leur ensemble sont davantage propriétaires ou locataires HLM de grands logements (tandis que les locataires du parc privé sont plus nombreux à vivre dans des T1 ou T2), ce qui explique que ces statuts s'observent davantage pour les ménages avec enfants.

La situation n'est cependant pas la même selon la composition familiale : **les couples avec enfants sont davantage propriétaires que les familles monoparentales** (50 % contre 31 %), alors que ces dernières vivent en proportion davantage dans le parc social (38 % contre 26 % des couples avec enfants).

À l'échelle des secteurs, des distinctions notables sont à relever. **Le secteur 4 se caractérise par une plus forte représentation de familles propriétaires de leur logement**, pour plus de la moitié d'entre elles, et des familles locataires dans le parc privé (un tiers). À l'inverse, **les familles locataires du parc social sont surreprésentées dans les secteurs 5 et 6**, en lien avec l'offre de logements existante.

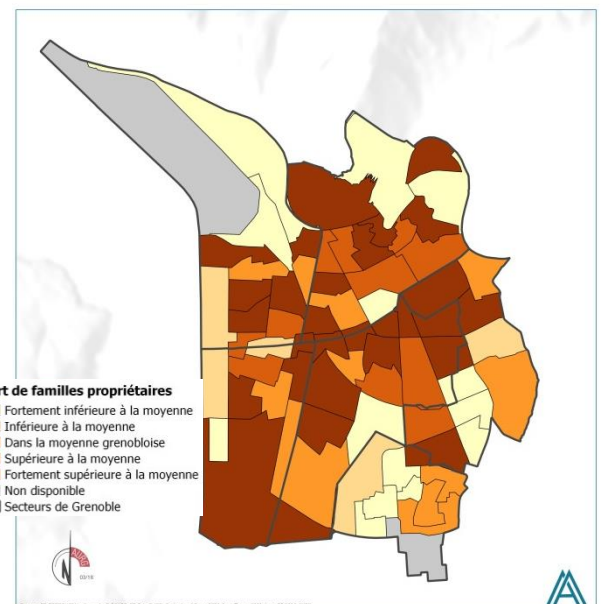
Statut d'occupation des familles grenobloises

Source : Insee RP 2014



Analyses des besoins sociaux - CCAS de Grenoble

Part de familles propriétaires de leur logement en 2014



Davantage de stabilité dans le logement pour les familles que l'ensemble de la population

Les familles grenobloises habitent dans leur logement depuis plus longtemps que l'ensemble des ménages. Cela s'explique à la fois par leur plus grande propension à être propriétaires, et également par le fort turnover enregistré dans la population vivant seule, notamment étudiante.

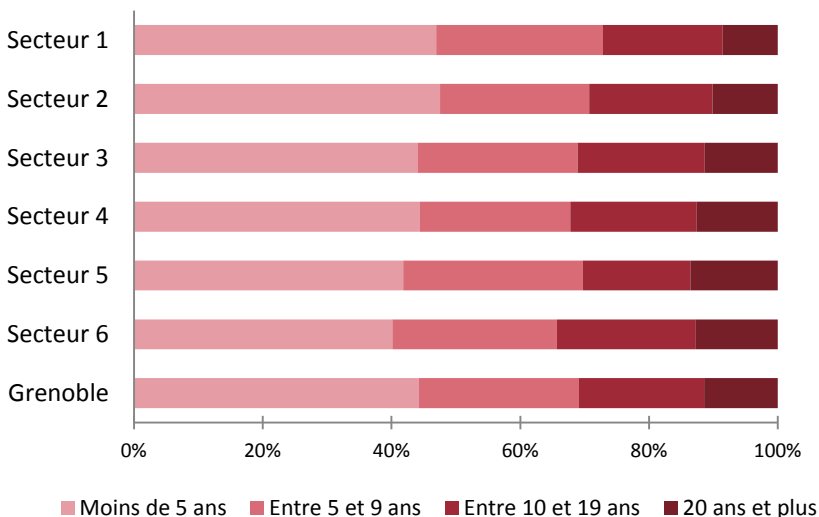
En 2014, près de six familles grenobloises sur dix vivent dans le même logement depuis 5 ans et plus, contre la moitié seulement de l'ensemble des ménages. La population familiale est donc en proportion moins nombreuse à avoir emménagé récemment dans son logement : 8 950 familles vivent dans leur logement depuis moins de 5 ans au moment du recensement Insee en 2014.

À l'échelle des secteurs, la stabilité dans le logement apparaît dépendre du renouvellement et de la typologie du parc de logements.

La part la plus importante de nouvelles familles s'observe sur les secteurs 1 et 2, sur lesquels près de la moitié des ménages avec enfants ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans. Ces secteurs se caractérisent de manière générale par des emménagements récents, y compris pour le reste des ménages. Les secteurs 3 et 4 se situent quant à eux dans la moyenne grenobloise, avec sept familles sur dix qui occupent leur logement depuis moins de 10 ans. La population familiale, importante sur le secteur 5, est nombreuse à avoir intégré son logement depuis 5 à 9 ans, ce qui s'explique notamment par les nouvelles constructions du quartier Teisseire. Enfin, c'est sur le secteur 6 que l'on observe la part la plus importante de familles vivant dans leur logement depuis 10 ans et plus. C'est aussi sur ce secteur que la proportion de grands logements est la plus importante, permettant aux familles qui s'installent et font des enfants de rester plus longtemps dans le même logement.

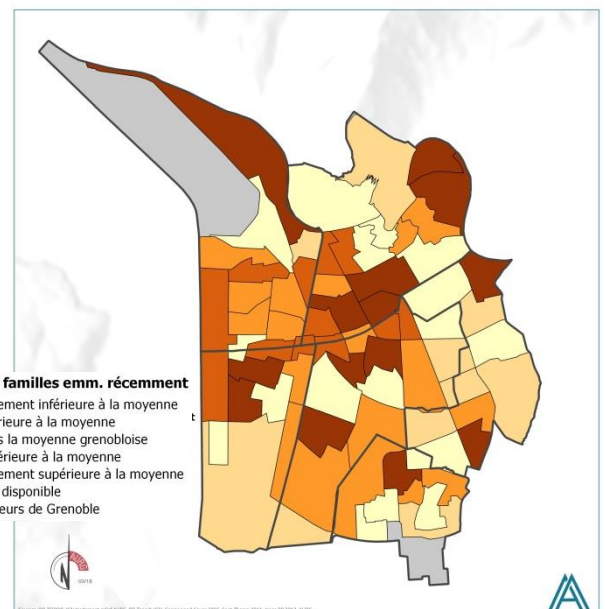
Ancienneté d'emménagement des familles dans leur logement actuel

Source : Insee RP 2014



Analyse des territoires sociaux - CCAS de Grenoble

Part de familles emménagées depuis moins de 5 ans en 2014



Les familles monoparentales plus concernées par le surpeuplement

La notion de surpeuplement est définie en comparant le nombre effectif de pièces du logement au besoin théorique de pièces du ménage selon sa composition. Pour cette analyse, les critères suivants ont été retenus, en comptabilisant le séjour/salon comme une pièce mais en excluant la cuisine :

- couple ou foyer monoparental avec 1 ou 2 enfants de moins de 25 ans : moins de 3 pièces
- couple ou foyer monoparental avec 3 ou 4 enfants de moins de 25 ans : moins de 4 pièces
- couple ou foyer monoparental avec 5 enfants et plus de moins de 25 ans : moins de 5 pièces

Par exemple, une famille monoparentale avec 2 enfants vivant dans un T2 (une chambre et un salon) est considérée être en suroccupation.

En 2014, 1 500 familles soit 7 % des ménages avec enfants vivent en situation de surpeuplement à Grenoble. Des écarts sont notables entre petites familles et familles nombreuses d'une part, et entre couples avec enfants et foyers monoparentaux d'autre part.

Les familles monoparentales sont en effet plus nombreuses à vivre dans des logements surpeuplés que les couples avec enfants, ce qui témoigne de leur niveau de vie plus faible et insuffisant pour vivre dans un logement assez grand. À Grenoble, la suroccupation du logement concerne 6 % des couples avec enfants contre 11 % des familles monoparentales.

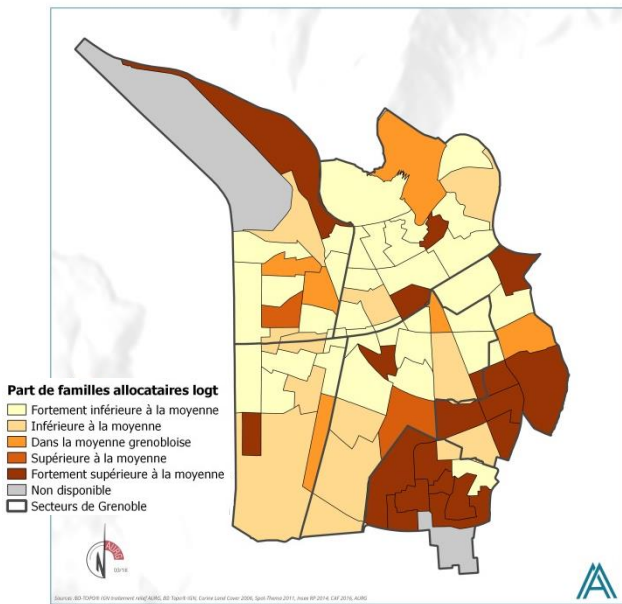
De plus, si le niveau de revenu demeure discriminant, **c'est aussi le grand nombre d'enfants à loger qui expose davantage au surpeuplement,** à plus forte raison dans des territoires qui ne comptent que très peu de grands logements. Ainsi, même avec des parents en couple, les foyers qui comptent 3 enfants et plus vivent davantage dans des logements surpeuplés : 14 % des couples avec enfants et 21 % des familles monoparentales.

En définitive, compte-tenu d'un meilleur niveau de vie moyen et d'un besoin en logement de plus petite taille, les couples avec un seul ou deux enfants sont les ménages familiaux les moins touchés par les situations de surpeuplement : seulement 4 % sont concernés à Grenoble.

À l'échelle infracommunale, on note une surreprésentation des situations de surpeuplement dans le secteur 1 : une famille sur dix vit dans un logement trop petit au regard de sa composition familiale. Ce secteur est également celui qui compte la plus faible part de grands logements. **Sur le secteur 4, si les couples avec enfants apparaissent très peu concernés par la suroccupation (4 %),** ce n'est pas le cas des familles monoparentales (11 % soit autant qu'à Grenoble). **C'est sur le secteur 6 que les familles monoparentales semblent être le plus épargnées par l'inadéquation entre la taille de leur ménage et celle de leur logement :** 7 % sont concernées, soit le plus faible taux enregistré dans la ville. Le parc social fortement développé sur ce secteur, moins onéreux, semble ainsi permettre aux familles de se loger dans des logements d'une taille suffisante pour leur composition familiale.

Davantage de familles allocataires d'une aide au logement dans les quartiers d'habitat locatif et précarisés

Au 31 décembre 2016, près de 6 900 familles perçoivent une aide au logement de la part de la Caf de l'Isère, soit une famille sur trois. Leur nombre augmente de près d'1 % par an depuis 2011, soit aussi rapidement que l'ensemble de la population familiale.



Une famille sur deux perçoit une aide au logement sur les secteurs 5 et 6, en lien avec leur plus faible niveau de revenu et la plus forte part de familles locataires du parc social observée sur ces secteurs. **On note en effet globalement que les familles percevant une aide au logement de la part de la Caf sont surreprésentées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

Les secteurs qui enregistrent les plus faibles taux de familles allocataires d'une aide au logement (secteurs 4 et 2) sont ceux où réside la plus forte part de familles propriétaires. Pour autant, le fait d'être propriétaires de leur logement ne prémunit pas nécessairement les familles de conditions d'habitat dégradées, en particulier de phénomènes de suroccupation.

À noter qu'entre 2011 et 2016, les secteurs 1 et 5 enregistrent une progression notable du nombre de familles allocataires d'une aide au logement (+ 2 % par an), plus rapide que l'augmentation globale de la population familiale, en lien avec les constructions récentes sur ces secteurs. À l'inverse, le nombre de familles allocataires d'une aide au logement diminue sur le secteur 6, mais pour autant leur poids dans la population totale augmente sur ce territoire en raison de la baisse du nombre de familles (et a fortiori celles qui ne percevaient pas d'aide au logement).

En résumé...

Les statuts d'occupation du logement apparaissent liés à la composition familiale et à la typologie du parc existant. À Grenoble, les couples avec enfants sont plus souvent propriétaires de leur logement, en particulier sur le secteur 4, tandis que les familles monoparentales vivent tendanciellement plus dans le parc social. Ces dernières sont par ailleurs davantage touchées par le surpeuplement, a fortiori dans les quartiers peu pourvus en logements sociaux, en raison de leurs revenus plus faibles.

3. Activité et catégories socioprofessionnelles des familles

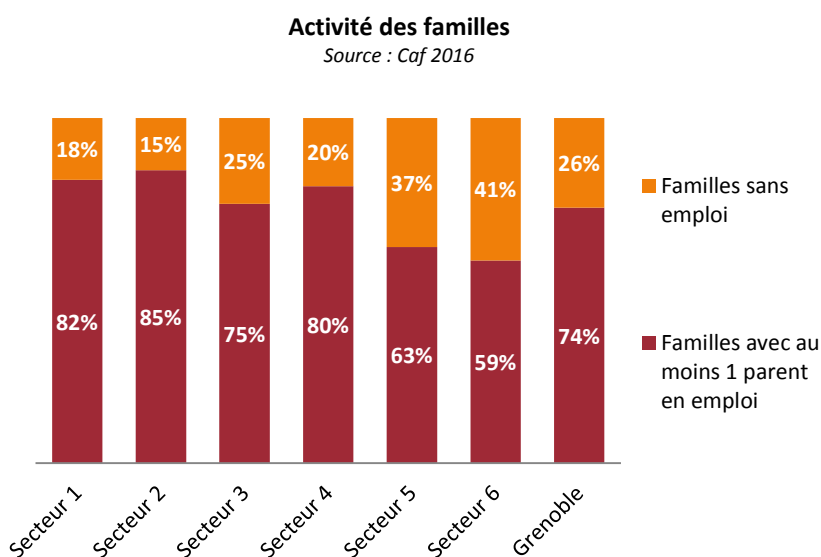
Une majorité de familles actives mais une progression notable du chômage

Afin de disposer d'éléments plus récents et détaillés selon les différents membres de la famille, les données Caf ont été privilégiées ici pour illustrer la situation des familles au regard de l'activité professionnelle. Ces données concernent donc uniquement les familles bénéficiant de prestations sociales ou familiales et relevant du régime général de sécurité sociale.

Au 31 décembre 2016, au moins un parent occupe un emploi dans les trois quarts des familles. Ce taux important s'explique en partie par l'âge des adultes ayant des enfants à charge, écartant de fait un certain nombre de personnes retraitées.

Pour autant, on enregistre une **progression du chômage entre 2011 et 2016** : la part de familles dont les deux parents se trouvent au chômage progresse de 2 points en cinq ans.

Par ailleurs, il est à noter que dans plus de 2 000 familles, aucun parent n'est en activité (ni emploi ni chômage), soit une famille sur sept qui ne perçoit aucune ressource issue de l'activité professionnelle⁴. Leur nombre reste stable depuis 2011.



À l'échelle infracommunale, les secteurs 1, 2 et 4 sont ceux qui enregistrent les plus fortes parts de familles avec au moins un parent en emploi.

Les familles dont aucun parent n'occupe un emploi sont en revanche surreprésentées sur les secteurs 5 et 6, avec quatre familles sur dix concernées. Sur le secteur 6 plus particulièrement, il est à noter une forte progression du nombre de familles avec des parents au chômage.

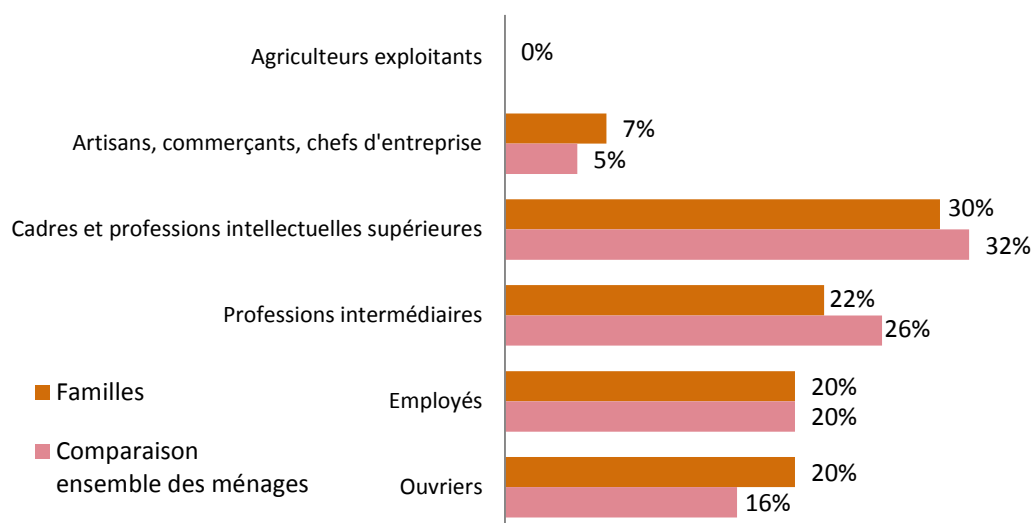
Une forte représentation des catégories socioprofessionnelles supérieures parmi les familles, mais dans une moindre mesure que dans l'ensemble de la population

Bien que Grenoble se caractérise par une surreprésentation des catégories socioprofessionnelles supérieures, dans la population totale comme dans la population familiale, les cadres et professions intermédiaires sont moins représentés parmi les familles que dans l'ensemble des ménages. À l'inverse, les ouvriers, artisans ou commerçants sont en proportion plus nombreux dans la population familiale que parmi l'ensemble des ménages.

⁴ Pour la Caf, la catégorie des inactifs recouvre à la fois les personnes au foyer, les retraités et les personnes ne pouvant travailler du fait de leur handicap, mais aussi les parents en congé parental ou les personnes au chômage n'ayant pas fourni de justificatifs (cependant ce cas de figure est assez marginal en raison des échanges réguliers entre la Caf et Pôle emploi).

Catégories socioprofessionnelles des ménages actifs

Source : Insee RP 2014



Par ailleurs, en lien avec l'âge des ménages vivant avec des enfants et comme énoncé précédemment, la part de CSP d'inactifs parmi les familles grenobloises (retraités ou personnes sans activité professionnelle) est nettement moins importante que celle observée parmi l'ensemble des ménages (15 % contre 39 %).

En résumé...

En raison de l'âge des parents ayant des enfants à charge, les familles sont globalement moins représentées parmi les inactifs que l'ensemble des ménages grenoblois. Si au moins un parent occupe un emploi dans les trois quarts des familles grenobloises, les taux de familles sans emploi apparaissent plus élevés sur les secteurs 5 et 6, en raison principalement d'un nombre important de monoparents ou de couples uniquement en inactivité (congé parental, retraite, personne au foyer...).

Par ailleurs, les parents de familles grenobloises en activité ont davantage tendance que l'ensemble des ménages à occuper des emplois d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou d'ouvriers. Ils sont moins représentés au sein des cadres et professions intermédiaires.

4. Les revenus des familles

Le niveau de revenu des ménages est un indicateur central du suivi et de l'analyse des besoins sociaux, permettant d'approcher le niveau de vie des ménages, d'expliquer certaines difficultés socioéconomiques et d'objectiver les inégalités économiques.

Depuis 2015, l'Insee fournit des données localisées sur la pauvreté monétaire des ménages et le revenu disponible, qui intègre les prestations sociales reçues et déduit les impôts versés. Ces données sont produites à l'échelle communale et infracommunale pour l'ensemble des ménages. Néanmoins le détail par composition familiale n'est disponible qu'à l'échelle de la commune.

Revenus, niveau de vie, pauvreté... Quelques éléments de définition

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources inscrites sur la déclaration de revenus avant abattement. Il comprend les revenus d'activité salariée et non salariée, les pensions d'invalidité, les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales).

Le **revenu disponible** correspond au revenu déclaré augmenté des prestations sociales et diminué des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée et contribution à la réduction de la dette sociale) et des prélèvements sociaux.



Le **revenu disponible par unité de consommation (UC)** relativise le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Il prend en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe, en pondérant le nombre de personnes du ménage : le 1^{er} adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans et plus comptent chacune pour 0,5 UC, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Le revenu disponible par unité de consommation correspond au **niveau de vie** du ménage.

La **composition du revenu** détaille la part de chaque type de ressource composant le revenu disponible des ménages, en prenant en compte la part des prélèvements obligatoires (qui viennent en déduction, portant donc le total des ressources à plus de 100 %). À Grenoble, si l'on considère l'ensemble des ménages grenoblois, le revenu disponible est composé à 75 % de revenus issus de l'activité professionnelle, de 7 % prestations sociales, de 10 % de revenus du patrimoine et de 25 % de pensions de retraite. Les impôts étant déduits des sommes perçues, ils sont comptabilisés négativement : - 18 %.

Le **revenu médian** partage la population étudiée en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu disponible par UC inférieur à cette valeur, et l'autre moitié déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce dernier est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Par convention, on privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Malgré un niveau de vie élevé pour les familles grenobloises, des inégalités de revenus marquées selon la composition familiale

En 2014, la moitié des ménages grenoblois vit avec un revenu disponible annuel de près de 19 900 euros par unité de consommation (UC), soit 1 650 euros par mois. **Cet indicateur varie fortement selon la composition familiale** : les couples avec enfants ont un revenu disponible médian de plus de 20 400 euros par UC, soit 500 euros de plus que l'ensemble des ménages à l'année. À l'inverse, **les familles monoparentales disposent de revenus inférieurs de 25 % à ceux des couples avec enfants** : la moitié d'entre elles vivent avec 15 400 euros par an par UC, soit 5 000 euros de moins que les couples avec enfants à l'année.

Niveau de vie médian des couples avec enfants : 20 400 euros annuels/UC
soit 3 570 euros/mois pour un couple avec deux enfants en bas âge

Niveau de vie médian des familles monoparentales : 15 400 euros annuels/UC
soit 1 925 euros/mois pour un parent et son enfant de 15 ans

Les familles grenobloises, à l'instar de l'ensemble des ménages, sont globalement moins pauvres que dans les autres grandes villes. Le revenu disponible médian des couples avec enfants comme des familles monoparentales place en effet Grenoble parmi les villes les plus favorisées du panel, derrière Dijon et Rennes.

Cependant, Grenoble se caractérise par de plus fortes inégalités de richesse, particulièrement pour les familles monoparentales. Les 10 % de familles monoparentales les plus aisées ont en effet un revenu disponible 3,4 fois plus élevé que les 10 % de familles monoparentales les plus pauvres à Grenoble, soit le ratio le plus élevé du panel de comparaison. Ainsi, les familles monoparentales les plus aisées disposent d'un revenu médian annuel de 28 560 euros par UC, contre 8 420 euros par UC pour les plus pauvres.

Pour autant, les inégalités de revenus observées parmi les foyers monoparentaux sont légèrement moins marquées qu'au sein de la population des couples avec enfants et de l'ensemble des ménages, où le ratio est de 3,8 à 3,9. À Grenoble, les couples avec enfants les plus aisés disposent d'un revenu annuel de 37 530 euros par UC, contre 9 915 euros pour les plus pauvres.

Des revenus essentiellement tirés de l'activité professionnelle et des prestations sociales et familiales

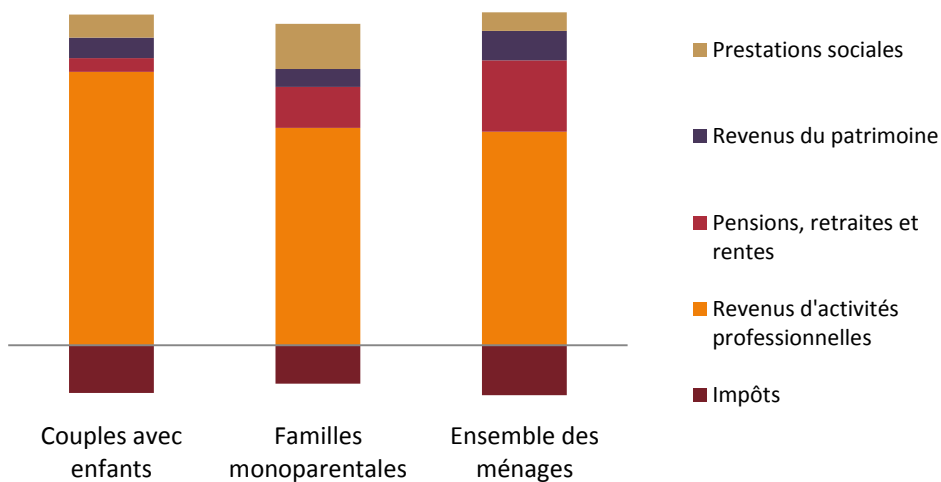
Par ailleurs, **le revenu disponible des ménages avec enfants est davantage constitué de revenus d'activité et de prestations sociales que celui de l'ensemble des ménages grenoblois.** Cela s'explique par la plus faible présence de personnes retraitées parmi les familles, ainsi que par le versement de prestations familiales ciblé sur les ménages avec enfants.

D'importantes distinctions sont à relever entre les couples avec enfants et les familles monoparentales. Pour ces dernières, la part des prestations sociales dans le revenu disponible global est deux fois supérieure à celle des couples avec enfants, tandis que celle consacrée aux impôts est inférieure, témoignant d'un système redistributif plus favorable aux familles et aux ménages les plus pauvres.

On note également une surreprésentation des revenus issus des pensions dans le revenu disponible des familles monoparentales, en raison des pensions alimentaires qu'elles peuvent recevoir de la part du parent non gardien.

Composition du revenu disponible des ménages grenoblois

Source : Insee Filosofi 2014



Cette analyse généraliste des revenus des familles est complétée en dernière partie de l'ABS par un focus sur la précarité des ménages avec enfants.

En résumé...

Les familles grenobloises ont globalement un meilleur niveau de vie que dans d'autres grandes communes. Cependant les inégalités sont très marquées : les familles les plus riches disposent d'un revenu disponible 3,4 à 3,8 fois plus élevé que les plus pauvres. En outre, les familles monoparentales sont plus fortement touchées par la pauvreté : leur niveau de vie est inférieur de 25 % à celui des couples avec enfants, ce qui s'explique par la possibilité de ne disposer que d'un seul revenu.

En lien avec le niveau d'activité élevé des parents, les revenus des familles proviennent principalement de l'activité professionnelle. Illustrant la plus forte prégnance de la précarité chez les familles monoparentales et les politiques familiales et redistributives françaises, les prestations sociales composent une part plus importante du revenu des familles monoparentales.

PARTIE 2

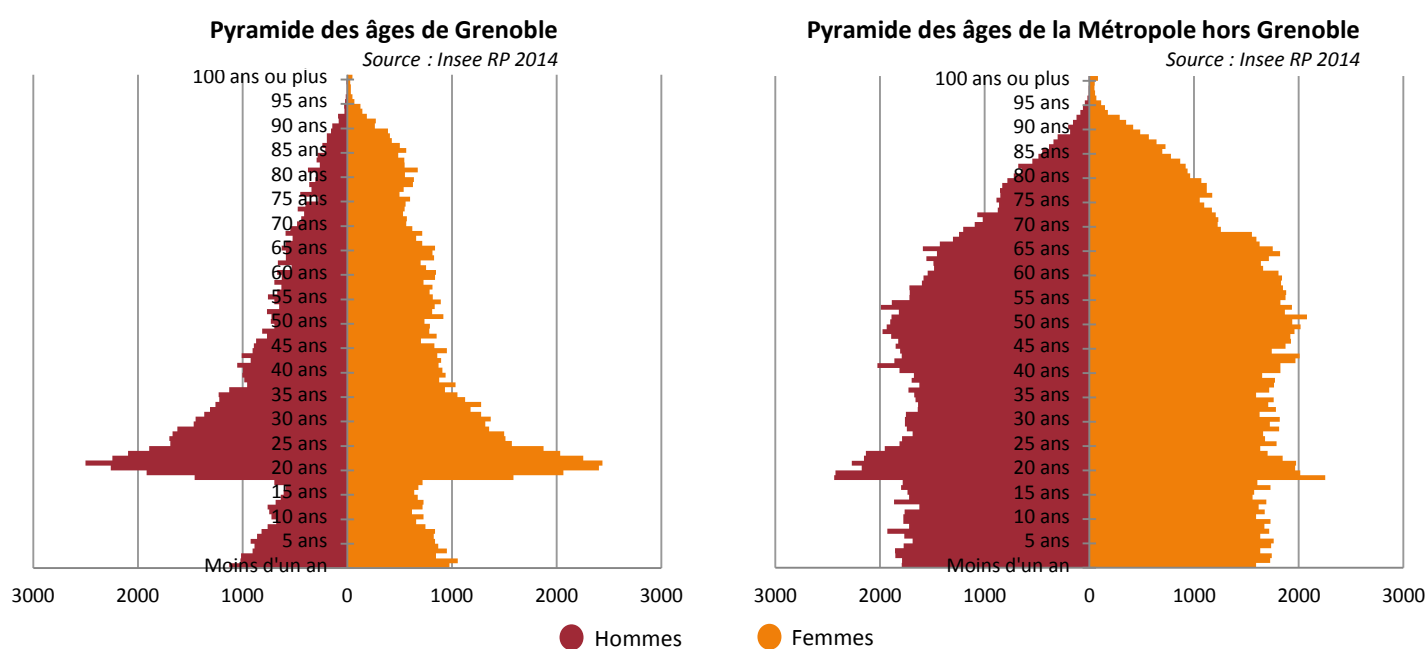
LES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES FAMILLES

1. Lieux de vie et migrations résidentielles

« Au long du cycle de vie, le nombre d'enfants dans un ménage et les contraintes budgétaires déterminent largement l'implantation géographique des familles »⁵.

Comme indiqué dans la première partie de ce document, alors que Grenoble accueille une part importante de jeunes adultes, le poids des familles dans l'ensemble des ménages demeure largement en-deçà de celui observé dans d'autres grandes villes ainsi que sur le territoire métropolitain, laissant supposer que les familles se forment ou s'installent ailleurs que dans la ville-centre.

Ce phénomène s'illustre en premier lieu au travers de la comparaison des pyramides des âges grenobloise et métropolitaine : alors que la ville-centre semble attractive pour les étudiants et les jeunes adultes, la tranche d'âge supérieure est bien plus représentée sur le reste de l'agglomération.



L'analyse de la morphologie du parc de logements, de ses occupants, ainsi que des migrations résidentielles entre Grenoble et d'autres territoires donne des éléments de compréhension des trajectoires des ménages avec enfants.

Un parc de logements peu adapté aux grands ménages et aux aspirations des familles

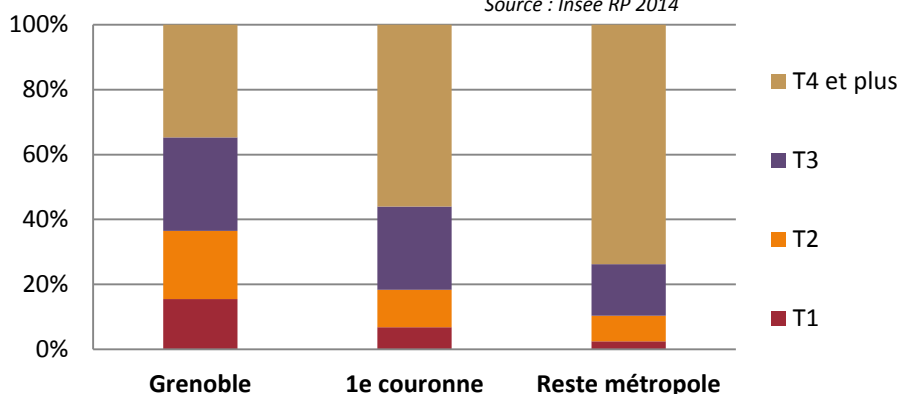
En raison notamment de la typologie et du coût de son parc de logements, le centre de l'agglomération grenobloise ne permet qu'à une faible proportion de ménages avec enfants d'accéder à un logement adapté à leur composition familiale. « Disposer d'un logement de type F3 ou F4 peut s'avérer impossible pour les budgets des jeunes ménages qui, à moyens constants, préfèrent « échanger » de la distance par rapport au centre et du temps de transport contre de la surface »⁶.

⁵ Serge Maury, Axel Gilbert, « Où habitent les familles en Auvergne - Rhône-Alpes ? », *Insee Analyses Auvergne - Rhône-Alpes* n° 3, janvier 2016.

⁶ Didier Vanoni, « Aménager les parcours résidentiels des familles. Dans l'agglomération rennaise et les Hauts-de-Seine », *Informations sociales* n° 130, 2006/2, p. 38-47.

Typologie des résidences principales

Source : Insee RP 2014

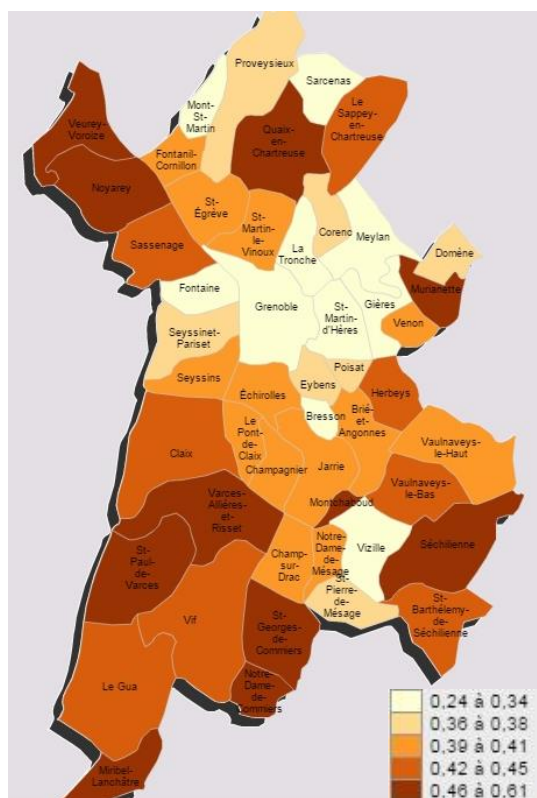


À Grenoble, les grands logements (T4 et plus) ne représentent que 35 % des résidences principales, contre plus de la moitié dans les communes urbaines de première couronne⁷, et les trois quarts des résidences principales situées sur le reste du territoire métropolitain. La métropole offre ainsi plus de 100 000 grands logements, dont seulement 30 000 sont situés à Grenoble.

De fait, l'analyse du poids des familles dans l'ensemble des ménages illustre le lien avec la typologie du parc de logements. Faiblement représentés au cœur de la Métropole, les ménages avec enfants sont en revanche de plus en plus nombreux sur les communes périphériques du territoire, notamment à Noyarey, Varcès-Allières-et-Risset, Saint-Paul-de-Varces ou encore Saint-Georges-de-Commiers, où ils représentent la moitié des ménages résidents. Sur ces communes, les T4 et plus constituent la grande majorité des résidences principales. À l'inverse, les communes du cœur de la Métropole (Grenoble, La Tronche, Gières, Meylan, Saint-Martin-d'Hères, Fontaine) ne comptent tout au plus qu'un tiers de familles au sein de leur population, et les grands logements y sont sous-représentés.

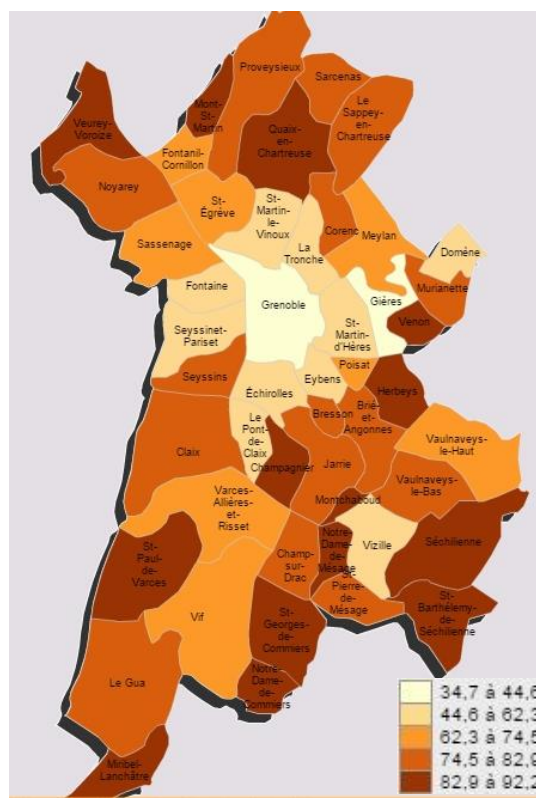
Poids des familles dans l'ensemble des ménages

Source : Insee RP 2014



Part de résidences principales de 4 pièces et +

Source : Insee RP 2014



⁷ Fontanil-Cornillon, Saint-Égrève, Saint-Martin-le-Vinoux, La Tronche, Meylan, Saint-Martin-d'Hères, Gières, Poisat, Eybens, Échirolles, Le Pont-de-Claix, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Fontaine, Sassenage.

En plus de la rareté de l'offre de grands logements, les migrations des familles vers les couronnes périphériques peuvent également s'expliquer par l'attrait pour la maison individuelle et la recherche de la constitution d'un patrimoine immobilier. À Grenoble, les maisons représentent moins de 4 % du parc de résidences principales, tandis qu'elles comptent pour 22 % du parc métropolitain et composent quasiment l'intégralité du parc de certaines communes (Claix, Corenc, Brié-et-Angonnes, Saint-Georges-de-Commiers, Noyarey...).

« Entre désirs et réalités, devenir propriétaire »

La publication « Regards croisés » réalisée par l'Obs'Y en décembre 2014 sur les trajectoires résidentielles dans l'agglomération grenobloise rend compte des résultats d'une enquête menée pour la Métropole auprès de nouveaux accédants à la propriété issus des classes moyennes ou supérieures.

Les entretiens menés auprès des familles montrent tout d'abord que **la recherche d'un logement à acquérir correspond à une étape d'un projet de vie plus large**, en liens avec d'autres choix familiaux et professionnels. L'achat d'un logement est souvent la conséquence d'un événement (union, arrivée ou départ d'un enfant, séparation ou encore mutation professionnelle). Le souhait de passer de locataire à propriétaire est également justifié par des **arguments économiques** (logique d'investissement et de sécurisation de l'avenir).

Vectrice de réalisation sociale, l'accession à la propriété est d'autre part envisagée par les familles à l'aune de leurs aspirations en matière d'environnement et de mode de vie. **Le choix de résider en zone périurbaine est ainsi motivé par le cadre calme et sécurisant**, notamment pour les enfants. L'acquisition d'une maison avec jardin reflète l'entrée dans une nouvelle phase du cycle de vie, consacrée à la fondation d'une famille.

Pour d'autres ménages avec enfants, acquérir un logement en ville traduit la négociation entre l'agitation urbaine et les contreparties qu'elle offre en matière de sociabilités et d'accès aux services.

Ville ou campagne : des profils différenciés selon le lieu de résidence

L'analyse des compositions familiales selon la commune d'habitation à l'échelle intercommunale et départementale donne à voir une répartition géographique différente selon le type de ménage.

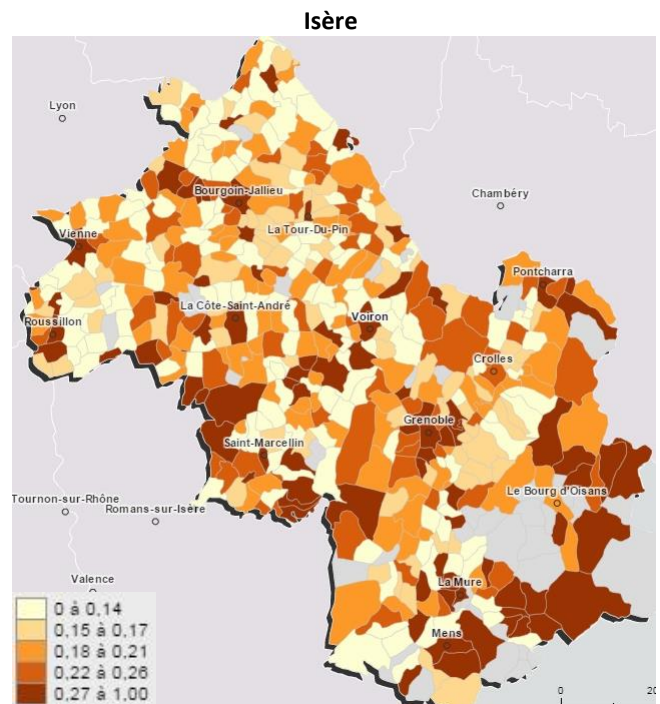
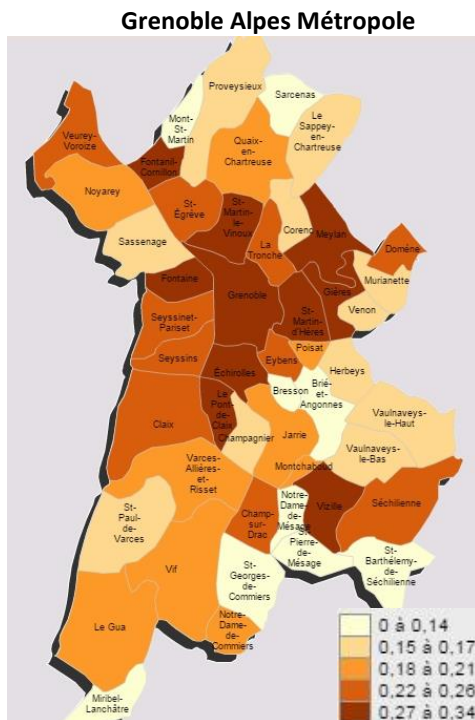
Sur le territoire grenoblois comme à l'échelle régionale et nationale, on observe en effet que « *les grandes villes accueillent à la fois davantage d'enfants de cadres et de familles fragiles (monoparentales ou sans parent actif)*. Les familles nombreuses se trouvent surtout dans les villes-centres et les banlieues. Enfin, dans les espaces périurbains vivent typiquement des familles de professions intermédiaires avec un ou deux enfants »⁸.

On observe tout d'abord que **les familles monoparentales résident en majorité dans les espaces urbains et qu'elles sont moins nombreuses en proportion au sein des couronnes périurbaines**. Dans la Métropole, les communes de la première couronne et en particulier celles qui sont bien reliées à Grenoble par le réseau routier ou de transports en commun accueillent en effet 30 % de parents seuls parmi leur population familiale. En Isère, le constat est similaire : les familles monoparentales sont surreprésentées dans les pôles urbains (Grenoble, Voiron, Saint-Marcellin, Vienne, Bourgoin-Jallieu...).

Plus pauvres que les couples avec enfants, les familles monoparentales sont en proportion plus nombreuses à vivre dans le parc social, essentiellement concentré dans les grandes villes (sur la Métropole, près de 80 % du parc HLM est concentré sur cinq communes au cœur du territoire). **Ainsi, on peut supposer que la surreprésentation des familles monoparentales dans les zones urbaines s'explique en partie par les possibilités plus importantes d'accéder à un logement moins onéreux**. De même, on peut présumer que suite à une séparation, en raison de la difficulté plus grande à gérer désormais seuls les activités domestiques, **les monoparents résidant initialement en périurbain cherchent à se rapprocher du centre des agglomérations afin d'accéder aux emplois, services et modes de garde**.

Part de familles monoparentales parmi les familles

Source : Insee RP 2014



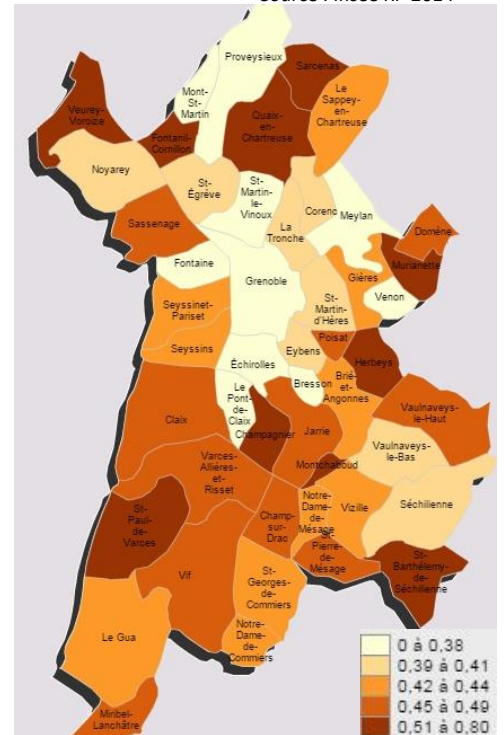
⁸ Serge Maury, Axel Gilbert, « Où habitent les familles en Auvergne - Rhône-Alpes ? », *Insee Analyses Auvergne - Rhône-Alpes* n° 3, janvier 2016.

D'autre part, on note des disparités spatiales selon le nombre d'enfants qui composent les fratries.

Les familles qui comptent exactement deux enfants sont surreprésentées en périphérie de la Métropole, sur des territoires plutôt éloignés des principaux axes routiers. Sur certaines communes comme Fontanil-Cornillon ou Saint-Paul-de-Varces, les familles avec 2 enfants représentent plus d'une famille sur deux, et jusqu'à près de 3 familles sur 10 sur des communes plus petites telles que Herbeys ou Quaix-en-Chartreuse. Ces territoires ont pour point commun de concentrer un nombre important de maisons individuelles, occupées en majorité par des propriétaires. Situés à la campagne avec une faible densité d'habitants au km², ces territoires apparaissent plébiscités par une majorité de parents en couple, souhaitant s'installer « au vert » dans un logement plus grand et moins onéreux. À l'échelle départementale et régionale, le constat est similaire : *« la naissance du deuxième enfant correspond souvent, pour les couples de trentenaires, à l'installation dans des bourgs et campagnes périurbains, pour des raisons liées au cadre de vie et au coût de l'immobilier »*⁹.

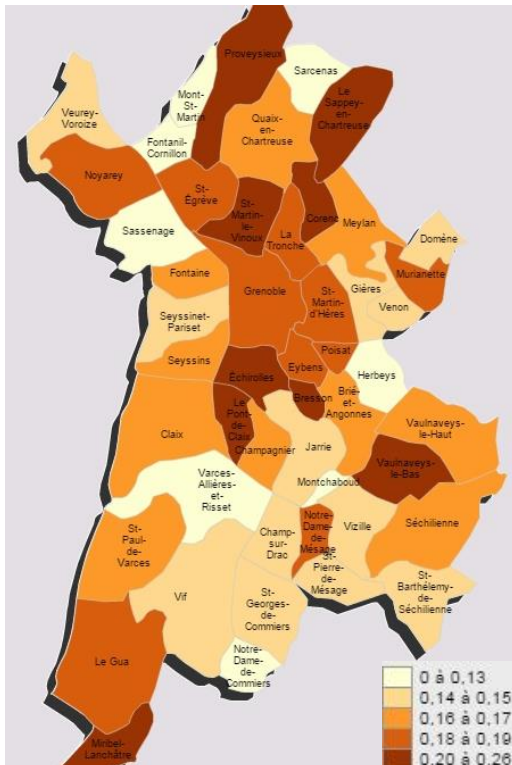
Part de familles avec 2 enfants parmi l'ensemble des familles

Source : Insee RP 2014



Part de familles avec 3 enfants et plus parmi l'ensemble des familles

Source : Insee RP 2014



La localisation des familles nombreuses illustre quant à elle deux phénomènes distincts.

D'une part, on note une surreprésentation des familles nombreuses sur quelques communes de la première couronne grenobloise : Saint-Martin-le-Vinoux, Échirolles et Le Pont-de-Claix, où au moins une famille sur cinq est composée de 3 enfants et plus. **Ces communes populaires abritent un parc social important et sont situées à proximité du cœur de la Métropole, pourvoyeur d'emplois et de services de proximité.** La surreprésentation des familles nombreuses sur ces communes est également à mettre en lien avec les caractéristiques socioprofessionnelles de la population : les parents moins diplômés et nés à l'étranger ont plus souvent tendance à vivre dans une famille nombreuse que les autres.

À l'échelle régionale, les familles nombreuses sont également surreprésentées au sein des centres urbains, en raison à la fois de la proximité avec les services et les moyens de transport, et également parce que les grands logements, onéreux dans le parc social, davantage développé dans les villes que les campagnes.

⁹ Serge Maury, Axel Gilbert, « Où habitent les familles en Auvergne - Rhône-Alpes ? », *Insee Analyses Auvergne - Rhône-Alpes* n° 3, janvier 2016.

Pour autant, on observe aussi une surreprésentation des familles nombreuses sur certaines communes plus éloignées du cœur de la Métropole. Ces dernières ont pour particularité d'enregistrer des niveaux de vie très élevés au sein de leur population et de proposer un nombre important de grands logements et de maisons individuelles dont les ménages sont en majorité propriétaires. Sur ces communes, les parents de familles nombreuses sont à plus forte raison que les autres en couple. L'implantation sur ces territoires semble donc concerner dans ce cas davantage des familles aisées.

En résumé...

Les familles sont plus nombreuses en proportion à vivre sur les communes qui disposent de grands logements. Pour autant, le niveau de revenus, la composition familiale ainsi que la recherche de proximité avec les emplois et services donnent à voir des géographies différenciées : les familles monoparentales vivent davantage au cœur de la Métropole, où les logements sociaux sont les plus nombreux, alors que celles qui ont deux enfants cherchent à acquérir un logement plus grand en périphérie dans des zones plus rurales. À partir de 3 enfants, les familles tendent à se rapprocher du centre, probablement pour la proximité avec les services et réduire les temps de trajet.

Migrations résidentielles des familles : deux fois plus de départs que d'arrivées

Migrations résidentielles : de quoi parle-t-on ?

Depuis 2013, les migrations résidentielles sont appréhendées par l'Insee à travers la question « **Où habitez-vous un an auparavant ?** ». Cette analyse est précieuse mais comporte néanmoins des limites au regard de l'ensemble des données utiles pour appréhender la finesse des migrations familiales.

D'une part, **l'analyse des données relatives aux migrations résidentielles des ménages avec enfants tient compte uniquement des familles déjà formées au moment du recensement.**

Cela signifie que seules les migrations des enfants âgés de plus d'un an sont étudiées et que les migrations intermédiaires ayant éventuellement eu lieu au cours de l'année ne sont pas prises en compte. De plus, les caractéristiques des ménages ayant migré (âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle, statut d'occupation du logement, etc.) sont celles à la date du recensement et donc de la commune où ils résident désormais. Ainsi, les données relatives aux migrations résidentielles ne permettent pas d'analyser les changements d'état entre le moment de la migration et celui du recensement : de locataire à propriétaire, d'étudiant à actif, de personne seule à famille...

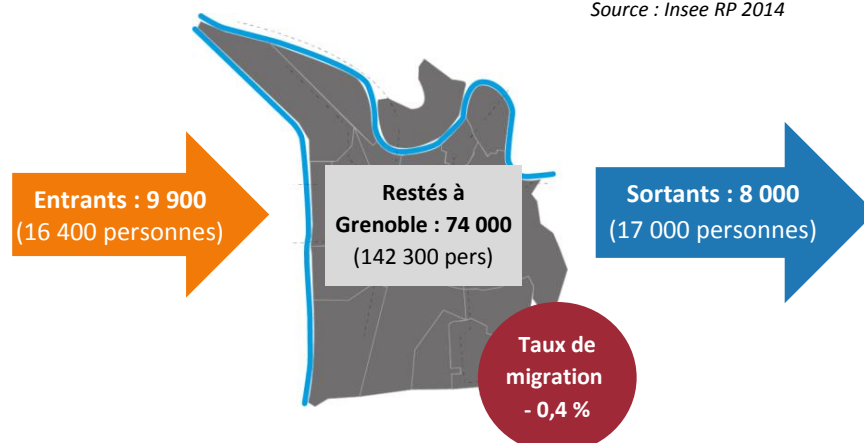
D'autre part, les données fournies par l'Insee concernant les migrations résidentielles sont essentiellement exprimées **en nombre de personnes** et non pas en nombre de ménages. S'il est possible de reconstituer le nombre de familles ayant rejoint ou quitté la ville, les chiffres plus détaillés qui sont fournis sont relatifs à l'ensemble des personnes qui composent la famille. Ainsi, les caractéristiques sociodémographiques sont celles de la personne de référence, mais les données sont exprimées en nombre total de personnes concernées par la situation du chef de ménage. Elles ne sont donc pas comparables à celles analysées dans la première partie de cette ABS, formulées en nombre de ménages.

Enfin, il importe de préciser que les données relatives aux migrations résidentielles fournies par l'Insee jusqu'en 2008 portaient sur le lieu de résidence cinq ans auparavant (aucune donnée n'a été fournie de 2009 à 2012). **L'introduction de nouvelles modalités de recensement en 2013 ne permet pas d'établir de comparaisons avec les années antérieures.** En vertu des modalités de traitement statistiques de l'Insee, il ne sera possible d'établir des comparaisons dans le temps qu'une fois révolue la période de cinq ans d'enquête, soit à partir du millésime 2018.

Entre 2013 et 2014, la ville de Grenoble a enregistré l'arrivée de 16 360 nouveaux habitants (y compris depuis l'étranger), et le départ de 17 040 Grenoblois vers d'autres communes françaises. Le solde migratoire est ainsi négatif (- 670 habitants soit un taux de migration de -0,4 %), indiquant que la population de la ville-centre continue de croître uniquement grâce à l'évolution positive du solde naturel.

Migrations résidentielles depuis et hors de Grenoble entre 2013 et 2014 Tous types de ménages

Source : Insee RP 2014



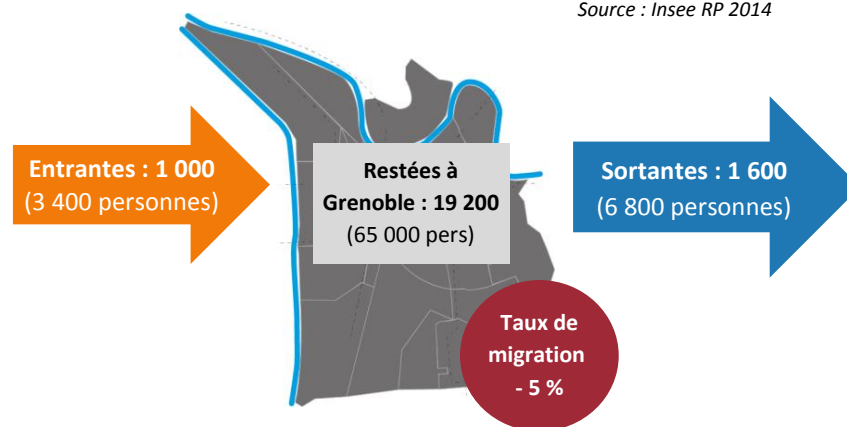
Parmi les 9 900 ménages ayant emménagé à Grenoble entre 2013 et 2014, 1 000 sont des familles, représentant plus de 3 400 personnes, parents ou enfants.

La population familiale sortante est plus importante : sur l'ensemble 8 000 ménages ayant quitté Grenoble entre 2013 et 2014, 1 600 sont des familles, soit 6 840 personnes sortantes.

Ainsi, si les échanges migratoires toutes compositions familiales confondues sont relativement équilibrés, ce n'est pas le cas des flux relatifs aux ménages avec enfants. **Grenoble attire en effet près de deux fois moins de familles qu'elle n'en perd entre 2013 et 2014. De plus, les familles qui emménagent à Grenoble sont plus petites que celles qui en partent** (en moyenne 3,4 personnes par foyer contre 4,3).

Migrations résidentielles depuis et hors de Grenoble entre 2013 et 2014 Familles avec enfants

Source : Insee RP 2014

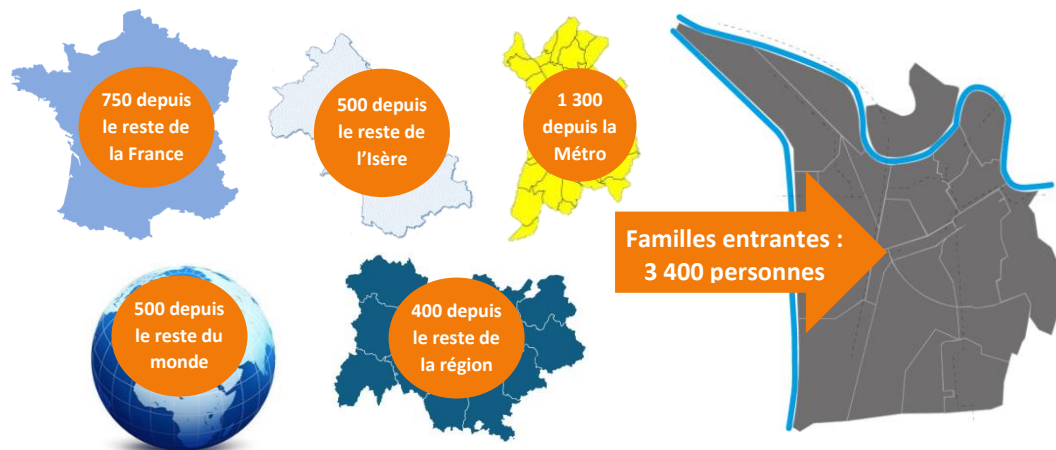


Zoom sur les familles entrantes

Entre 2013 et 2014, un peu plus de 3 400 personnes vivant en famille ont emménagé à Grenoble. La population familiale représente un cinquième de l'ensemble des nouveaux arrivants, soit deux fois moins que son poids effectif dans la population grenobloise totale. Cette faible part dans les flux migratoires entrants s'explique notamment par l'importance du nombre d'étudiants qui s'installent à Grenoble chaque année.

Origine des familles ayant emménagé à Grenoble entre 2013 et 2014 (en nombre de personnes)

Source : Insee RP 2014

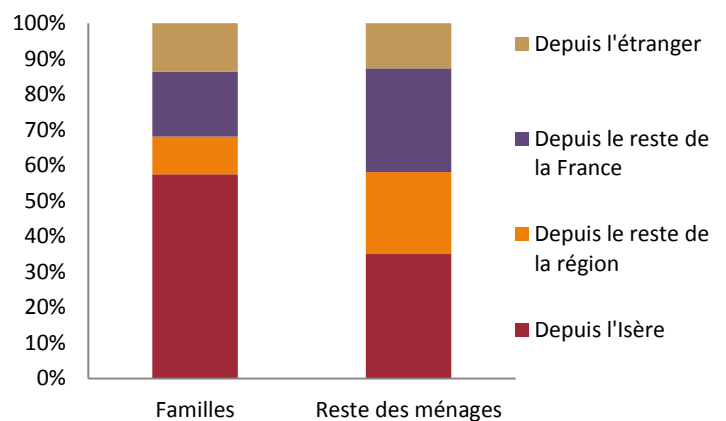


Un peu plus de la moitié de la population familiale ayant emménagé à Grenoble entre 2013 et 2014 résidait auparavant sur le département de l'Isère, et plus d'un cinquième ailleurs en France.

En comparaison avec le reste des nouveaux entrants, les familles viennent tendanciellement davantage du reste du département et moins de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui est à l'inverse davantage représentée parmi les autres arrivants en raison de l'importance de la population étudiante dont les migrations s'effectuent majoritairement à l'échelle régionale.

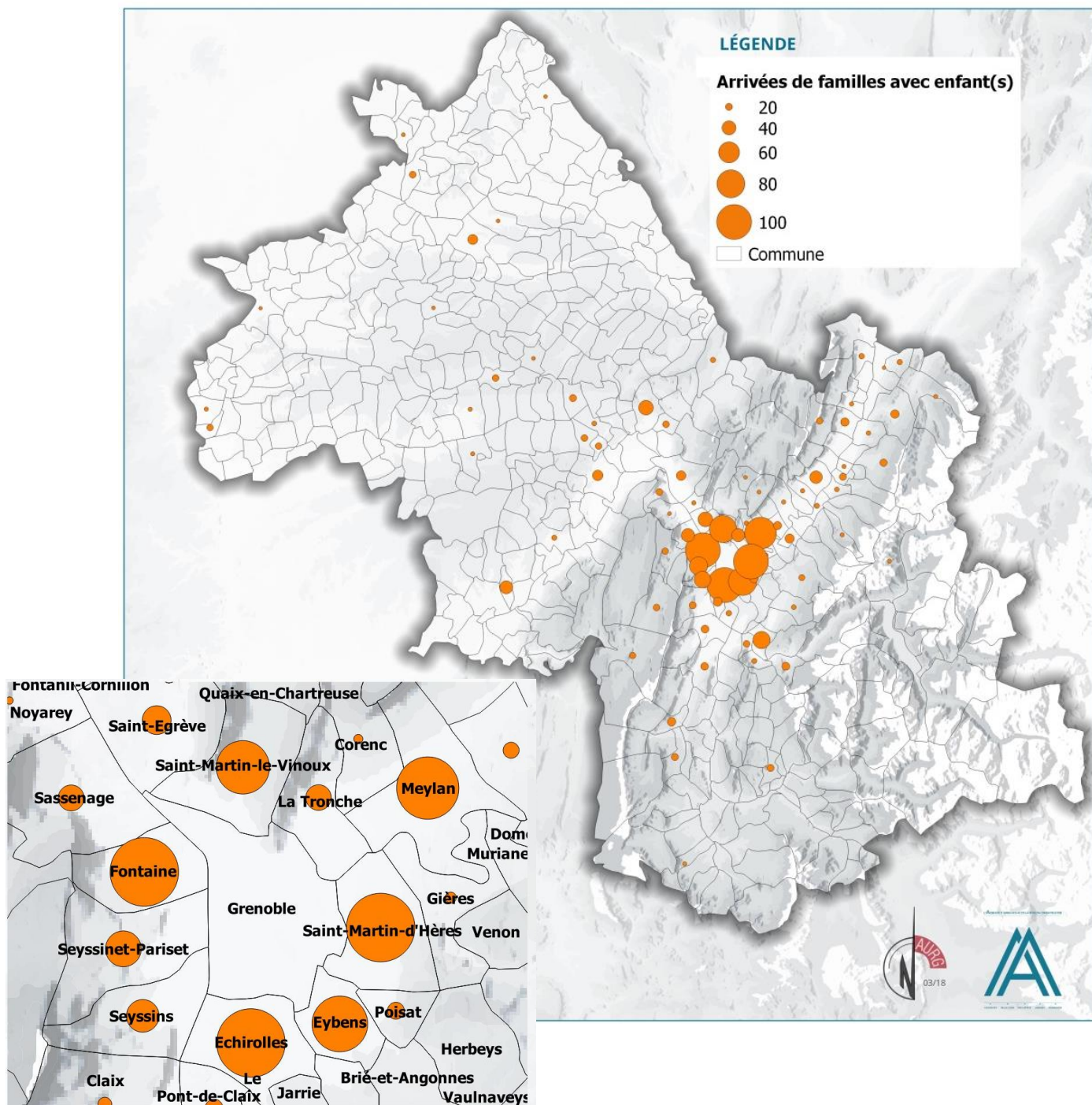
Origine des nouveaux entrants à Grenoble en 2014 (en nombre de ménages)

Source : Insee RP 2014



Les familles en provenance du département de l'Isère résidaient majoritairement sur le territoire de la Métropole avant d'emménager à Grenoble, dans 73 % des cas de migrations infra-départementales. Les effectifs les plus importants sont enregistrés en provenance de Saint-Martin-d'Hères (270 personnes) et d'Échirolles (250 personnes). De manière générale, les flux résidentiels suivent les axes routiers qui relient les territoires proches de Grenoble, en provenance essentiellement du Voironnais et du Grésivaudan.

Migrations résidentielles des familles avec enfants entre Grenoble et les autres communes de l'Isère en 2014



Population familiale ayant emménagé à Grenoble selon le lieu de résidence antérieure

Source : Insee RP 2014

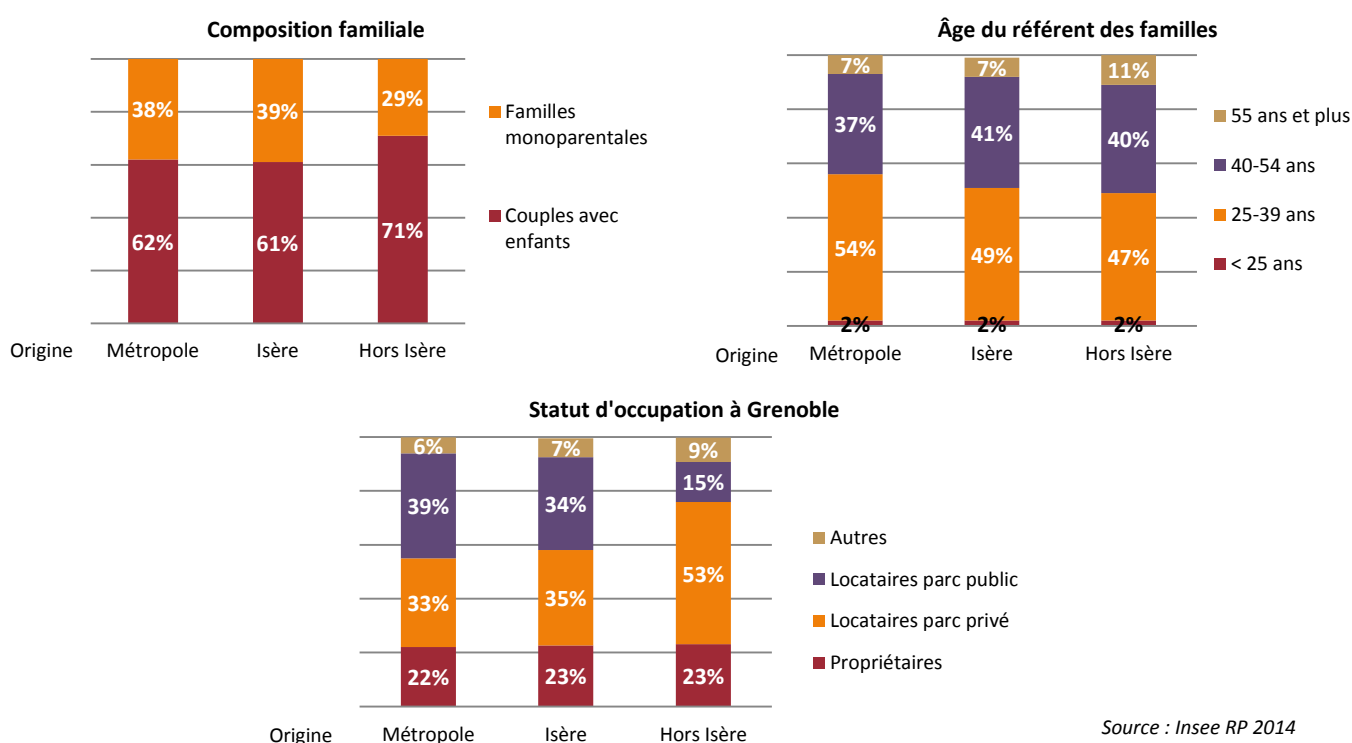
Saint-Martin-d'Hères	265
Échirolles	250
CC du Grésivaudan	180
Fontaine	120

N.B. En raison de l'imprécision liée au sondage, les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution.

Les familles ayant rejoint Grenoble entre 2013 et 2014 sont globalement plus jeunes que l'ensemble des familles grenobloises : dans près de la moitié d'entre elles, la personne de référence est âgée de 25 à 39 ans, contre un tiers des familles qui sont restées à Grenoble. De plus, **les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les nouvelles arrivantes** : un tiers de la population entrante vit dans une famille ne comptant qu'un seul parent, contre un quart de la population stable. Les familles monoparentales qui emménagent à Grenoble sont davantage en activité (mais avec une plus forte représentation du chômage), et les nouveaux couples sont davantage composés d'un seul parent en emploi, en majorité l'homme. Enfin, en lien avec leur mobilité, **les familles entrantes sont dans leur grande majorité locataires** (à 44 % du parc privé et 25 % du parc social), alors que les familles déjà installées à Grenoble sont davantage propriétaires (à 44 %).

Au-delà des différences générales entre les nouvelles familles et celles qui vivaient déjà à Grenoble, des distinctions démographiques et socio-professionnelles sont à souligner selon la résidence d'origine. Les 1 800 personnes vivant en famille qui rejoignent Grenoble depuis le département de l'Isère (dont 72 % depuis la Métropole) sont plus souvent en foyer monoparental et viennent davantage se loger dans le parc public. Elles appartiennent en outre davantage aux catégories socioprofessionnelles inférieures (employés et ouvriers), et occupent plus souvent un emploi. **On peut ainsi supposer que le choix de quitter la Métropole pour rejoindre la ville-centre est en partie le fait de familles monoparentales suite à une séparation, afin de se rapprocher des services et du parc social**, moins onéreux et plus important dans la ville-centre. Pour les couples, il peut s'agir d'un rapprochement avec le lieu de travail.

Les 1 600 familles de provenance plus lointaine (région, territoire national voire international) semblent quant à elles davantage choisir de rejoindre Grenoble dans le cadre d'une trajectoire professionnelle. Elles sont en effet en proportion beaucoup plus nombreuses à être cadres et locataires du parc privé, signes potentiels d'un moindre ancrage et d'un niveau de vie plus élevé. En outre, si l'on compte légèrement moins de couples bi-actifs parmi ces entrants, les familles où seul l'homme est en emploi sont surreprésentées parmi la population en provenance plus lointaine. Ces ménages sont également plus majoritairement des couples avec enfants que des familles monoparentales. Les familles monoparentales d'origine plus lointaine qui emménagent à Grenoble quant à elles se trouvent davantage au chômage, ce qui peut également traduire le rapprochement avec le vivier d'emplois.

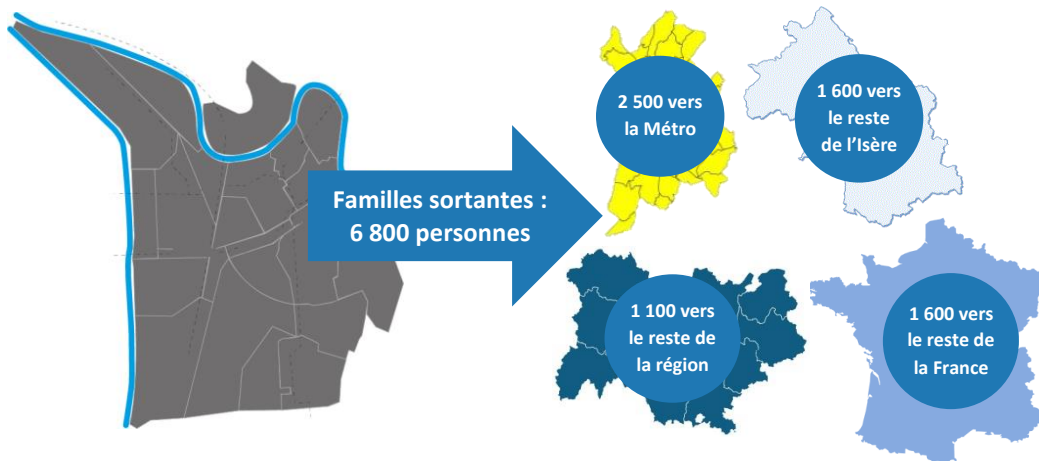


Source : Insee RP 2014

Zoom sur les familles sortantes

Entre 2013 et 2014, 6 840 personnes vivant dans une famille ont quitté Grenoble. Ces personnes représentent la moitié de la population qui quitte la ville.

Origine des familles ayant quitté Grenoble entre 2013 et 2014 (en nombre de personnes)
Source : Insee RP 2014

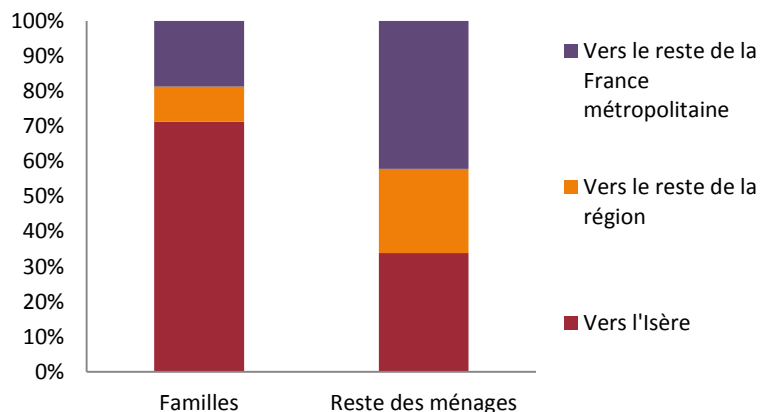


Une majorité des familles quitte Grenoble à destination d'une autre commune du département de l'Isère (sept familles émigrantes sur dix), en majorité dans la Métropole. Pour autant, on note qu'une part un peu plus importante des flux migratoires infra-départementaux se dirige **vers d'autres communes hors Métropole grenobloise**, principalement dans le Voironnais et le Grésivaudan, en comparaison avec les familles entrantes.

Destination des ménages ayant quitté Grenoble en 2014

(en nombre de ménages)
Source : Insee RP 2014

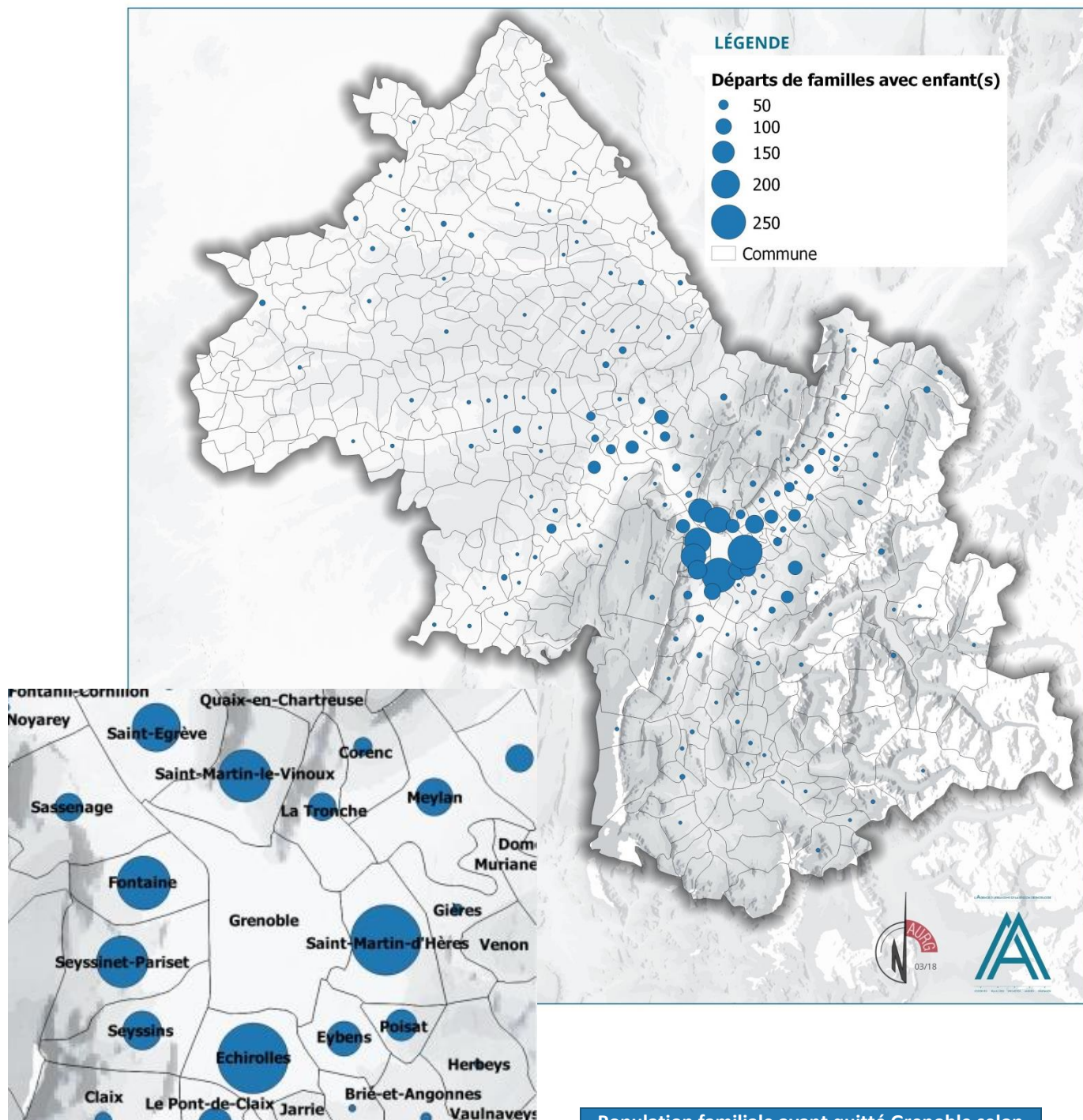
Les destinations des ménages ayant quitté Grenoble entre 2013 et 2014 distinguent nettement les familles du reste de la population. En effet, seulement un tiers des autres ménages quittent Grenoble pour rejoindre l'Isère, soit en proportion deux fois moins que les ménages avec enfants. En revanche, ces derniers vont tendanciellement moins vers le reste de la France métropolitaine¹⁰.



Les effectifs les plus importants sont enregistrés à destination d'Échirolles ou Saint-Martin-d'Hères (respectivement 400 et 340 personnes vivant en famille). On recense également 600 anciens Grenoblois partis s'installer sur la Communauté de communes du Grésivaudan, et 500 sur la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

¹⁰ Dans la mesure où le recensement de l'Insee ne porte que sur les personnes vivant en France, il n'est pas possible de connaître le nombre de familles ayant quitté Grenoble pour un logement à l'étranger.

Migrations résidentielles des familles avec enfants entre Grenoble et les autres communes de l'Isère en 2014



Population familiale ayant quitté Grenoble selon la commune de destination dans la Métropole	
Source : Insee RP 2014	
Échirolles	400
Saint-Martin-d'Hères	340
Fontaine	180
Saint-Martin-le-Vinoux	180
Seyssinet-Pariset	180
Saint-Égrève	160

N.B. En raison de l'imprécision liée au sondage, les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution

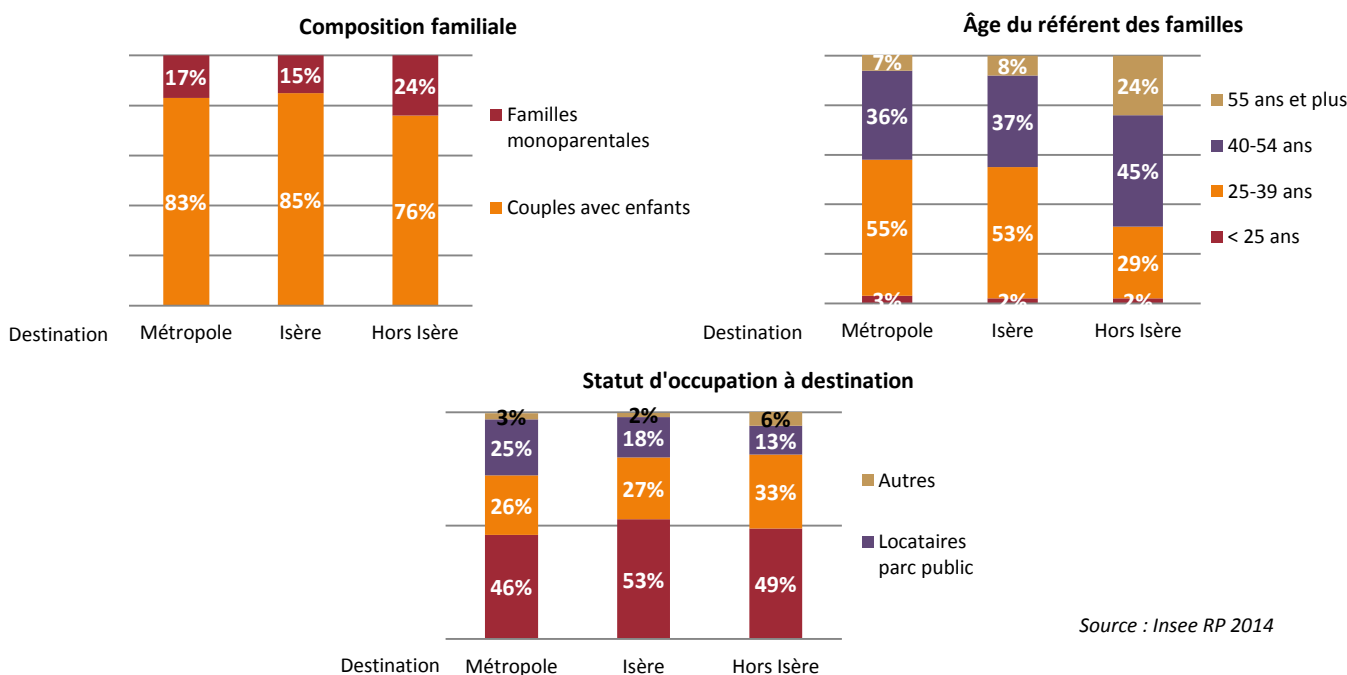
En comparaison avec les familles qui sont restées domiciliées à Grenoble, celles qui ont quitté la ville entre 2013 et 2014 sont plus jeunes (elles sont en proportion plus nombreuses à être âgées de 25 à 39 ans), plus souvent en couple (seulement 18 % de familles monoparentales parmi la population sortante), davantage en activité, et occupant plus souvent des postes de catégories socioprofessionnelles supérieures. Plus encore que les caractéristiques socioprofessionnelles, ce sont les données relatives au logement qui différencient nettement les anciennes familles grenobloises de celles qui sont restées. **La population familiale ayant quitté Grenoble vit en effet désormais beaucoup plus souvent en maison individuelle** (53 % des sortants contre seulement 7 % des habitants actuels vivant en famille). Elle est également plus souvent propriétaire (51 % contre 45 %) ou locataire du parc privé (29 % contre 21 %), traduisant la recherche de meilleures conditions de logement.

De la même manière que pour les nouveaux arrivants, il est possible de distinguer le profil des familles qui partent loin de celles qui quittent Grenoble pour s'installer à proximité, dans la Métropole ou le département de l'Isère.

Les familles ayant déménagé de Grenoble vers le département sont tout d'abord plus jeunes : la personne de référence est âgée de 25 à 39 ans dans 53 % des cas, soit 9 points de plus que l'ensemble des familles sortantes. **À l'inverse, les familles qui quittent la ville-centre pour s'installer en dehors du département sont plus âgées** : 45 % d'entre elles ont un référent âgé de 40 à 54 ans.

De plus, les familles qui s'installent à proximité de Grenoble sont plus souvent en couple (dans 85 % des cas contre 76 % des familles parties s'installer hors de l'Isère) et avec deux parents en emploi. **Elles semblent également quitter Grenoble pour pouvoir accéder à la propriété** : 53 % des familles nouvellement installées en Isère sont propriétaires de leur nouveau logement, contre 49 % de celles qui ont emménagé hors du département. Enfin, ce nouveau logement est plus souvent une maison qu'un appartement, a fortiori pour les familles qui s'installent dans le département mais hors de la Métropole. Pour autant, il est à noter que **les familles qui vivent dans l'agglomération après avoir quitté Grenoble sont moins souvent en emploi et davantage logées dans le parc social**, signe de la recherche d'un logement moins cher et/ou plus grand à proximité tout de même de leurs attaches dans la ville-centre.

Ces écarts peuvent traduire, pour les migrations infra-départementales de jeunes ménages avec enfants, la recherche d'un habitat plus grand et moins onéreux (notamment dans le parc social) ou avec possibilité d'achat qui reste à proximité de la ville-centre ; pour les familles plus âgées en couple, des trajectoires professionnelles à l'échelle nationale, en général à l'initiative de l'homme ; pour les familles monoparentales le rapprochement avec le lieu d'origine et les autres membres de la famille.



Source : Insee RP 2014

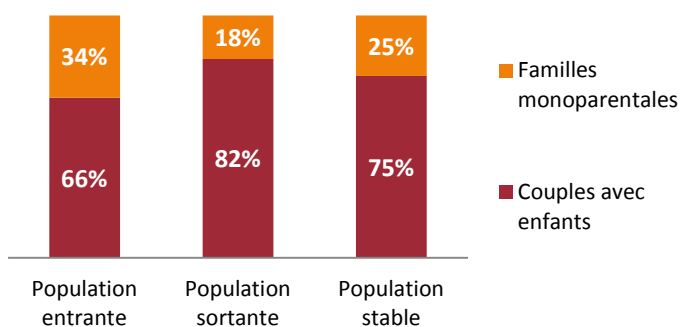
En résumé...

La moitié des familles qui emménagent à Grenoble sont en provenance du département de l'Isère. Ces familles entrantes sont plus jeunes que la moyenne des familles grenobloises, elles sont également davantage monoparentales et logées dans le parc social à leur arrivée à Grenoble. Ces caractéristiques semblent traduire un phénomène de retour à la ville-centre à la suite d'une séparation, pour trouver un logement moins cher et se rapprocher des services. Les familles entrantes qui proviennent de l'extérieur du département semblent quant à elles emménager à Grenoble dans le cadre d'une trajectoire professionnelle : elles sont plus âgées, appartiennent plus souvent aux catégories socioprofessionnelles des cadres, et viennent se loger en majorité dans le parc privé.

Les familles qui ont quitté Grenoble sont plus grandes que la moyenne des familles grenobloises. Elles s'installent dans leur grande majorité et particulièrement pour les couples plus jeunes dans le département de l'Isère, signe d'attaches avec le territoire, mais aussi de la recherche d'un logement plus grand (notamment une maison) à acheter. Les familles qui emménagent ailleurs sur le territoire national sont un peu plus âgées et semblent quitter Grenoble dans le cadre d'une trajectoire professionnelle. Globalement, les familles sortantes appartiennent davantage aux catégories socioprofessionnelles supérieures que les familles qui restent vivre à Grenoble, ce qui induit à la fois une plus grande mobilité, des aspirations familiales différentes et des capacités financières plus importantes pour acquérir un logement plus confortable et adapté à leur composition familiale.

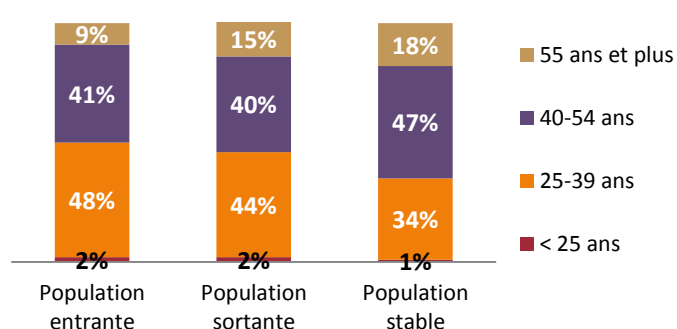
Composition des familles

Source : Insee RP 2014



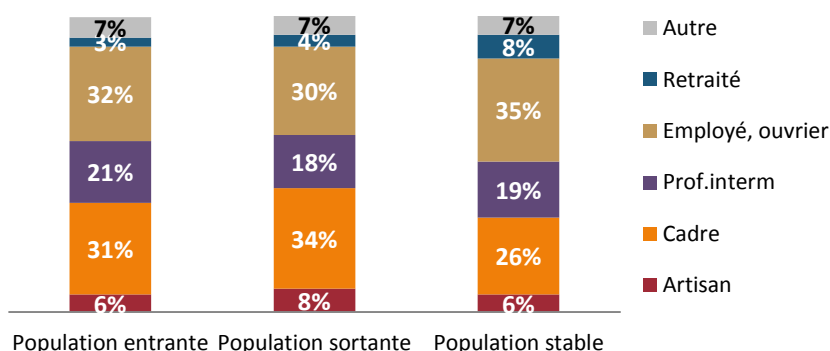
Âge du référent des familles

Source : Insee RP 2014



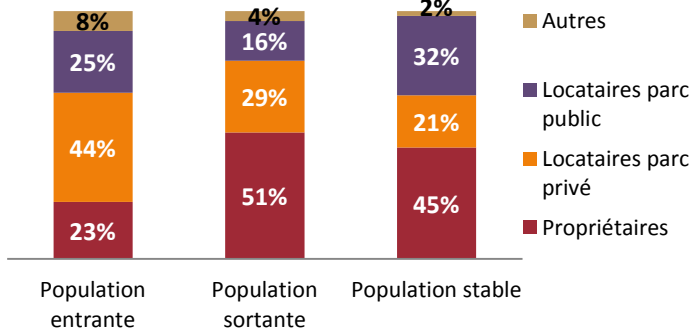
Catégorie socioprofessionnelle du référent

Source : Insee RP 2014



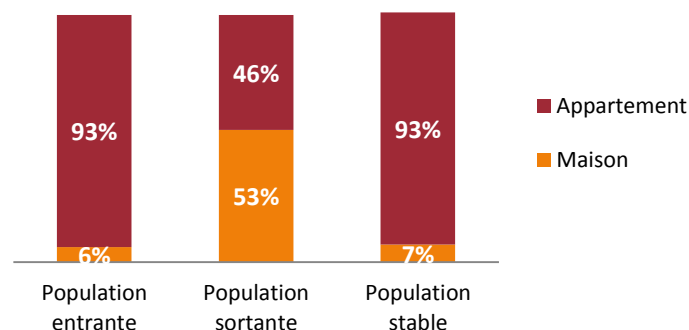
Statut d'occupation des familles

Source : Insee RP 2014



Type de logement des familles

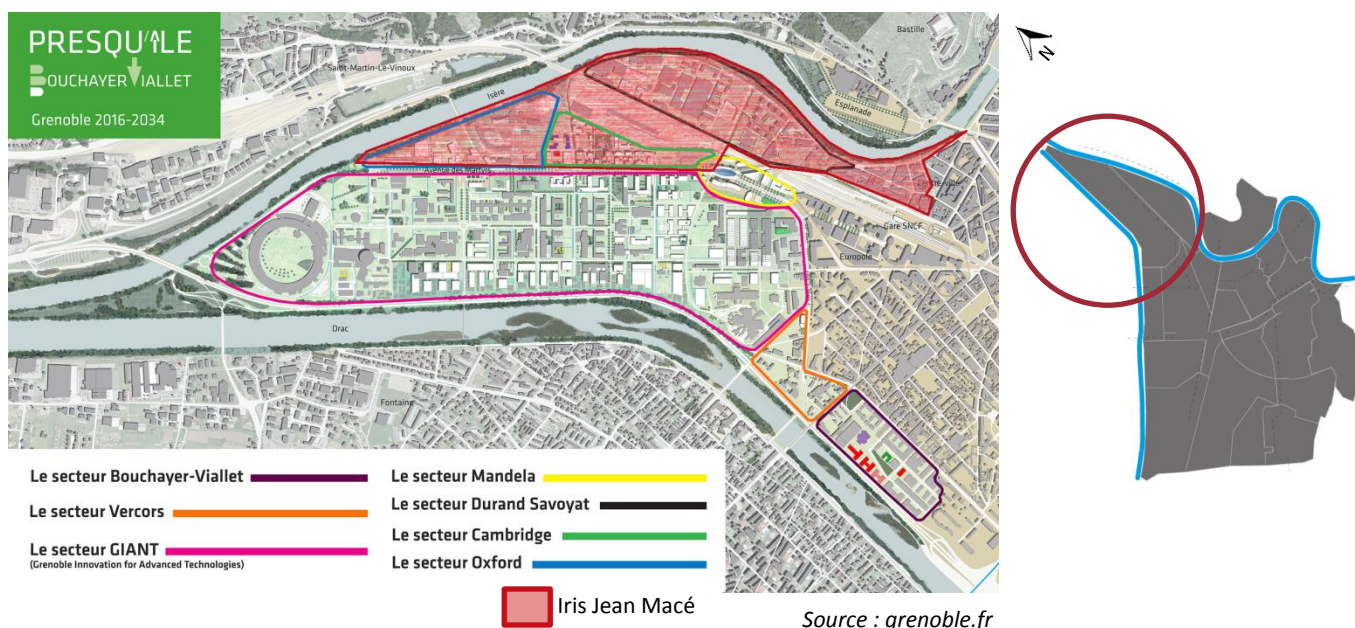
Source : Insee 2014



2. Zoom sur le quartier Presqu'île

Ce zoom constitue la première étape d'un travail d'observation plus large sur le quartier Presqu'île, qui sera mené de façon partenariale dans la perspective de mieux connaître la population qui vit sur ce territoire (ses caractéristiques sociodémographiques, ses besoins, ses attentes, ses déplacements, ...) et de pouvoir produire des éléments prospectifs sur le devenir de ce nouveau quartier.

Pour le moment, seules quelques données statistiques peuvent être mobilisées dans la mesure où une partie du quartier est encore en construction. Néanmoins elles permettent de poser un premier diagnostic qui sera actualisé chaque année et enrichi de nouvelles données, chiffrées comme qualitatives.



Le quartier Presqu'île connaît de fortes mutations depuis quelques années. Ce territoire particulier, bordé par le Drac et l'Isère, historiquement inhabité, est aujourd'hui composé de deux espaces situés de part et d'autre de la rue des Martyrs : à l'ouest, bordé de rose sur la carte, le pôle scientifique caractérisé notamment par la présence du Commissariat aux énergies atomiques (CEA) et du campus GIANT ; à l'est, un espace d'habitations et d'équipements dont l'aménagement est encore en cours (en bleu, l'espace Oxford dédié à l'implantation de bureaux, en vert et noir les secteurs principalement composés de logements).

Précisions méthodologiques

Le portrait sociodémographique de la population du quartier Presqu'île est réalisé à partir des données statistiques disponibles. Au niveau infracommunal, ces données sont construites à l'échelle des Iris (îlots regroupés pour l'information statistique), qui respectent des critères géographiques et démographiques et dont les contours sont stables dans le temps. Afin de mieux connaître les caractéristiques de la population du territoire de la Presqu'île et notamment des habitants récemment installés sur le nouveau secteur Cambridge, **l'analyse porte sur l'Iris Jean Macé, représenté en rouge sur la carte. Les données concernent donc sans distinction la population vivant à la fois sur le secteur Cambridge, le secteur Durand Savoyat (avec le quartier du Clos des fleurs construit à partir de 2011), ainsi que le quartier Jean Macé plus proche de la gare.**

Par ailleurs, en complément des données générales de l'Insee, **les données issues du fichier allocataire de la Caf ont été mobilisées afin de mesurer les évolutions sociodémographiques et tenir compte de l'arrivée des nouveaux habitants, en particulier des familles.** Elles permettent en effet de comptabiliser de manière exhaustive le nombre de personnes allocataires enregistrées la Caf chaque année jusqu'à 2016, parmi lesquelles les familles avec jeunes enfants et les ménages à revenus modestes sont particulièrement bien représentés. Ces données ne permettent cependant pas de dresser le portrait de l'ensemble de la population qui vit sur le territoire : elles excluent les ménages relevant des régimes spéciaux et agricoles, et prennent moins bien en compte les couples sans enfant, les personnes âgées ou encore les ménages à revenus moyens ou aisés.

Un quartier jeune en forte progression démographique, peuplé en majorité par des locataires

En 2014, l'Insee recense 3 160 habitants sur l'Iris Jean Macé. Si les chiffres du dernier recensement ne permettent pas de comptabiliser les nouveaux habitants installés dans les constructions les plus récentes¹¹, ils mesurent tout de même la forte progression démographique qu'enregistre le quartier. **Entre 2009 et 2014, la population de l'Iris a en effet augmenté de 930 habitants soit en moyenne + 7 % par an**, nettement plus en proportion que dans le secteur 1 (+ 0,4 %/an) et qu'à Grenoble (+ 0,7 %/an).

L'Iris Jean Macé se caractérise par la jeunesse de ses habitants : les moins de 30 ans y sont en effet davantage représentés qu'à Grenoble (53 % de la population en 2014 contre 45 % des Grenoblois), au détriment des tranches d'âge plus élevées.

Cette représentation importante des jeunes tranches d'âge s'explique par la part importante d'étudiants que compte le quartier : en 2016, la Caf recense en effet 700 ménages étudiants allocataires d'une aide au logement, soit près de 4 ménages sur 10 contre un quart des ménages sur le secteur 1. Cette part élevée d'étudiants allocataires d'une aide au logement s'explique en grande partie par la livraison à la rentrée 2016 de la résidence étudiante Geneviève Jourdain.

Le quartier compte 2 160 logements en 2014, dont 1 840 occupés à titre principal. L'Insee enregistre 520 résidences principales supplémentaires entre 2009 et 2014.

Ces logements sont occupés pour les trois quarts par des locataires, soit davantage que sur le secteur 1 (68 % de locataires) et qu'à Grenoble (59 % de locataires). **Ils se caractérisent en outre par leur petite taille :** 49 % sont des T1 ou des T2, soit un taux similaire au secteur 1 mais nettement supérieur à celui enregistré sur l'ensemble de la commune (37 %).

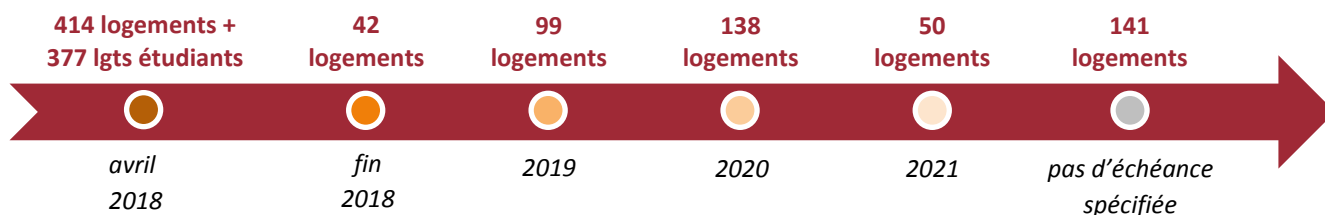
¹¹ Le millésime 2014 est le résultat de 5 années de recensement de 2012 à 2016, et prend donc en compte les habitants installés sur le nouveau quartier du Clos des Fleurs, livré en 2012.

En plus des 388 logements livrés en 2012 sur le quartier Clos des Fleurs (247 en accession libre, 16 en accession sociale et 125 en locatif social) et de 163 logements étudiants, sont attendus au total sur l'ensemble du quartier Presqu'île d'ici le début des années 2020 :

- **884 logements sur le quartier Cambridge** (456 en accession libre, 58 en accession sociale, 328 en locatif social et 42 en locatif libre), ainsi que 377 logements étudiants. La moitié sont déjà livrés (414 au mois d'avril 2018), l'ensemble du quartier est attendu pour 2021 :

Programme de livraisons sur le secteur Cambridge

source : Innovia, mai 2018



- **338 logements sur le futur quartier Durand Savoyat**, entre Jean Macé et le Clos des Fleurs (50 % en accession libre, 10 % en accession sociale et 40 % en locatif social, conformément au Plan local d'urbanisme). L'aménagement de ce secteur, débuté avec la construction de la nouvelle école primaire Simone Lagrange, s'intègre dans un projet urbain global à l'horizon 2034 mené en concertation avec les habitants.

Sur ces trois nouveaux quartiers, **les logements locatifs sociaux représenteront un peu plus d'un tiers du parc neuf**, et l'accession sociale à la propriété concernera 7 % des futurs résidents.

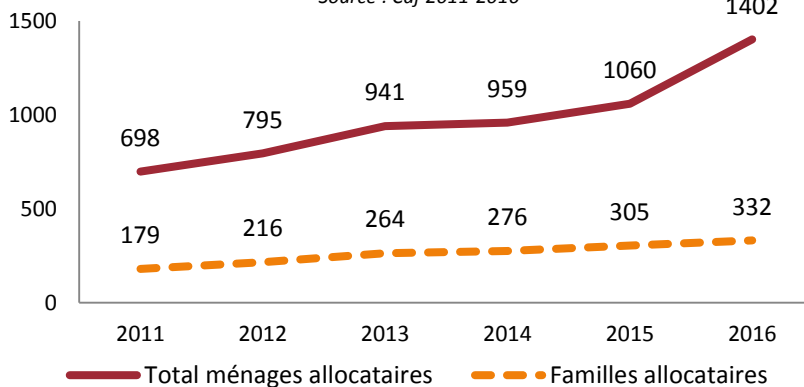
Ce **taux de logements sociaux parmi les constructions neuves apparaît donc plus élevé que celui actuellement observé sur l'ensemble du secteur 1** (15 % de logements sociaux parmi les résidences principales en 2015). Il conviendra de suivre l'évolution de la typologie du parc de logements une fois ce dernier stabilisé, afin d'identifier si un rééquilibrage est en cours. Pour autant, il convient de rappeler que presque la moitié du parc HLM grenoblois demeure actuellement concentrée sur les secteurs 5 et 6.

Les familles avec jeunes enfants particulièrement représentées sur le quartier

Au 31 décembre 2016, 332 familles vivent sur le quartier Jean Macé. Elles représentent près d'un ménage sur cinq, soit une part équivalente à celle de Grenoble mais supérieure à celle enregistrée sur le secteur 1 (14 %). Leur nombre est en augmentation continue depuis 4 ans (+ 13 % par an soit 153 familles supplémentaires), mais de manière moins marquée que l'ensemble des ménages allocataires de la Caf sur le quartier en raison de la forte progression du nombre d'étudiants.

Évolution du nombre de ménages allocataires de la Caf sur l'Iris Jean Macé

Source : Caf 2011-2016



Ces familles sont en grande majorité des couples avec enfant(s), bien que l'on compte 30 % de familles monoparentales, comme à Grenoble et sur le secteur 1.

En valeur absolue, Jean Macé est l'un des quartiers les plus familiaux du secteur 1 : seul l'Iris Lustucru enregistre un nombre de familles supérieur¹².

L'Iris Jean Macé se caractérise en outre par une part importante de familles avec de très jeunes enfants : 42 % des familles sont composées d'au moins un enfant âgé de moins de 3 ans sur le territoire, soit 15 à 16 points de plus que sur le secteur 1 ou Grenoble.

	Nb d'enfants en 2016	Évolution depuis 2011
0-2 ans	164	+ 70
3-5 ans	135	+ 71
6-11 ans	184	+ 99
12-15 ans*	89	+ 43
16-17 ans*	36	+ 13

Source : Caf 2011-2016

* En raison des caractéristiques de la population couverte par la Caf, les données sur ces tranches d'âge sont moins représentatives.

Des familles assez fortement touchées par la pauvreté à Jean Macé

Concernant l'activité professionnelle, on observe que l'ensemble des parents occupent un emploi dans un peu plus de 6 familles sur 10 sur Jean Macé, soit un taux similaire à la moyenne grenobloise mais en-deçà de celui observé sur le secteur 1 (7 familles sur 10). À noter que dans 2 familles sur 10, aucun parent n'est en emploi (chômage ou inactivité), le dixième restant étant composées de situations mixtes (un parent en emploi/un parent inactif par exemple pour les couples).

Malgré ce taux d'emploi plutôt dans la moyenne, il est à souligner la part importante de familles à bas revenus sur l'Iris Jean Macé : 108 familles sont concernées en 2016. La précarité touche ainsi 3 familles sur 10 sur le quartier, soit 10 point de plus que la moyenne observée sur le secteur 1, secteur parmi les moins touchés de la ville. Seul l'Iris Waldeck-Rousseau présente un taux de familles à bas revenus similaire à celui de Jean Macé.

Sur le quartier, le nombre de familles à bas revenus a plus que doublé entre 2011 et 2016, cela pouvant traduire l'installation de familles pauvres dans les nouveaux logements sociaux du Clos des Fleurs notamment, et illustrant l'augmentation globale observée sur la ville (moins fortement cependant).

Les familles monoparentales apparaissent fortement touchées par la précarité : sur Jean Macé, 42 % d'entre elles vivent sous le seuil des bas revenus contre 37 % sur le secteur 1.

Conséquence de la pauvreté des parents, un quart des jeunes enfants âgés de moins de 3 ans vivent dans une famille à bas revenus sur Jean Macé (42 enfants concernés), soit un taux inférieur à la moyenne communale (34 %) mais supérieur de 4 points au taux observé sur le secteur 1. Le nombre de jeunes enfants pauvres a été multiplié par deux entre 2011 et 2016 sur l'Iris Jean Macé, soit une augmentation plus rapide que l'ensemble de la tranche d'âge, venant gonfler la part d'enfants pauvres observée en 2016 (26 % contre 21 % en 2011).

¹² Au recensement Insee 2014, privilégié pour les autres quartiers dans la mesure où le recensement est plus exhaustif que les seules données Caf.

« Un quartier sans passé, où tout est à construire »

À l'occasion des livraisons de logements du secteur Cambridge, la direction de territoire du secteur 1 de la Ville de Grenoble organise des réunions d'accueil des nouveaux habitants en pied d'immeuble. Ces temps conviviaux sont l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants (propriétaires comme locataires), de les informer des initiatives, services et structures existant sur leur nouveau quartier, et de recueillir leurs premières observations, besoins ou interpellations.

Certains ménages rencontrés semblent tout d'abord ne pas avoir emménagé sur le quartier « par hasard » : **sensibles à l'environnement, ils apprécient l'éco-quartier pour les caractéristiques écologiques des immeubles.** C'est aussi l'opportunité foncière et financière qui les a conduits à acquérir leur nouveau logement, grâce aux possibilités d'accession sociale à la propriété. L'emplacement du quartier dans la ville les également intéressés : si les logements sont épargnés par l'agitation du centre-ville, les services et infrastructures urbaines sont pour autant facilement accessibles à vélo ou en tramway.

Néanmoins, les caractéristiques énergétiques innovantes des nouveaux immeubles ne remportent pas l'adhésion de l'ensemble des habitants. Les personnes ayant intégré les nouveaux logements sociaux du quartier rapportent ainsi des difficultés à se chauffer confortablement. Les professionnels soulignent **l'importance de l'accompagnement des habitants à la compréhension et l'usage de ces technologies.**

D'autre part, **les ménages rencontrés relèvent l'absence d'équipements de proximité dans le secteur Cambridge.** Avec les livraisons progressives de l'ensemble des futurs immeubles, ils souhaitent voir s'installer supermarchés, boulangeries, pharmacies et autres commerces de quotidienneté. Le transport nécessaire vers des quartiers plus anciens et mieux pourvus en services et commerces (Saint-Bruno, Estacade...) constitue un point faible du secteur. Ces problématiques se posent particulièrement pour les familles, qui relatent la difficulté à se déplacer chargées de courses avec une poussette.

Les habitants rencontrés souhaitent que le quartier « devienne vraiment vivant », en contraste avec le secteur de bureaux et d'universités, de l'autre côté de la rue des Martyrs, qui ne voit qu'une population d'actifs se déplacer en horaires de travail. Les commerces de proximité semblent pouvoir y contribuer, mais **les équipements sont également identifiés par les habitants comme des leviers importants de l'animation et du vivre-ensemble dans le quartier.** À ce titre, le futur parc est très attendu, tant par les familles que les personnes seules. Il devrait voir le jour d'ici 2020-2021, entre les voies ferrées et la rue Aimé Requet.

Il est également à noter le **souhait d'une mixité intergénérationnelle, sociale et économique.** Les nouveaux habitants se montrent enthousiastes à l'idée de créer une dynamique collective, en s'appuyant notamment sur le local mis à disposition, ainsi que sur la possibilité de créer des jardins partagés. Cette volonté est cependant plutôt le fait des habitants les plus motivés et concernés par l'éco-habitat.

Certains locataires en revanche regrettent que la mixité sociale du quartier Cambridge ne se résume qu'au travers de l'implantation d'îlots d'habitat social sur l'ensemble du quartier. Le sentiment de « tours de pauvres » est partagé par certains locataires HLM, qui auraient souhaité davantage de mixité sociale à l'intérieur même des immeubles.

3. De l'hébergement à l'obtention d'un logement, quel habitat pour les familles précaires ?

Les familles en demande d'hébergement dans l'agglomération grenobloise

Première manifestation du mal-logement, l'absence de domicile personnel concerne un nombre croissant de ménages, dont les caractéristiques tendent à évoluer. Les familles avec enfants sont en effet de plus en plus représentées parmi les demandeurs d'hébergement d'urgence qui sollicitent le 115¹³. D'après les baromètres du 115 réalisés par la Fédération des acteurs de la solidarité, elles sont même à l'origine d'une demande d'hébergement sur deux à l'échelle nationale¹⁴.

Or, « *faute de places disponibles et d'adaptation des structures d'hébergement principalement conçues pour l'accueil des personnes seules, les orientations des familles se font essentiellement à l'hôtel* », solution d'hébergement peu adaptée à la vie collective avec des enfants, en raison notamment de l'absence fréquente de cuisine ou encore d'un nombre de lits insuffisants. La Fondation Abbé Pierre, dans son rapport mal-logement 2018, souligne en outre la mobilité forcée à laquelle sont contraintes les familles hébergées à l'hôtel (ruptures d'hébergement, changements d'établissement...), avec des conséquences néfastes sur la scolarisation des enfants et les possibilités de recours aux services.

Sur le territoire de l'agglomération grenobloise, **plus de 800 ménages avec enfants, dont près de 450 familles monoparentales, ont formulé une demande d'hébergement d'urgence auprès du 115** durant l'année 2016. À l'échelle départementale, le nombre de familles monoparentales en demande d'hébergement d'urgence a progressé de 14 % en un an, soit 5 points de plus que l'ensemble des ménages.

Les personnes qui sollicitent le 115 se trouvent dans leur grande majorité en situation d'errance résidentielle : la veille de leur appel au 115, près de 7 ménages sur 10 se trouvaient à la rue en 2016 à l'échelle du département de l'Isère. L'hébergement chez des tiers semble par ailleurs progresser : il concernait 14 % des demandeurs en 2016, soit 6 points de plus qu'un an auparavant.

Sur l'agglomération grenobloise, si les parents seuls avec enfants sont assez bien orientés (24 % bénéficient d'une orientation vers un hébergement d'urgence soit une centaine de familles monoparentales, contre 21 % de l'ensemble des ménages), **le 115 rencontre des difficultés à trouver des solutions d'hébergement pour les couples avec enfants**, en particulier pour les familles de grande taille (sur l'agglomération grenobloise, ils sont seulement 15 % à être orientés suite à leur demande, soit une soixantaine de ménages). Les places disponibles apparaissent en effet peu adaptées à cette composition familiale, les hébergements existants étant en majorité de petite taille sur le territoire grenoblois comme à l'échelle départementale.

En outre, sur l'ensemble du département et à plus forte raison sur l'agglomération grenobloise, **la demande qui s'exprime auprès du 115 provient de plus en plus de ménages de nationalité hors Union européenne** : sur le territoire grenoblois, cela concerne 60 % des ménages demandeurs. Ce constat marque le basculement d'une « seule » précarité sociale vers une précarité également administrative, qui s'illustre par **l'impossibilité d'accéder à un logement de droit commun en raison de leur statut**

¹³ Le 115 est le numéro d'urgence sociale qui assure le premier accueil téléphonique, le diagnostic et l'orientation des personnes sans abri ou en grande difficulté.

¹⁴ Fédération des acteurs de la solidarité, *Baromètre du 115 juin-juillet 2017 et enquête flash du 4 septembre 2017*.

administratif (et de l'absence d'autorisation de travail) pour une part importante des ménages concernés. Le SIAO de l'Isère souligne ainsi dans son rapport 2017 que « *ces publics se trouvent à l'intersection des dispositifs et se retrouvent par défaut à déposer une demande au sein d'un segment non adapté à l'accueil à long terme. Ils deviennent des publics de l'urgence alors que leur besoin d'accueil se décline en mois voire en années* ». Les familles avec enfants sont particulièrement représentées parmi les ménages en demande d'asile.

Quelques données locales sur l'habitat de fortune

La Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), coordonnée par le CCAS de Grenoble, vise à résorber l'habitat précaire sur le territoire de l'agglomération, à la fois par l'accompagnement des ménages vers le logement et l'emploi et par le recensement et l'amélioration des conditions de vie dans les squats et campements de l'agglomération.

Au 31 décembre 2016, la MOUS recense 22 squats et campements sur l'agglomération grenobloise, dont 13 sur la ville de Grenoble. Plus de 170 ménages vivent dans ces lieux, soit 350 personnes en 2016 contre près de 500 en 2015.

Le nombre de sites recensés est stable par rapport à 2015, néanmoins le nombre de personnes concernées diminue, témoignant d'une présence plus importante de personnes seules et de couples sans enfant au sein des lieux de vie illicites. Les professionnels de terrain soulignent en effet que peu de nouvelles familles arrivent de l'étranger sur le territoire entre 2015 et 2016.

Durant l'année 2016, 15 ménages ont été hébergés au sein du dispositif d'insertion proposé par la MOUS, représentant 73 personnes dont 43 enfants. 4 familles ont quitté le dispositif durant l'année pour intégrer un logement social, après une moyenne de 17 mois d'hébergement. Ces ménages disposaient tous de ressources liées à l'emploi d'au moins un parent, parfois en contrat à durée indéterminée.

Avant d'intégrer le dispositif d'insertion de la MOUS, les familles hébergées se trouvaient dans leur grande majorité en habitat précaire ou hébergées à l'hôtel, sans expérience de vie dans un logement ordinaire sur le territoire.

Tous les enfants vivant dans les familles accompagnées par l'assistante sociale dédiée sont scolarisés, essentiellement au sein de parcours spécialisés (classes pour l'inclusion scolaire en école primaire ou classes Segpa au collège). La scolarisation des enfants vivant en squats nécessite un accompagnement social de la famille sur les questions de séparation des fratries, de l'organisation du quotidien et des repères géographiques, ainsi que parfois sur des problématiques d'assiduité scolaire.

En Isère, la mise en relation de la demande d'hébergement d'insertion avec l'offre disponible est en partie réalisée par les Pôles d'orientation hébergement insertion (POHI)¹⁵. **Témoignant des difficultés d'accès au logement ordinaire, l'hébergement d'insertion est principalement sollicité par les ménages à la sortie d'un dispositif ou en raison de la fin d'une prise en charge**, notamment l'hébergement chez des tiers. À noter que 12 % des demandes adressées au POHI de l'agglomération grenobloise (soit 130 ménages environ) sont motivées par l'absence totale de solution d'hébergement, et 12 % également par une expulsion locative (effective ou en instance).

¹⁵ En Isère, 4 pôles centralisent la demande d'hébergement d'insertion et proposent des orientations dans le cadre du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) départemental créé par la loi Alur de 2014.

En 2016, plus de 1 100 ménages ont formulé une demande d'hébergement d'insertion sur le territoire de l'agglomération. Parmi eux, **450 étaient des familles** : 120 couples avec enfants et 330 familles monoparentales (en grande majorité des mères). En comparaison avec l'ensemble des ménages, les familles monoparentales ont un peu plus de chances de voir leur demande aboutir vers une admission en structure d'hébergement : elles sont 24 % à bénéficier d'une solution contre 21 % de l'ensemble des demandeurs sur l'agglomération.

L'hébergement chez des tiers : l'entourage, réponse précaire à l'absence de domicile

« L'hébergement chez des tiers pose de nombreux problèmes de cohabitation au quotidien, tant pour les hébergés que pour ceux qui les accueillent : surpeuplement, occupation précaire, bruit, promiscuité, manque d'intimité... Ces conditions de vie sont particulièrement préjudiciables pour les enfants (stress, problèmes de concentration, difficultés à faire ses devoirs...). Solution de dépannage et d'attente, il peut se révéler particulièrement pénalisant lorsqu'il se prolonge. Amortisseur de la crise du logement, il rend par ailleurs « invisibles » toutes ces personnes sans logement personnel, renvoyant leur prise en charge vers la sphère privée »¹⁶.

Difficile à observer et quantifier de manière exhaustive, l'hébergement contraint chez des tiers concernerait à l'échelle nationale plus de 400 000 personnes en 2011.

Au niveau local, la situation résidentielle antérieure des demandeurs d'hébergement fournit un premier ordre de grandeur du nombre de ménages hébergés chez des tiers faute de pouvoir occuper un logement personnel. En 2016, près de 600 ménages en demande d'hébergement d'urgence auprès des POHI du département se trouvaient hébergés chez des tiers au moment de leur demande, soit respectivement 14 % et 26 % des demandeurs selon le segment. Le nombre de ménages hébergés chez des tiers à l'échelle du département de l'Isère serait donc a minima de l'ordre de 1 000 ménages. Néanmoins il ne s'agit que de la demande visible qui ne tient pas compte du non-recours au secteur de l'hébergement ni de la « débrouille » quotidienne des personnes avec leur entourage.

Les familles en demande de logement social

Au 31 décembre 2016, plus de 3 600 ménages vivant hors du parc public ont formulé une demande d'accès au logement social pour la commune de Grenoble¹⁷. **Parmi eux, 660 sont des familles monoparentales et 420 des couples avec enfants.** Les familles représentent ainsi un peu moins d'un tiers des demandes d'accès au logement social de Grenoble.

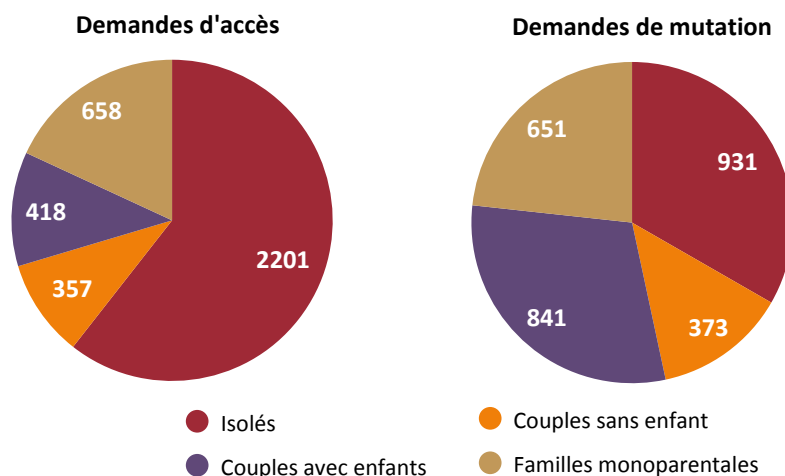
Une part importante de ménages avec enfants étant déjà logés dans le parc social, il convient de tenir compte également du nombre de demandes de mutation : fin 2016, **près de 1 500 familles ont formulé une demande pour un autre logement du parc social** situé à Grenoble, représentant plus de la moitié des demandes de mutation enregistrées.

¹⁶ Fondation Abbé Pierre, *Rapport mal-logement 2018*.

¹⁷ La demande recensée concerne l'ensemble des ménages, quel que soit leur lieu de résidence en France ou ailleurs, bien qu'ils vivent dans leur grande majorité déjà dans l'agglomération.

Répartition des demandes de logement social pour Grenoble selon la composition des ménages demandeurs

Source : SNE décembre 2016



Ainsi, les ménages avec enfants sont plus nombreux parmi les demandeurs de mutation, déjà logés dans le parc social, que parmi les ménages souhaitant accéder au parc public. Or, les délais d'attribution semblent plus importants pour les demandes de mutation : 28 % d'entre elles ont mis plus de deux ans à aboutir, contre 19 % des demandes d'accès.

Par ailleurs, s'il n'est pas possible de connaître la situation résidentielle des familles spécifiquement, il est à souligner que la moitié des ménages souhaitant accéder au parc social ne disposaient pas d'un logement personnel au moment de leur demande : 21 % étaient hébergés en structure, 19 % chez un tiers, et 13 % se trouvaient sans logement ou en habitat de fortune.

Les motifs invoqués pour motiver les demandes de mutation (toutes compositions familiales confondues) sont notamment la taille insuffisante du logement dans un quart des cas et les raisons de santé/handicap dans 16 % des cas. On note que les changements familiaux sont par ailleurs à l'origine de 8 % des demandes d'accès au logement social (près de 300 demandes).

Qu'il s'agisse des demandes d'accès ou de mutation, les ménages avec enfants bénéficient davantage d'une attribution de logement social que les personnes isolées. Les familles représentent en effet 51 % des attributions prononcées en 2016, contre 40 % des demandeurs. Ainsi en 2016, plus de 700 familles ont bénéficié d'un logement social, dont 370 pour la première fois.

Cela est en partie à mettre en lien avec la typologie du parc de logements sociaux grenoblois : 29 % de T1-T2, 34 % de T3 et 37 % de T4 et plus en 2016 (soit plus de 6 000 grands logements sociaux à Grenoble)¹⁸. Ainsi, les petits logements étant peu nombreux, les demandes formulées par des personnes seules ou des couples ont moins de possibilités d'aboutir. Ce constat est également valable à l'échelle métropolitaine.

¹⁸ Données issues du Répertoire du parc locatif social (RPLS) 2016 qui prend en compte la majeure partie du parc de logements sociaux (renseigné par les bailleurs sociaux uniquement).

Les données disponibles au moment de l'écriture de ce document ne permettent pas d'éclairer avec davantage de précision les trajectoires des familles grenobloises et métropolitaines au sein de l'hébergement et du logement social.

Cependant, des interrogations et hypothèses semblent d'ores et déjà intéressantes à poser :

- Au sein du parc social métropolitain, si l'on enregistre 1 500 familles en demande de mutation, pour une partie en raison de la taille insuffisante du logement, quelles sont les autres raisons qui poussent les ménages souhaiter changer de logement social ? Y a-t-il, comme pour les ménages qui quittent Grenoble pour acquérir une maison dans le périurbain, la recherche d'aménités environnementales ? Certaines communes de la Métropole sont-elles plus demandées que d'autres ?
- Si la location d'un logement social est nécessitée par la faiblesse des revenus et la cherté du parc privé, que nous disent les taux et délais d'attribution ainsi que la comparaison entre le lieu demandé et le lieu attribué, des possibilités des familles de choisir leur logement ?
- L'analyse croisée des données relatives à la composition familiale et à la durée d'occupation des logements sociaux pourrait permettre d'identifier si les familles restent plus longtemps dans le parc social que les autres ménages, et de s'interroger ensuite sur les facteurs d'explication de l'ancienneté dans le logement.
- Les migrations résidentielles analysées précédemment montrent qu'une partie des emménagements à Grenoble entre 2013 et 2014 sont le fait de familles monoparentales qui vivaient principalement déjà sur la Métropole, et qui viennent se loger dans le parc HLM. S'agit-il de familles déjà locataires du parc social ? Dans ce cas quelles sont les raisons qui les conduisent à être logées à Grenoble : la recherche d'une plus grande proximité avec les services et l'emploi, ou les caractéristiques structurelles du parc de logements et des modalités d'attribution ?
- Les flux inverses montrent également le parcours de certaines familles, plus jeunes, quittant Grenoble pour s'installer sur le territoire métropolitain et dans le parc social, ce qui semblerait infirmer le constat précédent de l'intérêt pour la ville-centre. Les possibilités d'attribution des logements sociaux sont-elles plus nombreuses ailleurs dans l'agglomération ?

Il semblerait ainsi pertinent d'analyser finement les trajectoires des familles qui vivent dans les logements sociaux grenoblois et métropolitains, et de chercher à mieux connaître, au travers d'enquêtes qualitatives par exemple, leurs aspirations, motivations, choix contraints ou assumés en matière de logement.

PARTIE 3

LES FAMILLES DANS LEUR QUOTIDIEN : DE
LA PETITE ENFANCE AU SOUTIEN DES
AÎNÉS, ANALYSE DES BESOINS

1. Devenir parent

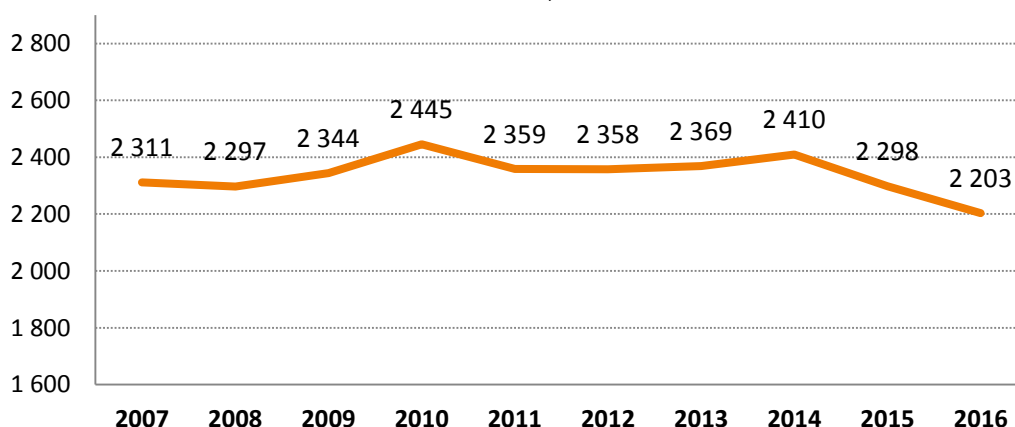
Un dynamisme démographique qui tend toutefois à ralentir

Chaque année depuis 10 ans, l'état civil de Grenoble enregistre en moyenne 2 300 naissances domiciliées sur le territoire communal¹⁹, ce qui représente près de 14 naissances pour 1 000 habitants soit deux points de plus que la moyenne nationale. Ce taux de natalité est l'un des plus élevés du panel de comparaison, plaçant Grenoble juste derrière Reims, et bien devant Brest ou Dijon (11 naissances pour 1 000 habitants)

Pour autant, le nombre de naissances amorce une baisse depuis 2015, pour atteindre en 2016 le seuil le plus bas de la décennie à Grenoble. Cette tendance est également constatée à l'échelle nationale, et peut s'expliquer par la diminution du nombre de femmes en âge de procréer ainsi que par la baisse du taux de fécondité. Au niveau national, plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer les variations de fécondité : les conséquences de la crise économique de 2008 et l'augmentation du chômage, les évolutions de la politique d'aides aux familles, ainsi que les changements de comportements des jeunes générations (allongement de la période des études, mise en couple plus tardive...).

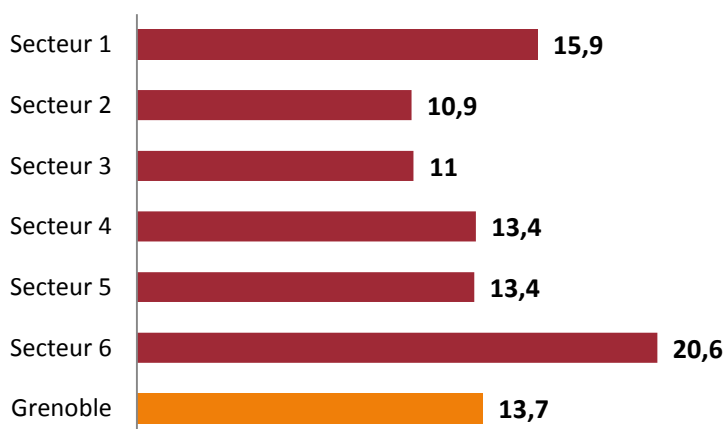
Évolution du nombre de naissances à Grenoble

Sources : Insee 2007 à 2011, état civil VdG 2012 à 2016



Nombre de naissances pour 1 000 habitants en 2016

Sources : état civil 2016, Insee RP 2014



À l'échelle infracommunale, les taux de natalité sont assez variables d'un secteur à l'autre. Les territoires les plus dynamiques d'un point de vue démographique sont les secteurs 1 et 6, avec respectivement 16 et 21 naissances pour 1 000 habitants. Sur ces secteurs, les effectifs les plus importants de nouveau-nés sont observés sur les Iris Jean Macé, Saint-Bruno et Lustucru, ainsi qu'à Vigny-Musset.

¹⁹ Il s'agit du lieu de domiciliation de la mère. Ainsi, le nombre de naissances enregistrées pour Grenoble tient compte également des naissances ayant eu lieu dans les établissements situés hors de la ville, si la mère est domiciliée à Grenoble.

Au 31 décembre 2016, plus de 5 200 familles grenobloises comptent un ou plusieurs enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans, soit une famille sur quatre. Les parents de jeunes enfants ont davantage tendance à être en couple que le reste des familles, dans 84 % des cas contre 67 %.

En lien avec la baisse des naissances, le nombre de familles avec jeunes enfants est en légère diminution depuis 2011 (- 0,6 % par an alors que l'ensemble des familles enregistre une évolution positive). **Cette tendance à la baisse concerne la majorité des secteurs de la ville**, et plus particulièrement le secteur 6 (près de 3 % de diminution par an). Seul le secteur 5 enregistre une progression relative (+ 0,4 % par an), et le secteur 3 une stagnation.

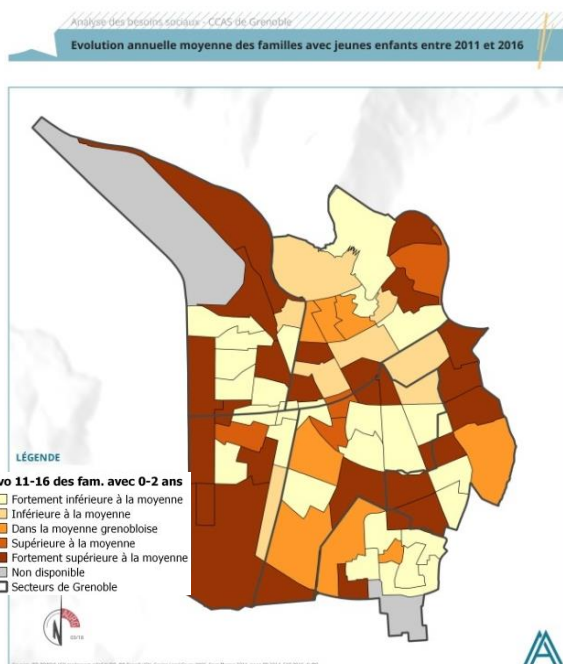
	Nombre de familles avec enfant(s) 0-2 ans	Évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2016	Poids des familles avec enfant(s) 0-2 ans dans l'ensemble des familles
Secteur 1	828	- 1,2 %	27 %
Secteur 2	875	- 0,2 %	24 %
Secteur 3	842	0 %	24 %
Secteur 4	1 004	- 0,9 %	25 %
Secteur 5	780	+ 0,4 %	27 %
Secteur 6	850	- 2,7 %	28 %
Grenoble	5 238	- 0,6 %	26 %

Sources : Caf 2011-2016, Insee RP 2014

Des différences sont à relever selon les quartiers. Certains Iris enregistrent en effet une forte progression du nombre de familles avec jeunes enfants, en particulier Jean Macé (147 familles en 2016 soit quasiment deux fois plus qu'en 2011), Jouhaux ou Jeanne d'Arc (+ 4 % d'augmentation par an).

À noter cependant que malgré une diminution d'effectifs, un nombre élevé de familles avec jeunes enfants vivent dans certains quartiers : Vigny-Musset (335 familles), Paul Cocat (135 familles) ou encore Championnet (130 familles).

Enfin, certains quartiers concentrent un nombre élevé de familles avec jeunes enfants : c'est le cas de Helbronner-Géants, Jean Macé, Village Olympique Sud et Aigle, où 4 familles sur 10 ont des enfants âgés de moins de 3 ans (presque 1 famille sur 2 à Helbronner-Géants).



L'arrivée d'un enfant : des besoins en termes d'information et d'accompagnement à la parentalité
Éléments issus des entretiens menés avec les référentes familles des MDH, les coordinatrices des LAEP, les animatrices des RAM et la directrice de la Maison des familles

Durant l'année 2016, 800 familles grenobloises ont accueilli leur premier enfant, soit 4 % de l'ensemble des familles. Au-delà des indications et conseils transmis par le corps médical et paramédical, de nombreux questionnements se posent aux nouveaux parents.

Dans les premiers mois, les interrogations concernent essentiellement l'allaitement, l'alimentation, les modes de garde, ainsi que le lien parent/enfant, la question du couple et la place dans la famille. Avec l'avancée en âge de l'enfant, les acteurs rencontrés se font le relais de nouveaux questionnements qui semblent survenir de plus en plus tôt, **relatifs à la normalité et à l'aptitude de l'enfant en matière de langage et de psychomotricité**. Les professionnelles témoignent de la **pression qui semble s'exercer sur les familles en matière d'éducation**, la recherche de la réussite de l'enfant dans son développement cognitif et psychomoteur se doublant de la peur d'être défaillant en tant que « bon parent ».

Les inquiétudes relatives au rôle de parent prennent d'ailleurs une dimension plus aiguë en cas de difficultés (perte d'emploi, séparation...). Les professionnelles témoignent de l'inquiétude de certains parents de mal faire, de ne pas être à la hauteur des demandes de son enfant ou encore de passer « à côté » d'un élément essentiel à son bon développement.

D'autre part, **l'arrivée d'un enfant donne lieu à de nouveaux besoins en matière de fréquentation de lieux d'échanges et de loisirs**. Les professionnelles rencontrées soulignent le besoin des familles de mieux connaître leur environnement proche (y compris les espaces publics et jardins) et les possibilités qui leur sont offertes pour partager du temps avec leur(s) enfant(s) en dehors du domicile. Les jeunes parents cherchent en effet des lieux extérieurs leur permettant de ne pas rester seuls chez eux et de faire découvrir de nouvelles choses à leur(s) enfant(s). Si certains parents trouvent les informations qu'ils souhaitent par leurs propres moyens, notamment via internet, il semble important de **rendre ces lieux davantage visibles à l'ensemble des familles, en effectuant une communication renforcée dès la naissance**. D'après les professionnelles rencontrées, l'information adressée aux familles avec jeunes enfants devrait dépasser le seul sujet du mode de garde, pour davantage proposer une **entrée généraliste du point de vue de l'âge de l'enfant**, particulièrement pour les familles qui viennent d'accueillir leur premier enfant.

De nombreux espaces et dispositifs sont en effet proposés à Grenoble aux jeunes familles, tels que les ludothèques, les actions collectives et ateliers proposés par les référentes familles dans les MDH ou encore les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP). Ces derniers sont sollicités par les parents afin de partager leurs questionnements auprès d'autres parents ou de professionnels, de rompre leur solitude d'adulte, ou encore d'ouvrir leur enfant à la vie en collectivité.

Le recours aux modes de garde formels : de fortes variations selon les territoires

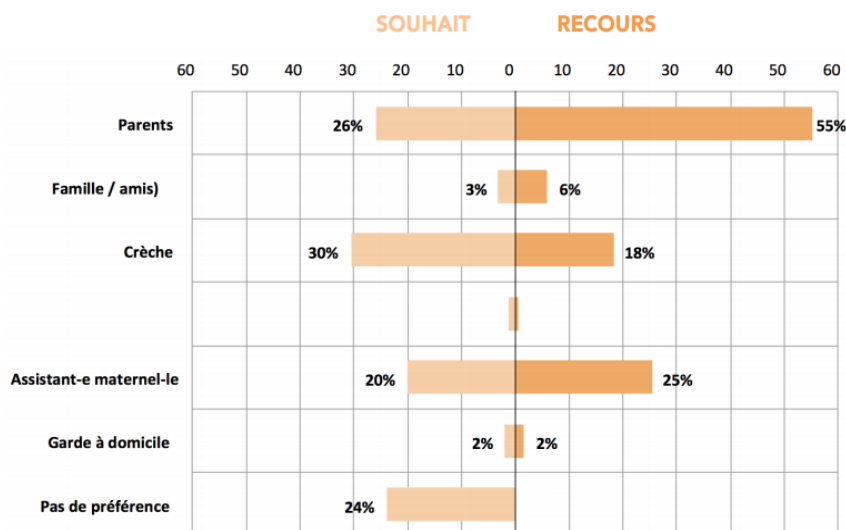
L'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » est menée en France métropolitaine tous les cinq ans par la Drees auprès des familles avec enfant(s) de moins de 6 ans²⁰. Elle permet de recueillir des informations sur les solutions adoptées par les parents concernant l'accueil de leurs enfants. Les derniers résultats font notamment état des motivations avancées par les parents pour justifier le recours aux différents modes d'accueil.

Les crèches apparaissent prioritairement sollicitées en vertu de leurs **bénéfices pour l'enfant** (épanouissement, contacts avec d'autres enfants du même âge) pour plus de la moitié des familles interrogées. L'adaptation aux contraintes, notamment en termes financiers, est évoquée par un tiers des familles. Les professionnelles grenobloises du champ de la petite enfance soulignent d'autre part la **dimension rassurante de l'accueil en crèche** pour certaines familles, qui se montrent plus disposées à l'idée de confier leur enfant à un collectif de professionnel-le-s formé-e-s.

L'accueil individuel auprès d'un-e assistant-e maternel-le est quant à lui en premier lieu sollicité pour **l'adaptation aux contraintes des familles**, notamment en termes d'horaires, dans six cas sur dix. À noter qu'au niveau national, une famille sur cinq choisit ce mode d'accueil à défaut d'une autre solution de garde disponible. Les acteurs grenoblois rencontrés soulignent en effet que certaines familles recourent à l'accueil individuel durant quelques mois, dans l'attente de l'obtention d'une place en crèche. Pour d'autres en revanche, l'accueil par une « nounou » apparaît plus rassurant, notamment pendant les premiers mois de l'enfant.

Mode d'accueil souhaité et recouru lors de la rentrée 2015 en France

Source : Baromètre d'accueil du jeune enfant 2015, Cnaf



²⁰ Pauline Viro, « Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes », *Études et résultats* n° 1014, Drees, juin 2017.

À Grenoble, plus de 2 200 places d'accueil individuel sont proposées par les assistant-e-s maternel-le-s indépendant-e-s en 2016, auxquelles s'ajoutent plus de 1 600 places d'accueil collectif proposées en grande partie par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du CCAS. Au mois de décembre 2016, on recense en outre environ 150 places au sein des classes de toute petite section de maternelle. L'offre formelle d'accueil du jeune enfant s'élève donc à 70 places pour 100 enfants de moins de 3 ans à Grenoble en 2016, soit un taux plus élevé que la moyenne nationale en raison du poids important de l'offre d'accueil collectif.

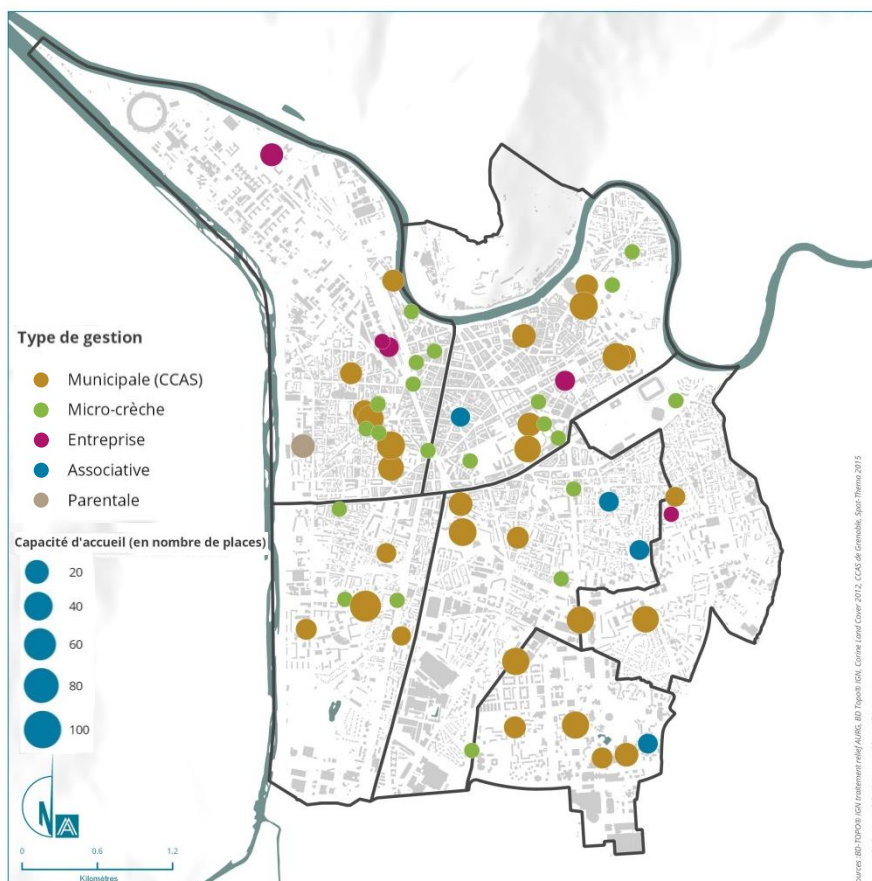
Tableau récapitulatif de l'offre théorique d'accueil à Grenoble en 2016

	Nb de places en 2016	Nb de places pour 100 enfants de moins de 3 ans	Comparaison nationale (données 2015)
Assistant-e-s maternel-le-s indépendant-e-s	2 257	39	33
EAJE	1 629	28	18
<i>dont EAJE du CCAS</i>	1 278	22	
<i>dont micro-crèches</i>	170	3	
<i>dont crèches associatives</i>	181	3	
École maternelle	153	3	4
Total offre formelle théorique	4 039	70	55

Sources : DASPE 2016, DEJ 2016, Caf 2016, Rapport ONPE 2017

Depuis 2016, le nombre de micro-crèches a continué à progresser fortement, portant l'offre totale d'accueil collectif à 1 723 places au 1^{er} juillet 2018. La carte ci-dessous dresse le panorama des différents établissements d'accueil du jeune enfant connus au moment de la rédaction de ce document ainsi que leur capacité d'accueil.

Offre d'accueil collectif petite enfance au 1er juillet 2018



Dans la mesure où cette offre est cependant théorique (un même enfant peut occuper plusieurs places en accueil individuel et collectif par exemple, et une même place peut être occupée par plusieurs enfants en EAJE notamment), cette approche par l'offre doit s'accompagner d'une analyse de l'usage effectif.

- **Trois jeunes enfants grenoblois sur dix accueillis dans les EAJE municipaux**

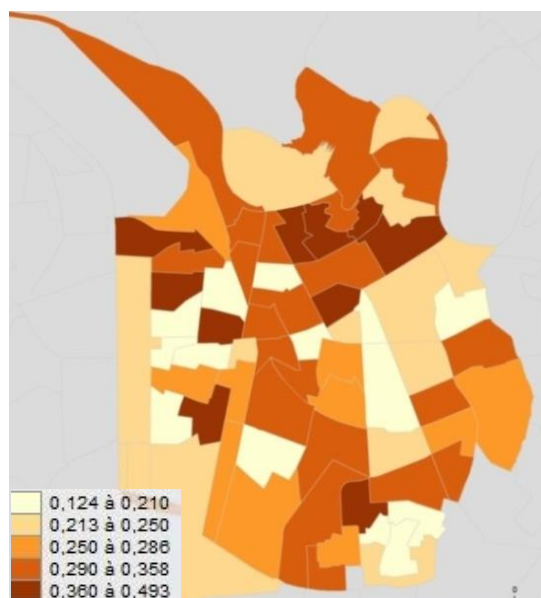
À Grenoble, près de 1 950 jeunes enfants sont accueillis dans les établissements du CCAS au 31 décembre 2016, dont 1 810 enfants grenoblois.

Parmi eux, 1 600 bénéficient d'un accueil régulier d'au moins un jour par semaine, contractualisé entre la crèche et la famille. **Près de trois jeunes enfants grenoblois sur dix sont donc accueillis de manière régulière dans les EAJE municipaux.**

Cette moyenne communale cache cependant d'importantes disparités selon les territoires. Un tiers des jeunes enfants domiciliés sur les secteurs 1 et 2 bénéficient d'un accueil régulier en crèche, contre un peu moins de 30 % dans les secteurs 5 et 6 et un quart des jeunes enfants vivant sur les secteurs 3 et 4.

Part d'enfants 0-2 ans accueillis régulièrement dans les EAJE du CCAS

Sources : DASPE 2016, Caf 2016



À l'échelle infracommunale, certains quartiers enregistrent des taux de recours régulier aux EAJE du CCAS supérieurs à la moyenne communale, de l'ordre de 4 jeunes enfants sur 10. La plupart de ces Iris enregistrent également des taux élevés d'emploi des parents (Diderot, Berriat-Ampère, Créqui-Victor Hugo, Houille Blanche) ; d'autres au contraire sont assez précarisés (Notre-Dame, Hoche, Les Trembles).

Dans d'autres quartiers en revanche, la part de jeunes enfants qui fréquentent régulièrement les EAJE du CCAS ne dépasse pas 20 % : c'est par exemple le cas des Iris Bajatière-Ouest, Jeanne d'Arc, Arlequin ou encore Constantine-Géants.

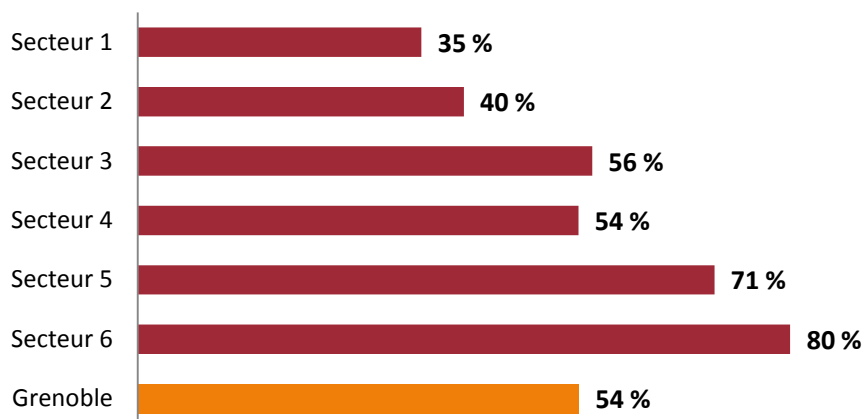
La convention d'objectifs et de gestion établie entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour la période 2013-2017 fixait un objectif de 10 % d'enfants en situation de pauvreté accueillis au sein des EAJE²¹. **À Grenoble, près de 1 000 enfants se trouvent dans cette situation au 31 décembre 2016, soit 54 % de l'ensemble des enfants grenoblois accueillis dans les EAJE du CCAS.**

Au niveau infracommunale, des disparités sont à relever selon l'implantation des équipements. Alors que les crèches du secteur 1 accueillent un tiers d'enfants en situation de pauvreté, ces derniers représentent 80 % des effectifs accueillis dans les crèches situées dans le secteur 6. Il convient de souligner que ces différences territoriales correspondent à la géographie de la pauvreté observée de manière générale à Grenoble : les jeunes enfants à bas revenus sont en proportion deux fois et demie plus nombreux sur le secteur 6 que sur le secteur 1.

²¹ Sont considérés en situation de pauvreté les enfants dont les familles s'acquittent de moins d'un euro de l'heure pour un accueil en EAJE.

Part d'enfants en situation de pauvreté accueillis dans les EAJE du CCAS selon le secteur de la crèche

Source : DASPE décembre 2016



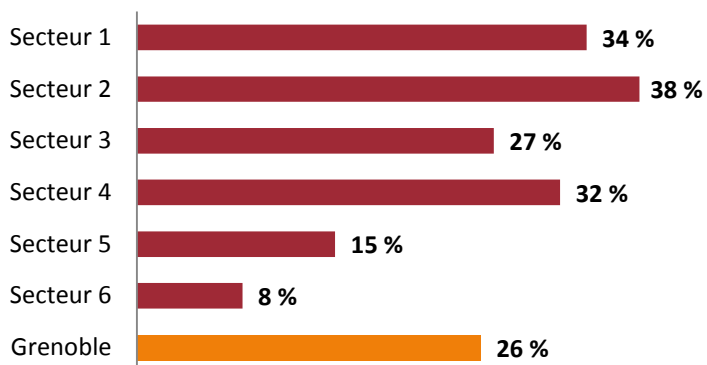
▪ Un jeune enfant sur quatre bénéficie d'un mode d'accueil individuel ou en micro-crèche

En parallèle de l'accueil collectif proposé par les EAJE, les familles peuvent faire garder leur(s) enfant(s) directement par un·e assistant·e maternel·le ou un·e garde d'enfants à domicile, ou encore au sein d'une micro-crèche. Leur recensement est permis par les données de la Caf, qui comptabilisent le nombre de jeunes enfants dont les parents perçoivent le Complément de libre choix du mode de garde (CMG) pour l'accueil par un professionnel ou dans une micro-crèche.

En 2016, 1 500 enfants bénéficient d'un accueil individuel ou dans une micro-crèche, soit un quart des enfants âgés de moins de 3 ans. Entre 2014 et 2016, le recours au Complément de libre choix du mode de garde est resté stable à Grenoble. Toutefois, cette stabilité est la conséquence de deux mouvements opposés : à Grenoble comme en France, le recours à un accueil individuel (assistant·e maternel·le ou garde d'enfant) a diminué, tandis que le recours à une micro-crèche a fortement augmenté.

Part d'enfants 0-2 ans accueillis par un·e assistant·e maternel·le ou en micro-crèche

Source : Caf 2016



À l'échelle infracommunale, le recours à un mode d'accueil individuel ou privé est très disparate selon les secteurs. Un tiers voire plus des jeunes enfants sont concernés sur les secteurs 1, 2 et 4, contre seulement 8 % sur le secteur 6 (moins de 80 jeunes enfants concernés).

À noter que le secteur 2 enregistre la seule progression de la ville du taux d'enfants bénéficiant d'un accueil individuel ou en micro-crèche.

Concernant l'accueil individuel, les acteurs grenoblois du champ de la petite enfance soulignent le **manque de visibilité de l'offre proposée par les assistant·e-s maternel·le-s**, qui informent insuffisamment les Relais assistant·e-s maternel·le-s (RAM) de leurs disponibilités en temps réel. Ainsi, les parents sont souvent amenés à contacter un nombre important de professionnel·le-s avant de trouver une réponse à leurs besoins, ou utilisent les sites internet de petites annonces.

À noter en outre que **l'emploi direct d'un·e assistant·e maternel·le et ses contraintes réglementaires est source d'interrogations et d'inquiétude chez les parents.**

Globalement, le recours à un·e assistant·e maternel·le est plus onéreux pour les familles que l'accueil en EAJE, qui tient compte d'un barème proportionnel aux ressources du ménage. Le coût de l'accueil collectif augmente donc avec le niveau de vie des familles. Cependant, une fois pris en compte les prestations sociales et les crédits d'impôts, l'écart horaire se réduit entre le prix de l'accueil collectif et de l'accueil individuel pour les familles les plus aisées, voire disparaît pour le quart de familles les plus riches. Pour les familles les plus pauvres, l'accueil de l'enfant en EAJE demeure en revanche le moins onéreux.

Coût d'une heure d'accueil en 2013 après allocations et crédit d'impôt²²

	Ensemble des familles	25 % les plus pauvres	25 % les plus riches	Parents en couple	Familles monoparentales
Assistant·e maternel·le agréé·e	1,40 €	1 €	2,10 €	1,40 €	1 €
EAJE	1,20 €	0,60 €	2,10 €	1,30 €	0,60 €

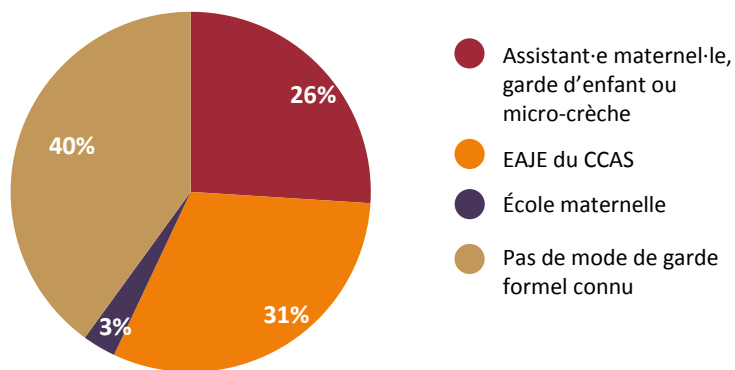
Source : Observatoire national de la petite enfance, Rapport 2017

À Grenoble, les professionnels de la petite enfance soulignent que les tarifs pratiqués par les assistant·e·s maternel·le·s indépendant·e·s peuvent varier fortement d'un quartier à un autre, ainsi que selon le moment de la journée (notamment pour la prise en charge à la sortie de l'école).

Au total à Grenoble, 60 % des enfants âgés de moins de 3 ans bénéficient d'un accueil au sein des modes de garde dits « formels » (crèche publique ou micro-crèche, assistant·e maternel·le, école maternelle, garde à domicile). Ce chiffre est cependant théorique et potentiellement surestimé car un même enfant peut bénéficier de deux solutions de garde différentes dans une même journée (école maternelle le matin puis assistant·e maternel·le l'après-midi par exemple).

Modes de garde des enfants grenoblois âgés de moins de 3 ans

Sources : DASPE, DEJ, Caf 2016



En déduction (et en tenant compte du fait qu'un même enfant peut être comptabilisé plusieurs fois dans les données précédentes), **Grenoble compterait un peu plus de 2 300 jeunes enfants sans mode de garde « formel », soit 4 enfants sur 10.**

Ces enfants « invisibles » peuvent pour autant fréquenter d'autres lieux plus informels, notamment associatifs, leur permettant de se sociabiliser avec d'autres et offrant à leurs parents la possibilité d'échanger avec des professionnels ou d'autres parents. Les parents en congé parental notamment sont les premiers usagers des LAEP et fréquentent ces équipements avant l'inscription à la crèche ou à l'école, à la fois pour anticiper la séparation d'avec leur enfant et lui proposer des moments d'éveil et de socialisation, mais également pour rompre leur solitude de parent et trouver de la convivialité.

²² Y compris indemnités d'entretien et de repas. Voir Sophie Villaume, « Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans ? », *Études et résultats* n° 0930, Drees, août 2015.

Dépann'Familles : une réponse aux besoins de garde d'urgence ou en horaires atypiques sur l'agglomération grenobloise

À Grenoble, l'association Dépann'Familles propose une solution de garde d'enfants à domicile en réponse à une urgence ponctuelle (maladie, rendez-vous important) ou à des besoins non couverts par le mode d'accueil habituel. Les professionnel-le-s rencontré-e-s soulignent en effet que **les horaires d'ouverture des établissements** (crèche puis école maternelle) **n'apparaissent pas tout à fait adaptés à l'organisation professionnelle des parents, à plus forte raison dans les familles monoparentales.**

Plus d'une centaine de familles grenobloises ont bénéficié des services de l'association durant l'année 2017, dans le cadre des conventions conclues avec la Caf de l'Isère et le CCAS de Grenoble. Elles sont en majorité monoparentales et disposent pour la plupart de faibles ressources. **Cette forte représentation des familles précaires parmi le public de Dépann'Familles s'explique par les conditions de travail plus instables auxquelles elles sont exposées** : horaires décalés, obtention d'un contrat intérimaire nécessitant une disponibilité immédiate... À l'inverse, les professionnel-le-s de la structure constatent que les familles les plus aisées parviennent plus facilement à trouver une solution d'appoint, notamment en recourant à des services privés de garde d'enfants.

Le nombre de familles accompagnées par Dépann'Familles est stable dans le temps, mais **l'association note que son public se paupérise**, en raison à la fois de l'évolution du marché du travail (précarisation, développement du secteur des services à la personne pourvoyeur d'emplois en horaires décalés) et de l'identification de la structure par les services d'accompagnement social qui orientent les familles.

Un recours au congé parental en diminution

Jusqu'aux trois ans de l'enfant, les parents peuvent choisir de réduire voire de cesser leur activité professionnelle. Un complément d'activité leur est alors versé de la part de la Caf afin de compenser partiellement la perte de revenus : la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepa), qui prend la suite depuis le 1^{er} janvier 2015 du Complément de libre choix d'activité (CLCA, qui continue à être versé aux familles dont les enfants sont nés avant le 1^{er} janvier 2015).

À Grenoble, 1 100 enfants âgés de moins de 3 ans vivent dans une famille qui perçoit l'une ou l'autre de ces prestations. **Cet effectif correspond à près d'un enfant sur cinq dont le parent a réduit voire arrêté son activité** (respectivement 9 % pour la prestation à taux partiel et 10 % pour la prestation à taux plein).

À l'échelle des secteurs, la part d'enfants de moins de 3 ans vivant avec un parent en congé parental varie assez fortement, en particulier selon l'importance de la réduction d'activité.

Elle est la plus élevée sur le secteur 1 où près d'un jeune enfant sur quatre vit avec un parent en congé parental, et la plus faible sur le secteur 6 (un enfant sur six).

Cependant il est à noter que les enfants vivant avec un parent en congé parental à taux plein sont surreprésentés sur ce secteur ainsi que sur le secteur 5. La réduction d'activité est quant à elle davantage sollicitée par les parents d'enfants vivant sur les secteurs 1 et 2.

	Enfants 0-2 ans avec parent en congé parental taux plein (arrêt total d'activité)		Enfants 0-2 ans avec parent en congé parental taux partiel (réduction d'activité)		Part totale d'enfants 0-2 ans avec parent en congé parental (tous taux)
Secteur 1	87	10 %	112	13 %	22 %
Secteur 2	87	9 %	104	11 %	20 %
Secteur 3	97	10 %	76	8 %	19 %
Secteur 4	101	9 %	109	10 %	19 %
Secteur 5	105	12 %	51	6 %	18 %
Secteur 6	123	13 %	45	5 %	17 %
Grenoble	602	10 %	498	9 %	19 %

Source : Caf 2016

Pour les familles, le recours au complément d'activité à taux plein ou à taux réduit résulte principalement de choix éducatifs et d'un calcul coût/avantage au regard du niveau de revenus et de l'emploi occupé ; il dépend également du nombre d'enfants (le congé parental à taux plein étant davantage sollicité par les familles nombreuses).

Depuis une dizaine d'années, le nombre de familles en congé parental, à plus forte raison à taux plein, est en perte de vitesse à Grenoble comme à l'échelle nationale. À Grenoble en 2008, un quart des jeunes enfants vivaient avec un parent en congé parental, soit 6 points de plus qu'en 2016 et près de 370 enfants supplémentaires concernés.

Deux éléments peuvent être avancés pour expliquer cette évolution : d'une part, l'augmentation générale de l'offre d'accueil formelle (dans les EAJE, les micro-crèches ou a fortiori auprès des assistant-e-s maternel-le-s) ; d'autre part la situation socio-économique des ménages et le rapport à l'emploi (le recours à un complément d'activité à taux plein ne constituant pas un complément de revenus important, doublé par la réticence à s'éloigner trop longtemps de l'emploi).

À l'échelle nationale, il est à noter que ce sont davantage les mères qui recourent au congé parental (dans 96 % des cas), et pour la grande majorité exclusivement pour s'occuper de leur enfant et de leur famille. En revanche, lorsque les pères réduisent ou arrêtent leur activité professionnelle à l'arrivée d'un enfant, ils indiquent souhaiter également que cette période leur permette de « faire quelque chose de productif de leur temps » (reconversion professionnelle, projets associatifs, bricolage...) ²³.

La prise en charge des enfants par l'entourage

« Reconnaître l'engagement des grands-parents est une voie possible pour les politiques familiales. Cet engagement semble faciliter la participation des mères au marché du travail et permet aux grands-parents, lors du passage à l'inactivité, de redéfinir leur identité sociale autour des activités familiales » ²⁴.

En France, les grands-parents sont fortement sollicités par les parents lorsque ces derniers ne sont pas disponibles pour garder leurs enfants. Pour autant, ce mode d'accueil est une solution occasionnelle dans la plupart des cas : les parents font souvent appel aux grands-parents mais pour un faible nombre d'heures (ils ne sont en effet le mode de garde principal que de 3 % des jeunes enfants).

²³ Myriam Chatot, « Profiter des enfants ou s'offrir du temps ? Les conditions auxquelles les pères prennent un congé parental », *Revue française des affaires sociales* 2017/2, p. 229-246.

²⁴ Morgan Kitzmann, « La prise en charge des jeunes enfants par l'aide grand-parentale : un mode de garde composite », *Revue française des affaires sociales*, 2017/2, p. 187-206.

Les grands-parents ou l'entourage familial et amical peuvent être sollicités pour assurer une garde de dépannage, en réponse à des imprévus dans l'organisation habituelle de la garde de l'enfant, ce qui nécessite une certaine proximité géographique.

La prise en charge grand-parentale peut également intervenir à l'occasion des vacances scolaires, constituant alors à la fois un mode de garde et une démarche volontariste afin de renforcer les liens intergénérationnels au sein de la famille. Enfin, les grands-parents peuvent assurer une garde de routine, à l'articulation des différents temps de l'enfant en complément des autres solutions d'accueil formel.

Cette réponse « d'appoint » offerte par les grands-parents et/ou l'entourage familial ou amical questionne les limites structurelles des modes de garde formels et les besoins des familles en matière d'organisation, en particulier sur les horaires atypiques.

Elle illustre également l'exposition plus ou moins forte à la vulnérabilité : les parents seuls et notamment les mères ont en effet davantage tendance à recourir à la garde grand-parentale ou informelle. « *Le fait que la mère travaille en soirée, de nuit ou le week-end augmente très significativement la probabilité que l'enfant soit confié à une aide informelle* »²⁵. Les aides non formelles (membre de la famille, voisin, ami...), plus souples et surtout moins coûteuses pour les familles les plus pauvres, peuvent constituer en effet une solution subie en réponse à des contraintes organisationnelles liées aux temps de travail atypiques.

En outre, ces temps de garde de l'enfant « bricolés » selon les ressources à disposition des familles peuvent constituer des lieux de reproduction des inégalités sociales. La prise en charge par les grands-parents lors des vacances par exemple, ou bien la garde après la crèche ou l'école maternelle par un membre de l'entourage, induisent en effet des prises en charge différenciées pour les enfants qui en bénéficient.

En résumé...

En lien avec la stabilisation voire la diminution des naissances enregistrées sur la commune, le nombre de familles avec enfants âgés de moins de 3 ans connaît une baisse sur les cinq dernières années, hormis sur le secteur 5. Néanmoins les familles avec jeunes enfants représentent jusqu'à près d'une famille sur deux dans certains quartiers du sud de la ville.

La question de l'accès et du recours aux modes de garde se pose par ailleurs de manière différenciée selon les quartiers de la ville, l'offre et les possibilités de garde existantes, ainsi que la situation des parents vis-à-vis de l'emploi. À Grenoble, près de trois jeunes enfants sur dix fréquentent régulièrement les crèches du CCAS, et un quart bénéficie d'un accueil chez un·e assistant·e maternel·le ou en micro-crèche. Un enfant sur cinq vit par ailleurs avec un parent en congé parental.

²⁵ Audrey Daniel, « La prise en charge de la garde des jeunes enfants par l'aide informelle », *Recherches et Prévisions* n° 77, 2004, p.49-61.

2. L'enfant, la famille et l'école

Plus de 14 000 enfants en âge d'être scolarisés dans les écoles primaires

En 2016, on recense à Grenoble près de 5 100 enfants âgés de 3 à 5 ans, vivant dans 4 550 familles (composées de deux parents dans 78 % des cas). Le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés en maternelle augmente légèrement depuis 2011 : + 0,9 % chaque année, soit une évolution similaire à celle de l'ensemble de la population.

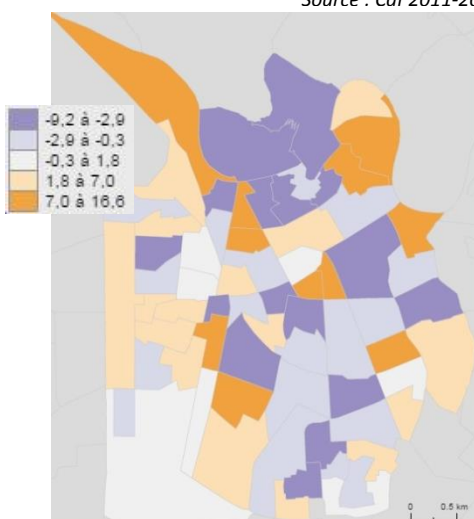
Les enfants âgés de 6 à 11 ans sont un peu plus de 9 300 à vivre à Grenoble en 2016, au sein de près de 6 900 familles (composées de deux parents dans 70 % des cas). Le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés en école élémentaire enregistre une progression marquée entre 2011 et 2016 : + 3 % par an (et jusqu'à + 4 % par an sur les secteurs 4 et 5), soit une augmentation quatre fois plus rapide que celle de la population totale.

	Nombre d'enfants âgés de 3 à 5 ans en 2016	Évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2016	Nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans en 2016	Évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2016	Nombre total d'enfants âgés de 3 à 11 ans en 2016
Secteur 1	720	+ 1,2 %	1 275	+ 3,4 %	1 995
Secteur 2	865	+ 0,8 %	1 733	+ 1,7 %	2 598
Secteur 3	789	+ 1,5 %	1 424	+ 2,2 %	2 213
Secteur 4	927	+ 1,3 %	1 666	+ 4,1 %	2 593
Secteur 5	812	+ 2 %	1 438	+ 4,2 %	2 250
Secteur 6	927	- 1,6 %	1 761	+ 1,7 %	2 688
Grenoble	5 089	+ 0,9 %	9 340	+ 2,9 %	14 429

Source : Caf 2011-2016

Évolution moyenne annuelle du nb d'enfants 3-5 ans entre 2011 et 2016 (en %)

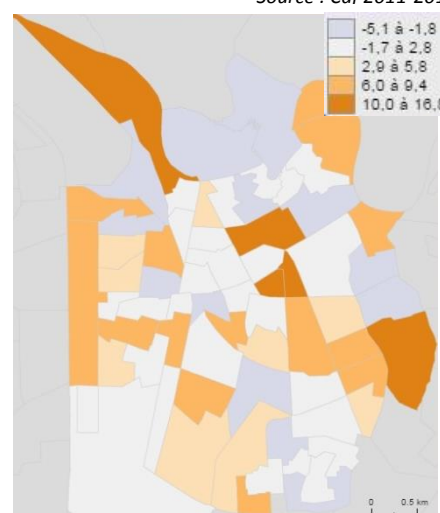
Source : Caf 2011-2016



À l'échelle infracommunale, on observe une progression notable du nombre d'enfants âgés de 3 à 5 ans sur les Iris Jean Macé, Trois Tours, Île Verte-Saint Roch, Sidi-Brahim, Gustave Rivet, Diables bleus et Valmy. Pour autant, si l'on constate un doublement de la population enfantine en cinq ans, les effectifs de cette tranche d'âge ne dépassent pas la centaine d'enfants sur ces quartiers hormis à Jean Macé.

Évolution moyenne annuelle du nb d'enfants 6-11 ans entre 2011 et 2016 (en %)

Source : Caf 2011-2016



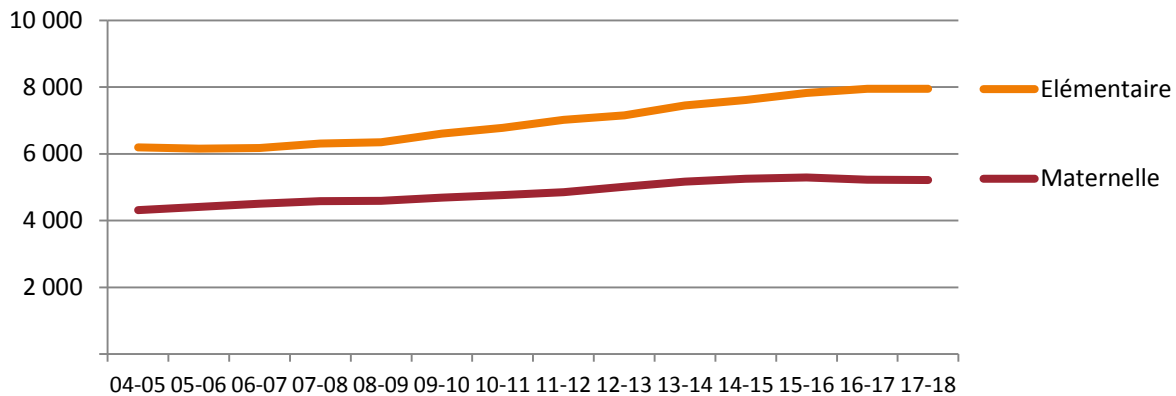
Entre 2011 et 2016, on enregistre les plus fortes progressions des 6-11 ans sur les quartiers Jean Macé, Préfecture, Gustave Rivet, Diables bleus et Poterne (entre 10 % et 17 % d'augmentation par an du nombre d'enfants, soit un doublement en cinq ans de l'effectif pour les quartiers Jean Macé et Gustave Rivet).

Une progression du nombre d'enfants scolarisés à Grenoble qui tend à se stabiliser

Après la progression enregistrée depuis la fin des années 2000, le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques grenobloises tend à se stabiliser sur les deux dernières années scolaires. Les écoles maternelles marquent plus particulièrement le pas, en raison de la moindre progression des 3-5 ans et de la diminution des naissances amorcée depuis 2015.

Évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles primaires publiques de Grenoble

Source : DEJ, prospective scolaire



Durant l'année scolaire 2016-2017, les écoles primaires publiques grenobloises ont accueilli **13 278 enfants, dont 12 771 résidant à Grenoble, soit 89 % des enfants âgés de 3 à 11 ans**. Il convient de tenir compte du fait que l'ensemble des enfants grenoblois de la tranche d'âge ne sont pas nécessairement scolarisés dans la ville ni dans les écoles publiques, et que ces dernières accueillent également des enfants domiciliés dans d'autres communes (c'est le cas d'environ 500 enfants en 2016-2017).

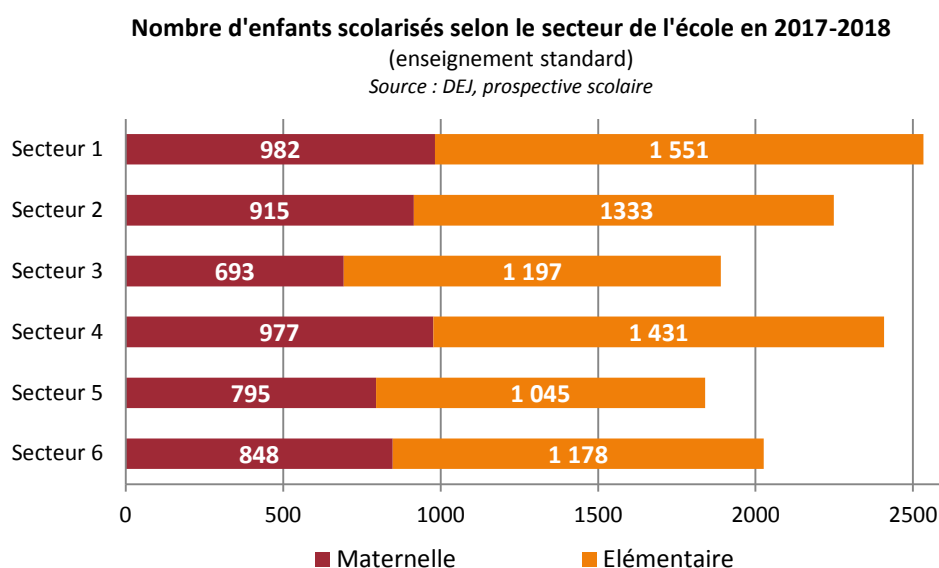
40 % des élèves grenoblois sont scolarisés en maternelle dans les écoles publiques (5 175 enfants) et 60 % en élémentaire (7 596 enfants). Les taux de scolarisation diffèrent selon le niveau : parmi les enfants grenoblois âgés de 3 à 5 ans, 98 % sont scolarisés dans les écoles maternelles de la Ville, alors que les 6-11 ans sont 81 % à être scolarisés dans les écoles élémentaires de la Ville.

Cet écart s'explique principalement par le recours aux écoles privées, plus marqué à l'occasion de l'entrée au CP. Les enfants grenoblois qui ne sont pas scolarisés dans les écoles publiques de la ville sont en effet principalement enregistrés dans les effectifs des écoles privées (environ 800 enfants grenoblois dans les écoles privées conventionnées, auxquels il faut ajouter les quelques enfants scolarisés dans les écoles privées non conventionnées), et peuvent également pour une faible part être scolarisés dans d'autres communes limitrophes, ou bénéficier d'un enseignement à domicile mais de manière marginale.

À l'échelle infracommunale, les effectifs d'enfants scolarisés durant l'année 2017-2018 dans les écoles primaires de la Ville sont les plus élevés sur les secteurs 1 et 4 (respectivement plus de 2 500 et 2 400 élèves). Les dynamiques ne sont pas les mêmes selon les territoires : sur les deux dernières années, les secteurs 3 et 4 ont vu leurs effectifs diminuer d'environ 70 élèves chacun, avec une diminution plus marquée en maternelle. En revanche, **la population scolarisée dans les écoles primaires publiques des secteurs 5 et 6 a progressé depuis la rentrée 2015** (une centaine d'élèves supplémentaires au total sur ces deux secteurs).

Les enfants ne sont pas nécessairement scolarisés dans le secteur où ils résident, ce qui explique les écarts pouvant être observés par secteur entre le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés et le nombre

d'élèves effectif. Cela résulte en grande partie du contour de la carte scolaire : l'école primaire Beauvert par exemple, implantée sur le secteur 4, a un secteur de recrutement qui s'étend également sur les secteurs 3 et 6 ; de même, les effectifs de l'école primaire Joseph Vallier sont comptabilisés dans le secteur 1 alors que les élèves peuvent résider sur le secteur 3.



Des activités périscolaires sollicitées par un nombre important d'enfants, cependant de manière différenciée selon les profils et les secteurs

Hors du temps scolaire, que font les jeunes enfants scolarisés ?²⁶

En France, en dehors du temps passé à l'école (hors journée du mercredi), les enfants âgés de 3 à 5 ans sont quasiment tous gardés par leurs parents.

61 % d'entre eux sont également pris en charge par d'autres intervenant-e-s au moins une fois dans la semaine : en premier lieu par les structures d'accueil périscolaire ou de loisirs, puis par l'entourage familial (principalement les grands-parents), et enfin par les modes d'accueil formels (assistant-e-s maternel-le-s, garde à domicile ou crèche).

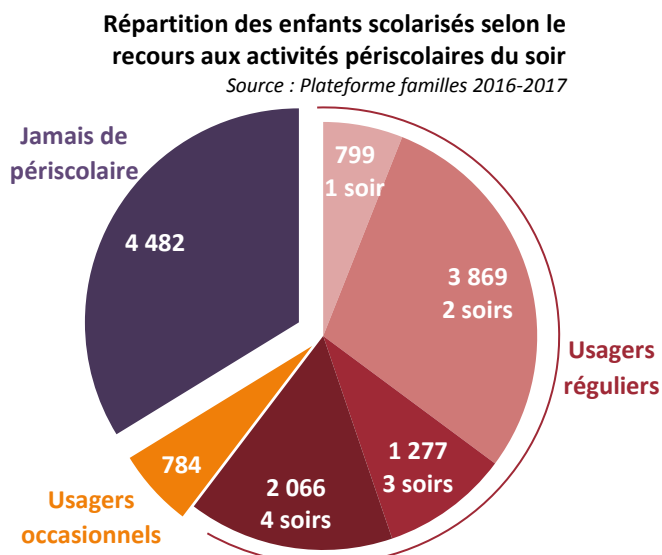
Le recours à un autre intervenant dépend de l'activité des parents. En effet, les enfants dont les deux parents travaillent à temps complet sont 81 % à être pris en charge par un autre intervenant, contre 20 % des enfants dont la mère est inactive. De même, le recours à un autre intervenant est d'autant plus fréquent que le revenu du ménage est élevé.

À Grenoble, les enfants scolarisés dans les écoles primaires de la Ville peuvent être accueillis par le personnel municipal sur les temps périscolaires du matin, du midi et du soir. Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire du soir doivent choisir entre quatre forfaits (1 soir, 2 soirs, 3 soirs ou 4 soirs par semaine), modulable d'une période de vacances à l'autre. Cet accueil périscolaire est payant à partir de 3 soirs de fréquentation hebdomadaire et calculé en fonction du quotient familial de la famille. Il est également possible d'inscrire son enfant de manière occasionnelle en cours d'année, avec une tarification forfaitaire.

²⁶ Claire Charavel, « Avant et après l'école, qui prend en charge les jeunes enfants scolarisés ? », *Études et Résultats*, Drees, n° 0959, avril 2016.

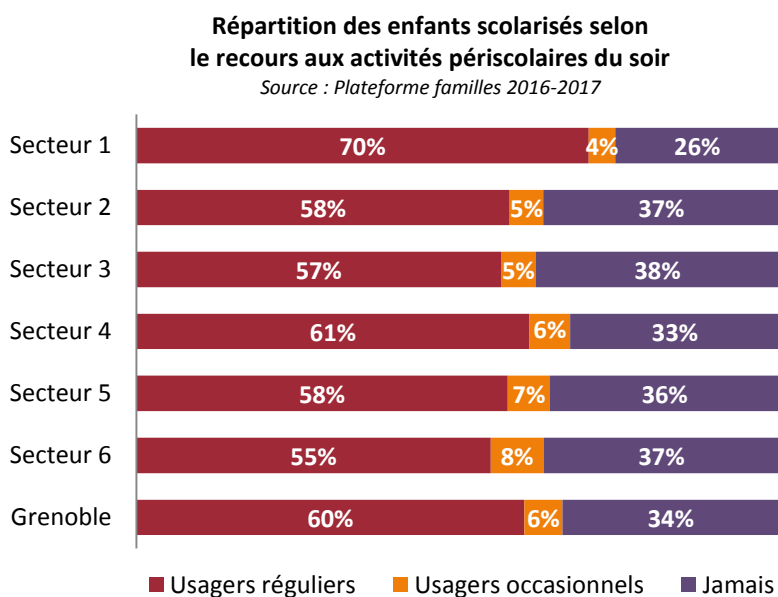
L'analyse suivante s'appuie sur les données relatives aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Grenoble durant l'année scolaire 2016-2017. Les données relatives aux temps périscolaires concernent uniquement les enfants inscrits aux activités du soir proposées au sein des écoles de la ville et encadrées par le personnel municipal. L'analyse ne tient donc pas compte des enfants qui sont scolarisés dans les écoles publiques de la ville mais inscrits aux activités périscolaires proposées par d'autres structures, y compris celles qui sont subventionnées par la Ville.

Durant l'année scolaire 2016-2017, près de 8 800 enfants ont été inscrits au moins une fois aux activités périscolaires du soir. Ce sont donc près de 7 enfants grenoblois sur 10 qui ont bénéficié, occasionnellement ou de manière régulière, des activités périscolaires proposées dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville. À noter qu'un nombre relativement important de familles modulent leur forfait au cours de l'année : 44 % des enfants inscrits, soit près de 4 000 enfants, ne fréquentent pas le périscolaire le même nombre de jours par semaine selon la période de l'année.



À l'échelle infracommunale, **les taux de fréquentation du périscolaire les plus élevés sont observés sur les secteurs 1 et 4** : respectivement 70 % et 61 % des enfants qui y sont scolarisés sont régulièrement inscrits aux activités périscolaires du soir, soit au total près de 3 400 enfants.

À l'inverse, **les plus faibles taux de recours aux activités périscolaires sont observés sur les secteurs 2, 3 et 6.** Cependant, des différences sont à souligner parmi ces territoires : le secteur 6 compte la plus faible part d'usagers réguliers de la ville, mais davantage d'usagers occasionnels. Le secteur 3 quant à lui enregistre le taux le plus important de la ville d'enfants n'ayant jamais fréquenté les activités périscolaires (près de 4 enfants scolarisés sur 10).

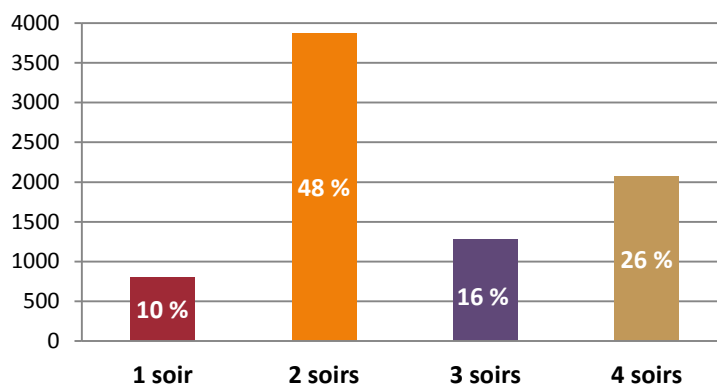


Un peu plus de 8 000 enfants ont fréquenté régulièrement les activités périscolaires du soir durant l'année 2016-2017, soit six enfants scolarisés sur dix. Il s'agit d'usagers « réguliers », dont les parents choisissent de recourir à l'offre périscolaire sur l'ensemble de l'année scolaire (qu'il s'agisse du forfait 1, 2, 3 ou 4 soirs), en raison de choix pédagogiques et/ou afin de bénéficier d'un temps de garde supplémentaire après l'école.

Répartition des enfants fréquentant régulièrement le périscolaire selon le forfait le plus fréquemment observé

Source : Plateforme familles 2016-2017

Parmi eux, une majorité sont inscrits pour un ou deux soirs dans la semaine²⁷ : l'inscription gratuite aux activités périscolaires concerne 58 % des enfants inscrits régulièrement, soit 4 668 enfants. Près de quatre enfants sur dix participent aux activités périscolaires à raison de trois ou quatre soirs par semaine (3 343 enfants).



Du point de vue de l'activité, cela représente un peu plus de 5 100 enfants qui sont présents en moyenne chaque soir lors des activités périscolaires dans les écoles primaires de la ville, soit 39 % de l'effectif total des enfants scolarisés.

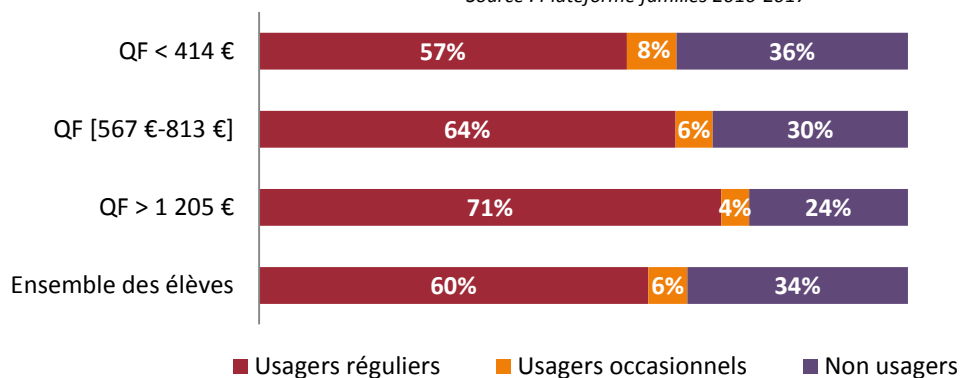
Les modalités de recours ou non aux activités périscolaires du soir apparaissent différenciées selon le niveau de revenus des familles. En comparaison avec l'ensemble des enfants scolarisés, **les enfants vivant dans les familles les plus aisées fréquentent davantage les activités périscolaires tout au long de l'année.** Les enfants avec un quotient familial supérieur à 1 205 euros (soit les 25 % les plus riches) sont en effet 70 % à être inscrits régulièrement aux activités périscolaires, contre 60 % pour l'ensemble des élèves.

En revanche, les enfants qui ne participent jamais aux activités périscolaires vivent dans les familles aux plus faibles revenus. Parmi les enfants avec un quotient familial inférieur à 414 euros (soit les 25 % les plus pauvres), plus d'un tiers en effet ne fréquentent jamais les activités périscolaires, contre 24 % des enfants les plus riches. Ils sont également plus nombreux que les autres élèves à solliciter les activités périscolaires de manière ponctuelle dans l'année. **De fait, les usagers « occasionnels » des activités périscolaires sont ceux qui ont les revenus les plus faibles** en comparaison avec les autres catégories d'usagers ou de non usagers.

²⁷ L'analyse par type de forfait tient compte du forfait sollicité le plus souvent dans l'année par la famille. Par conséquent, les enfants ayant fréquenté le périscolaire de manière occasionnelle, pendant une seule période de l'année par exemple, ne sont pas comptabilisés parmi les usagers « réguliers ». Il s'agit d'un peu de moins de 800 enfants, considérés comme usagers occasionnels dans la mesure où le recours au périscolaire du soir n'a pas été nécessaire tout au long de l'année, et pour lesquels on peut supposer qu'il s'agissait d'un mode d'accueil ponctuel répondant à des imprévus.

Recours au périscolaire selon le niveau de revenu

Source : Plateforme familles 2016-2017

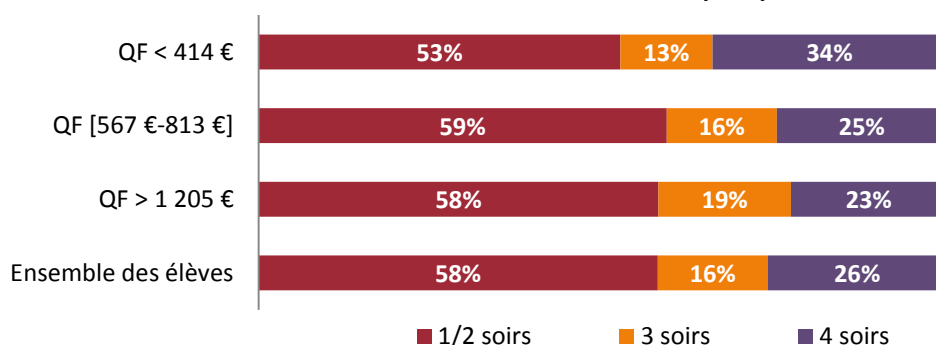


L'analyse de la fréquentation selon le type de forfait montre que ce ne sont pas les familles les plus pauvres qui sollicitent le plus les activités périscolaires gratuites, mais celles qui présentent des niveaux de revenus plus élevés et dont on peut supposer qu'elles ont la possibilité de souscrire à d'autres activités pour les deux autres soirs de la semaine.

D'autre part, si les familles les plus pauvres ont moins tendance à recourir à l'offre périscolaire municipale de manière régulière, il convient de noter que lorsque c'est le cas, elles sont plus nombreuses que la moyenne et que les plus riches à solliciter les forfaits « 4 soirs ».

Modalités de fréquentation du périscolaire selon le niveau de revenu

Source : Plateforme familles 2016-2017



Ainsi, on peut avancer l'hypothèse que les familles à faibles revenus qui sollicitent le forfait 4 soirs par semaine le font de manière contrainte, en raison par exemple d'un emploi à horaires décalés qui ne leur permet pas de récupérer leur enfant directement après l'école, et ne leur assure pas non plus les revenus suffisants pour souscrire à d'autres activités.

À l'inverse, si les familles les plus riches plébiscitent davantage les forfaits 1 ou 2 jours, c'est sans doute en complément d'une autre organisation le reste de la semaine, facilitée par des revenus plus élevés qui permettent l'inscription à d'autres activités choisies ou le recours à l'emploi direct pour la garde et l'aide aux devoirs de leurs enfants.

Enfin, s'il est possible de supposer l'incidence de certains critères dans le recours ou non aux activités périscolaires du soir, l'analyse des données à l'échelle des écoles amène à nuancer certains constats valables pour l'ensemble de la ville.

- **Dans les écoles où l'on observe une très forte sollicitation des activités périscolaires, on peut présumer à la fois que les parents sont nombreux à se trouver en emploi, mais également qu'ils manifestent (ainsi que leurs enfants) un intérêt pour le contenu des activités et la praticité du lieu.** Il est également envisageable qu'ils ne sollicitent ou ne trouvent pas d'autres modes de garde à la sortie de l'école, soit parce qu'il n'existe pas de structures à proximité, soit parce qu'ils ne peuvent s'appuyer sur leur réseau familial et amical. **Pour autant, le lien entre emploi et inscription aux activités périscolaires ne se vérifie pas toujours**, car certaines écoles (notamment sur le secteur 6) enregistrent des taux importants d'enfants qui fréquentent le périscolaire malgré des taux de chômage élevés chez les parents et de faibles niveaux de revenus.

Parmi les écoles à fort taux d'enfants inscrits aux activités périscolaires, certaines enregistrent un plus fort recours aux forfaits d'un ou deux soirs par semaine. Cela peut témoigner d'un recours aux activités périscolaires de la Ville en complément d'autres activités ou modes de garde tout au long de la semaine, ou, pour les parents qui ne seraient pas en emploi, d'une volonté de découverte.

D'autres écoles enregistrent des taux élevés d'enfants inscrits aux activités périscolaires de la Ville à raison de quatre soirs par semaine, cela s'expliquant en premier lieu par l'activité des parents mais également peut-être par l'intérêt pour les activités proposées ou la praticité. Pour ces écoles en effet, d'autres structures existent à proximité et les familles présentent des niveaux de revenus assez élevés.

- Dans les écoles où l'on observe les plus faibles taux de recours aux activités périscolaires, les situations apparaissent assez diversifiées. **On peut présumer d'une part que certaines familles sollicitent d'autres activités ou moyens de garde** (assistant·e maternel·le, garde par un parent à temps partiel), a fortiori si elles ont des revenus et des taux d'emploi élevés. **Dans certaines écoles en effet, les élèves qui ne fréquentent jamais le périscolaire vivent dans les familles les plus aisées**, à l'inverse de la situation observée à l'échelle de la ville.

Pour d'autres, le non-recours aux activités périscolaires peut s'expliquer par la possibilité des parents de garder eux-mêmes leur(s) enfant(s) à la sortie de l'école, surtout lorsque les taux de chômage ou d'inactivité sont élevés, ou pour les familles actives la possibilité de s'appuyer sur son entourage familial ou de voisinage pour assurer la transition entre l'école et le domicile.

Zoom sur les enfants non-inscrits au périscolaire

Durant l'année scolaire 2016-2017, **près de 4 500 enfants n'ont jamais été inscrits aux activités périscolaires du soir, soit un tiers des enfants scolarisés dans les écoles primaires de la ville.**

Il s'agit en majorité d'élèves de classes élémentaires (2 540 enfants concernés). **Néanmoins le non-recours au périscolaire est en proportion plus répandu chez les élèves de maternelle** que d'élémentaire (37 % des élèves de maternelle ne fréquentent pas les activités périscolaires contre 32 % des élèves d'élémentaire).

Les enfants n'ayant jamais été inscrits aux activités périscolaires du soir vivent dans des familles aux revenus inférieurs à ceux de l'ensemble des familles : leur quotient familial médian s'élève à 614 euros par mois contre 664 euros pour l'ensemble des enfants scolarisés. Ils ont également moins tendance à être inscrits à la restauration scolaire : 75 % contre 84 % de l'ensemble des enfants scolarisés.

À l'échelle infracommunale, on enregistre les taux les plus importants d'enfants n'ayant jamais été inscrits au périscolaire sur les secteurs 3 et 5 : respectivement 40 % et 37 % des enfants scolarisés.

Néanmoins, compte tenu du peuplement inégal des secteurs, ce sont sur les secteurs 2 et 6 que l'on recense le plus grand nombre d'enfants concernés (respectivement 843 et 891 enfants).

L'analyse de la non fréquentation du périscolaire montre par ailleurs des écarts selon les écoles de la ville. **Dans certains établissements en effet, au moins la moitié des élèves scolarisés n'ont jamais été inscrits aux activités périscolaires du soir.** Cependant, ces écoles apparaissent assez hétérogènes du point de vue des caractéristiques socio-économiques des élèves scolarisés : certaines sont fréquentées par des élèves vivant dans des familles avec des niveaux de quotient familial assez élevés, et d'autres en majorité par des familles pauvres. De même, certaines écoles sont implantées dans des quartiers où les familles avec deux parents qui travaillent sont surreprésentées, tandis que le taux de parents au chômage ou inactifs est largement supérieur à la moyenne grenobloise dans les quartiers où sont implantées d'autres écoles avec de forts taux de non fréquentation du périscolaire.

On peut ainsi supposer que ce n'est pas seulement la disponibilité des parents qui conduit à une non-inscription aux activités périscolaires municipales. Certaines familles peuvent en effet faire le choix de souscrire à d'autres activités, a fortiori lorsqu'elles en ont les moyens financiers et/ou qu'il existe une offre associative à proximité de l'école. Le niveau d'information et d'intérêt des familles pour les activités périscolaires proposées par la Ville peut également constituer un facteur de frein.

Les relations familles/école

Les questionnements des parents vis-à-vis de la scolarisation de leur(s) enfant(s) occupent une place importante dans les enjeux dont se font écho les professionnelles.

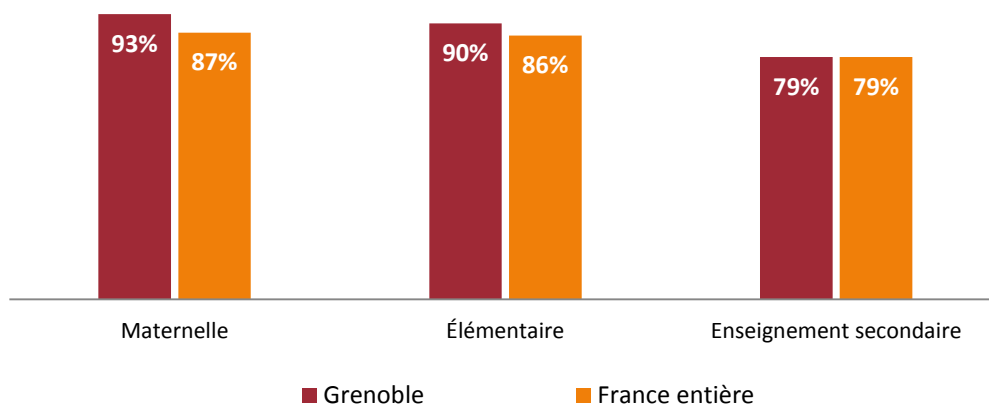
La préoccupation de la réussite à l'école apparaît particulièrement forte chez les parents, avant même que l'enfant ne soit scolarisé. Constitutive de la volonté des familles « d'offrir le meilleur à leurs enfants », la réussite scolaire est envisagée par les parents à l'aune de plusieurs éléments : le niveau scolaire, les fréquentations de l'enfant et l'établissement dans lequel il est scolarisé.

Si certaines familles mettent en œuvre des stratégies dès le plus jeune âge, **les préoccupations semblent se cristalliser lors de la (pré-)adolescence de leur enfant, au moment du passage au collège.** Face à la plus grande autonomie de leur enfant (notamment lors des trajets domicile-établissement scolaire) et aux liens plus distendus avec l'équipe éducative qu'en école primaire, les familles semblent chercher à

sécuriser davantage l'environnement de leur enfant. Les professionnelles rencontrées soulignent ainsi que les stratégies d'évitement de certains établissements, par le recours au privé ou le déménagement pour « échapper aux mauvais quartiers », sont davantage marquées à l'occasion de l'entrée au collège. La part d'enfants scolarisés dans les établissements privés est en effet deux fois plus importante au niveau collège qu'en élémentaire.

Taux d'élèves scolarisés dans le public sur l'ensemble des élèves scolarisés

Sources : DEJ 2016, MEN-MESRI-DEPP 2016



Le souci d'assurer un avenir positif à son enfant se renforce dans un contexte de fragilisation sociale et économique de certains ménages. Ainsi, les familles recherchent des gages de sécurité quant au niveau scolaire et aux relations amicales de leur enfant. Celles qui fréquentent les temps proposés par les maisons des habitants et qui échangent avec les référentes familles se montrent également en demande forte de soutiens sur l'aide aux devoirs.

Les acteurs professionnels soulignent en **outre l'isolement dans lequel peuvent se trouver certains parents** et la recherche de repères face à des questionnements d'ordres multiples : besoins de l'enfant, place des écrans, ... À l'instar des besoins des familles avec de jeunes enfants, celles dont les enfants ont grandi demeurent en demande d'échanges avec d'autres parents. L'organisation de temps spécifiques au sein des écoles semblerait pouvoir répondre à leurs attentes d'après les professionnelles et bénévoles rencontrées.

Zoom sur le décrochage scolaire

Le ministère de l'Éducation nationale définit le décrochage scolaire comme « *un processus qui conduit chaque année un grand nombre de jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle de type CAP ou BEP* ». Conséquence d'une « *accumulation de facteurs qui tiennent à la fois au parcours personnel du jeune et à la façon dont fonctionne le système éducatif* », le décrochage scolaire est la résultante d'un désintérêt progressif de l'élève pour l'école, qu'il se manifeste par un absentéisme ou par une incapacité à suivre les apprentissages malgré la présence en cours.

À Grenoble, près de 26 500 personnes ont quitté le système scolaire à la fin du collège sans aucun diplôme ultérieur, soit 25 % de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus non scolarisée. Cette part est assez faible au regard des villes de comparaison, en raison de la spécificité de Grenoble en tant que ville étudiante.

Au collège et au lycée, les assistantes sociales de l'Éducation nationale rencontrées identifient plusieurs facteurs de décrochage scolaire :

- l'accumulation de difficultés scolaires tout au long de la scolarité
- les troubles du comportement lorsqu'ils ne sont pas pris en charge dans des établissements spécifiques comme les Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire)
- les pathologies psychologiques voire psychiatriques, ainsi que les difficultés de santé de l'enfant ou de sa famille
- la délinquance
- la représentation sociale et culturelle de l'école.

L'environnement familial joue en effet un rôle prépondérant dans le rapport à l'école, en particulier pour certains élèves accompagnés par les assistantes sociales scolaires. Le désintérêt pour l'école peut prendre racine dans la représentation que se font les parents eux-mêmes de l'école, en raison d'une scolarité difficile dans leur passé, d'une incompréhension des codes institutionnels et scolaires, de la place qu'ils accordent à l'école, de difficultés à accompagner l'enfant dans l'apprentissage...

Ainsi, **les liens avec l'ensemble de la famille apparaissent essentiels aux professionnelles pour la prise en charge des difficultés des élèves**. L'éducation transmise et les discours entendus par les enfants dans le cercle familial peuvent en effet peser fortement sur les possibilités d'accompagnement social.

De même, **les acteurs de terrain pointent la nécessité d'échanger davantage et d'agir de concert avec l'ensemble des professionnel·le·s en contact avec les élèves**, qu'ils ou elles travaillent dans les établissements scolaires ou à l'extérieur. Les assistantes sociales scolaires soulignent en effet que ce ne sont majoritairement pas les familles qui sollicitent spontanément les services sociaux lorsqu'elles rencontrent des difficultés avec leurs enfants. Les accompagnements sont rendus possibles la majeure partie du temps par l'identification des difficultés et le relais que font les équipes scolaires et les professionnel·le·s de terrain.

En résumé...

Les enfants d'âge primaire sont en augmentation depuis 2011 à Grenoble, particulièrement sur la tranche des 6-11 ans et dans les secteurs 4 et 5. Cette évolution s'est fortement répercutée sur les effectifs scolaires au début des années 2010, mais ces derniers marquent désormais le pas, a fortiori en maternelle, en raison de la stabilisation du nombre de naissances ces dernières années.

Près de 13 000 enfants grenoblois sont scolarisés dans les écoles primaires publiques grenobloises, dont 40 % en maternelle et 60 % en élémentaire.

Ces élèves sont nombreux à fréquenter les activités périscolaires proposées par la ville le soir après l'école : 8 000 enfants scolarisés y ont été inscrits régulièrement durant l'année scolaire 2016-2017, soit six élèves sur dix. Le recours aux activités périscolaires apparaît cependant hétérogène selon les écoles et influencé par de nombreux facteurs : activité et revenus des parents, intérêt pour les activités proposées, offre socio-culturelle complémentaire à proximité de l'école...

Enfin, dans la mesure où la scolarisation de leurs enfants constitue une préoccupation importante des parents, les relations entre les familles et l'école apparaissent constituer un enjeu majeur, tant du point de vue de l'attractivité et de l'évitement de certains établissements, a fortiori au niveau collège, que du renforcement des liens entre familles et professionnels pour prévenir les difficultés potentielles.

3. Les vulnérabilités des familles

La notion de vulnérabilité, conceptualisée dès les années 1990 par le sociologue Robert Castel, est mobilisée dans cette partie pour élargir l'analyse de la seule précarité des familles²⁸. Elle permet en effet de tenir compte non seulement de l'exposition susceptible des personnes à des facteurs de risque mais aussi des ressources que ces dernières peuvent mobiliser, tant financières que relationnelles. La famille et les proches apparaissent en effet constituer un élément décisif dans la capacité à réagir face aux difficultés sociales ou économiques.

Une progression du nombre de familles à bas revenus

La notion de bas revenus, proche de celle du seuil de pauvreté, prend en compte les ressources des ménages allocataires de la Caf (revenus et prestations sociales) avant impôts. Un ménage à bas revenus est un allocataire dont les ressources mensuelles sont égales ou inférieures à 60 % de la médiane française. Ce seuil de bas revenus est établi à 1 045 euros mensuels par unité de consommation en 2016. Cela correspond à des revenus inférieurs à 1 880 euros par mois pour une famille monoparentale avec deux jeunes enfants, ou 2 090 euros par mois pour un couple avec un enfant âgé de 18 ans.

Le taux de familles à bas revenus est calculé en rapportant le nombre de familles allocataires de la Caf avec des ressources inférieures au seuil de bas revenus à l'ensemble des familles recensées par l'Insee. Afin de permettre les comparaisons, un taux de ménages à bas revenus a été calculé (nombre de ménages allocataires Caf / nombre total de ménages Insee)²⁹.

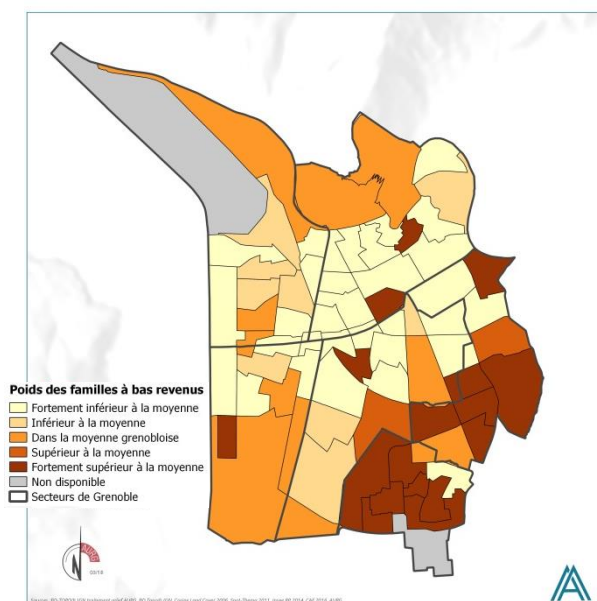
Au 31 décembre 2016, **plus de 5 400 familles grenobloises dont près de 3 000 familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus**. Leur nombre progresse de 1,5 % par an depuis 2011, ce qui représente 400 familles supplémentaires en cinq ans.

Les ménages avec enfants sont davantage touchés par la pauvreté que l'ensemble des ménages : 27 % des familles vivent avec des revenus inférieurs au seuil de bas revenus, contre 18 % de l'ensemble des ménages.

²⁸ « La vulnérabilité, cette « potentialité à être blessé », doit être entendue comme une **notion universelle** (chacun est potentiellement exposé), **relationnelle et contextuelle** (nous ne sommes vulnérables que dans un contexte donné), **structurelle** (nous sommes inégalement exposés à la vulnérabilité en raison de notre position dans l'espace social), **individuelle** (face à une même exposition, certains seront plus touchés que d'autres), **potentielle** (la vulnérabilité est une blessure qui peut advenir), et enfin, **réversible** (sur laquelle on peut donc agir) », Axelle Brodiez-Dolino, « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, n° 188, 2015/2.

Voir également Claude Martin, « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel », *Revue européenne de recherche sur le handicap*, 2013.

²⁹ Ce taux diffère donc de la part de personnes à bas revenus diffusée dans l'ABS 2016, qui rapportait le nombre de personnes vivant dans un ménage à bas revenus à l'ensemble de la population Insee âgée de moins de 65 ans.



À l'intérieur de la ville, **on note une surreprésentation des familles pauvres dans les secteurs 5 et 6** (respectivement 1 100 et près de 1 300), où elles représentent 4 familles sur 10. Ces deux secteurs concentrent 44 % de l'ensemble des familles à bas revenus de la ville.

Il convient de noter pour autant que le nombre de familles à bas revenus progresse le plus fortement sur les secteurs 1, 3 et 4 (avec près de 2 % d'augmentation moyenne annuelle entre 2011 et 2016) alors qu'il stagne sur le secteur 6, **témoignant d'une stabilisation de la pauvreté dans les territoires déjà fortement impactés mais d'une progression sur des territoires jusque-là plus épargnés.**

La précarité financière touche beaucoup plus les familles monoparentales que les couples avec enfants : parmi les familles monoparentales, 43 % perçoivent en effet des ressources inférieures au seuil de bas revenus, contre seulement 18 % des couples avec enfants. Cet écart selon la composition familiale est encore plus marqué sur les secteurs 2 et 4.

Pour autant, à l'échelle de la ville comme de tous les secteurs, le nombre de familles monoparentales à bas revenus stagne ou augmente mais de manière bien moins rapide que l'ensemble des familles monoparentales. Ainsi, **le taux de foyers monoparentaux à bas revenus tend à diminuer entre 2011 et 2016, tandis que la pauvreté s'étend proportionnellement à davantage de couples avec enfants sur la période.**

Vivre seul·e avec ses enfants : un facteur d'exposition à la pauvreté

Représentant 34 % des familles avec enfants en 2014, **le nombre et le poids des familles monoparentales ne cessent de s'accroître depuis 25 ans**. Du point de vue du logement, de l'emploi ou des revenus, ces familles ont des conditions de vie moins favorables que le reste de la population.

À Grenoble, **les familles monoparentales ont un niveau de vie inférieur de 25 % à celui des couples avec enfants**, et sont en proportion deux fois plus nombreuses à vivre sous le seuil de bas revenus.

Ces moins bonnes conditions de vie s'expliquent notamment par la **disparition des économies d'échelle permises par la cohabitation des conjoints** (mutualisation des dépenses de logement, d'équipement), mais également par les nouvelles dépenses entraînées par la rupture (équipement pour les enfants dans chaque nouveau foyer, frais de transport...). Or, ces familles nouvellement monoparentales ne disposent plus, au mieux, que des revenus d'une seule personne. Il est également à noter que ces revenus sont le plus souvent ceux de la mère (dans neuf familles monoparentales sur dix), donc potentiellement plus faibles en raison du temps partiel plus fréquent chez les femmes, de leur moindre rémunération par rapport aux hommes...

Les écarts sexués s'observent d'ailleurs dès la séparation : dans une étude sur les variations des niveaux de vie des hommes et des femmes avant et après un divorce ou une rupture de Pacs³⁰, l'Insee souligne que la perte de niveau de vie directement imputable à la rupture est de l'ordre de 20 % pour les femmes contre seulement 3 % pour les hommes.

Les professionnelles travaillant auprès des familles soulignent elles aussi que **la monoparentalité expose à davantage d'obstacles en matière d'emploi et d'organisation de la vie quotidienne**. À plus forte raison pour les mères peu diplômées et qualifiées, la recherche d'un emploi compatible avec la garde des enfants s'avère particulièrement difficile. Les mères seules se tournent en effet vers les secteurs d'activité en relatif essor, mais pourvoyeurs d'emplois à horaires décalés, à temps partiel et généralement faiblement rémunérateurs dans l'économie de services (aide à domicile, ménage, grande distribution...). Cependant, peu de solutions existent pour accueillir leurs enfants lors de ces horaires atypiques. La capacité pour les familles monoparentales à bas revenus à concilier vie professionnelle et prise en charge de leur(s) enfant(s) repose alors essentiellement sur le réseau social et familial.

Faute de revenus suffisants, de l'absence de solutions de garde et de démarches de recherches d'emploi sans issue, certaines femmes renoncent à une activité professionnelle suite à la séparation.

Pour autant, si les familles monoparentales sont davantage exposées à la précarité que les couples avec enfants et l'ensemble des ménages, il convient de préciser que cette situation n'est le plus souvent pas définitive. **La durée moyenne de vie en « monoparentalité » est ainsi de 5 ans et demi** (4 ans pour les pères, près de 6 ans pour les mères). À noter cependant que les mères de famille monoparentale non diplômées ont plus de difficulté à refonder une union : d'après l'Insee, 25 % d'entre elles sont seules depuis au moins 10 ans, contre 15 % des mères seules diplômées au moins du baccalauréat³¹.

³⁰ « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », *Insee Références*, édition 2015.

³¹ Guillemette Buisson, Vianney Costemalle et Fabienne Daguet, « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première*, n° 1539, mars 2015.

Des facteurs de vulnérabilité marqués au sein de la population infantine

Premier facteur de vulnérabilité, **le fait de vivre dans une famille monoparentale concerne près de trois mineurs grenoblois sur dix en 2016**, soit près de 7 500 enfants âgés de moins de 18 ans. Leur nombre et leur part s'accroît depuis 5 ans (+ 1 point soit 740 mineurs supplémentaires).

En lien avec l'âge moyen des enfants au moment de la séparation (5 ans pour le plus jeune des enfants au niveau national), **le taux d'enfants vivant avec un seul parent est positivement corrélé à l'âge des enfants**. Ainsi, si les moins de 3 ans sont seulement 16 % à vivre dans un foyer monoparental en 2016, cette part croît jusqu'à 35 % pour les 16-17 ans.

À l'échelle infracommunale, **la part d'enfants concernés est plus élevée sur les secteurs 5 et 6, où respectivement 31 % et 29 % des moins de 18 ans vivent avec un seul parent**. Cela est cependant plutôt lié au plus grand nombre d'enfants par famille observé sur ces secteurs. La monoparentalité touche en proportion moins d'enfants sur les secteurs 2 et 3 (un quart des enfants concernés), néanmoins on recense dans l'absolu davantage d'enfants concernés sur ces territoires que sur le secteur 5.

« La pauvreté qui sévit dans les familles et qui touche les enfants est un puissant facteur de transmission intergénérationnelle des inégalités »³²

Au 31 décembre 2016, **plus de 10 000 enfants et jeunes âgés de moins de 18 ans vivent dans une famille à bas revenus à Grenoble, soit un mineur sur trois**.

Si les différentes tranches d'âge sont concernées en proportion équivalente, il est à noter **que la pauvreté progresse assez fortement, mais aussi vite que l'ensemble de la tranche d'âge, chez les enfants d'âge primaire (3-11 ans) et les adolescents et jeunes (12-17 ans)** : le nombre d'enfants concernés augmente de 3 % par an entre 2011 et 2016.

Les moins de 3 ans apparaissent de plus en plus touchés par la pauvreté de leur famille. Entre 2011 et 2016, le taux de jeunes enfants à bas revenus se renforce, résultant d'une part de l'augmentation du nombre de jeunes enfants pauvres (+ 2 % par an) et d'autre part de la diminution de l'effectif total de la tranche d'âge.

À l'échelle infracommunale, le nombre de mineurs vivant dans une famille à bas revenus est le plus élevé sur les secteurs 5 et 6 : près de 5 000 enfants concernés au total sur ces deux territoires, soit quasiment la moitié de l'ensemble des enfants pauvres de la ville. Sur ces secteurs, la pauvreté touche plus de la moitié de la tranche d'âge. À l'inverse sur le secteur 2, seulement un quart des moins de 18 ans vivent dans une famille à bas revenus.

Par ailleurs, l'évolution de la pauvreté se manifeste différemment selon les territoires : les taux de progression les plus élevés sont enregistrés sur le secteur 1 pour la population des 12-15 ans, et sur le secteur 5 pour la population des 6-11 ans (+ 5 % d'augmentation par an entre 2011 et 2016).

Les jeunes enfants âgés de moins de 3 ans vivant dans une famille pauvre voient leur nombre augmenter, et plus rapidement que l'ensemble de la tranche d'âge, sur l'ensemble des territoires hormis le secteur 2 où il diminue d'1 % par an.

³² « Enfants pauvres, enfants démunis : quels indicateurs ? », *Les cahiers de l'ONPES*, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, octobre 2017.

	Nb et part d'enfants 0-2 ans à bas revenus			Nb et part d'enfants 3-11 ans à bas revenus			Nb et part d'enfants 12-17 ans à bas revenus		
			Évolution moy/an entre 2011 et 2016			Évolution moy/an entre 2011 et 2016			Évolution moy/an entre 2011 et 2016
Secteur 1	196	22%	+ 1 %	522	26%	+ 3 %	315	32%	+ 5 %
Secteur 2	178	19%	- 1 %	607	23%	+ 3 %	380	23%	+ 1 %
Secteur 3	314	34%	+ 3 %	785	35%	+ 3 %	401	37%	+ 1 %
Secteur 4	272	24%	+ 2 %	723	28%	+ 3 %	421	32%	+ 3 %
Secteur 5	414	48%	+ 1 %	1 127	50%	+ 4 %	551	50%	+ 1 %
Secteur 6	513	53%	+ 1 %	1 431	53%	+ 1 %	763	57%	+ 3 %
Grenoble	1 946	34%	+ 2 %	5 282	37%	+ 3 %	2 871	35%	+ 3 %

Source : Caf 2011-2016

L'importance du réseau familial et amical

Mobilisables facilement de par la proximité géographique ou grâce aux liens affectifs, les membres d'une famille jouent un rôle prépondérant face aux ruptures des parcours de vie, et ce dans tous les domaines de la vie quotidienne : grand âge, petite enfance, précarité...

Cependant, dans le contexte social d'individualisation et de transformation des liens sociaux et familiaux, la capacité des individus à rebondir suite à une rupture ou un accident de vie apparaît particulièrement « tributaire des ressources personnelles et collectives mises à disposition, au point de marginaliser ceux qui ne disposent pas des supports nécessaires pour les activer »³³. L'inégale exposition à la vulnérabilité, du fait de la position sociale, des ressources cognitives, financières, humaines mobilisables, impacte en effet davantage les populations éloignées d'un « réseau de protection rapprochée », dont font notamment partie les familles monoparentales et a fortiori les jeunes mères célibataires occupant des emplois précaires.

Le déséquilibre entre la composition du ménage, la taille du logement nécessaire, les possibilités de trouver un emploi et les ressources disponibles conduisent un certain nombre de familles à solliciter un accompagnement auprès des travailleurs sociaux, qu'il s'agisse des professionnel·le·s de la Caf à l'occasion d'un changement de situation (séparation, décès...), des professionnel·le·s de secteur du Département ou encore de services spécialisés comme la Plateforme budget du CCAS.

En 2017, la Plateforme budget a été sollicitée par 300 ménages avec enfants pour un accompagnement budgétaire, en majorité afin de traiter une problématique d'endettement. Les solutions de traitement des dettes apparaissent peu nombreuses, car les revenus des familles les plus pauvres sont structurellement déséquilibrés par rapport aux coûts engendrés par la présence d'un ou plusieurs enfants.

Les professionnel·le·s soulignent que les usagers de la Plateforme budget tendent à solliciter le service en dernier recours, après avoir épuisé les autres ressources à leur disposition. Ce phénomène est particulièrement marqué chez les ménages avec enfants. **Les travailleurs sociaux relèvent en effet que la solidarité familiale permet d'amortir, dans un premier temps du moins, les difficultés liées à la précarité financière.** Le « dépannage » en cas de revenus irréguliers ou de dépenses importantes à engager de manière occasionnelle est en effet assuré par les membres de la famille (parents, oncles et

³³ Arnaud Campéon, « Solitudes en France : mise en forme d'une expérience sociale contemporaine », *Informations sociales* n° 188, 2015/2, p. 21.

tantes...) et de l'entourage. Ce rempart semble plus facilement mobilisable pour les familles, les besoins de l'enfant rendant davantage légitime la demande d'aide : « *quand tu as des enfants c'est plus admis de demander* ». Pour autant, les professionnel-le-s insistent sur la nécessité de solliciter le service le plus rapidement possible en cas de rupture (perte d'emploi, séparation...), afin de pouvoir identifier des solutions au plus tôt avant que la situation ne se dégrade complètement. Cela permet notamment de vérifier l'accès aux droits et de mettre en place des actions adaptées à la nouvelle situation (baisse des mensualités de crédits, négociation des assurances...).

D'autre part, il apparaît que les conditions dégradées d'emploi, d'habitat, financières **affaiblissent l'assurance et la capacité de projection des parents** : « *comment faire grandir mon enfant moi qui suis déjà inquiet en tant que parent ?* », « *comment maintenir une forme d'autorité en étant soi-même disqualifié socialement ?* ».

Lorsque les repères éducatifs, la capacité à se projeter, à se trouver en assurance et en mesure de répondre aux besoins de ses enfants se trouvent mis à mal, **le lien avec des pairs apparaît nécessaire pour les familles isolées**. Les acteurs œuvrant dans le champ de la précarité et accompagnant des familles soulignent les effets bénéfiques des échanges entre parents, qui permettent à chacun de se rassurer quant aux comportements à adopter et aux choix à faire pour son enfant.

Les possibilités d'échanger entre familles semblent d'autant plus essentielles que les relations avec les professionnels peuvent se trouver entravées par la crainte de la stigmatisation. **Le sentiment de disqualification sociale chez les familles les plus précaires peut en effet conduire au non-recours aux services sociaux**, a fortiori lorsqu'ils sont institutionnels, par crainte de passer pour un « mauvais parent » ou de se trouver en incompréhension notamment face au personnel enseignant.

Pour autant, les travailleurs sociaux du CCAS soulignent **le besoin qu'expriment certaines personnes de pouvoir bénéficier d'un échange et d'une écoute de la part de professionnel-le-s**. Suite à une séparation, le changement de situation, notamment d'un point de vue financier, est en effet source de honte et d'un sentiment de déclassement pour certains parents (le plus souvent des femmes), entraînant le besoin de partager ses inquiétudes et de trouver des solutions.

Éducation et parentalité, des enjeux importants pour la santé des enfants et notamment les plus fragiles
Éléments issus des échanges entre professionnel-le-s lors du séminaire de l'observation sociale 2017

En matière de santé, **la prise en compte des questions de parentalité et le travail auprès des familles** apparaissent essentiels pour mener à bien les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Des obstacles subsistent cependant dans le lien entre professionnel-le-s/institutions et familles. **Les acteurs soulignent tout d'abord les difficultés à assurer un repérage des difficultés assez tôt**, en raison du manque de communication entre les différents protagonistes qui accompagnent ou côtoient les familles, mais aussi lorsque ces dernières ne fréquentent aucune institution. Il semble important de **multiplier les points et lieux d'entrée (santé, éducation, temps libres...)** pour pouvoir accompagner les besoins des familles à tous les moments de leur vie. Afin de mieux repérer les difficultés dès le plus jeune âge et de renforcer la communication à l'attention de l'ensemble des familles, les professionnel-le-s suggèrent de **mener des actions de sensibilisation chaque année, de manière répétitive, de la crèche à la fin de l'école primaire**, et ce dans des lieux neutres et ouverts à tous faisant partie intégrante du quotidien des familles.

Par ailleurs, les professionnel-le-s se montrent unanimes quant à la nécessité de **faire évoluer les modalités d'accompagnement et la pédagogie sur les questions d'éducation à la santé**. Afin de tenir compte de la diversité des familles, au travers des dimensions culturelles ou sociales ou de leurs manières d'exercer leur parentalité, il semble essentiel de favoriser les échanges et la confiance entre les familles et les professionnel-le-s, en veillant notamment à adopter une posture non normative et non culpabilisante. Mieux adapter les actions entreprises à destination des familles et de leurs enfants passe aussi par une **meilleure compréhension des freins au recours aux dispositifs**, en travaillant par exemple sur les représentations que se font les familles des services sociaux et médico-sociaux. Le fait également de s'appuyer sur les savoir-faire, habitudes et pratiques des familles pour agir avec et auprès des parents, en prenant par exemple en compte la culture d'origine et la langue maternelle, est identifié par les professionnel-le-s comme un axe d'amélioration.

Enfin, **les acteurs sociaux et médico-sociaux regrettent le manque de liens entre professionnel-le-s de la santé, ainsi que la complexité du système institutionnel** aux yeux des familles (multiplication des prises en charge, découpage des dispositifs par tranches d'âge...). Ils proposent de travailler à une **meilleure connaissance et reconnaissance des institutions** (enseignant-e-s et services de santé scolaire par exemple) afin d'améliorer la cohérence des discours et des pratiques. Pour **assurer une prise en charge globale des enfants et de leur famille**, il est suggéré d'organiser des coordinations pluridisciplinaires (petite enfance, santé, parentalité...) regroupant l'ensemble des professionnel-le-s concerné-e-s, voire d'identifier un-e référent-e qui coordonne l'action de ces dernier-ère-s.

Les aidants familiaux, première réponse à la vulnérabilité ?

« Parmi les différents types d'acteurs sociaux, les aidants familiaux constituent probablement ceux qui apportent la réponse la plus classique à la vulnérabilité des individus. Avant que les pouvoirs publics et les initiatives privées (associations...) ne se mobilisent, la solidarité s'exprime d'abord dans la cellule sociale de proximité que constitue la famille »³⁴. Si la question de la prise en charge domestique peut se poser à plusieurs moments de la vie des familles (handicap, maladie, accident...), cette partie se propose de traiter principalement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Cette forme de solidarité intrafamiliale connaît des évolutions depuis quelques décennies. En effet aujourd'hui, la solidarité entre les membres d'une famille n'est plus garantie de fait par la cohabitation intergénérationnelle. Elle est désormais tributaire de la proximité géographique des membres de la famille, particulièrement pour ce qui relève de l'aide en nature. Même si le soutien familial peut également s'exercer au travers de l'aide financière ou en services, les analyses montrent **que la distance géographique affecte les solidarités familiales**³⁵.

Ainsi, la question de **la prise en charge des personnes âgées est progressivement sortie de la sphère strictement privée pour devenir aujourd'hui un enjeu majeur de politique publique**. La mise en place de différentes allocations et l'essor des services d'aide à domicile ont permis de diversifier les solutions de prise en charge de la dépendance et d'alléger les membres de la famille proche.

Pour autant, le rôle des familles apparaît toujours central dans la prise en charge des personnes âgées. Outre les obligations réciproques entre les membres d'une famille instituées par le Code civil³⁶, les données recueillies au niveau national montrent **que la grande majorité des personnes âgées vivant à domicile bénéficient de l'aide régulière d'un proche**³⁷.

Ces 4,3 millions de « proches aidants » apportent leur aide « *de manière régulière et à titre non professionnel pour une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne* » d'après la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Le plus souvent âgé-e-s de 55 à 64 ans, ils-elles appartiennent à une génération dite « pivot » car ils-elles peuvent avoir à s'occuper à la fois de leurs parents âgés mais aussi de leurs enfants voire petits-enfants, dans un contexte d'insertion professionnelle difficile et de problématiques financières.

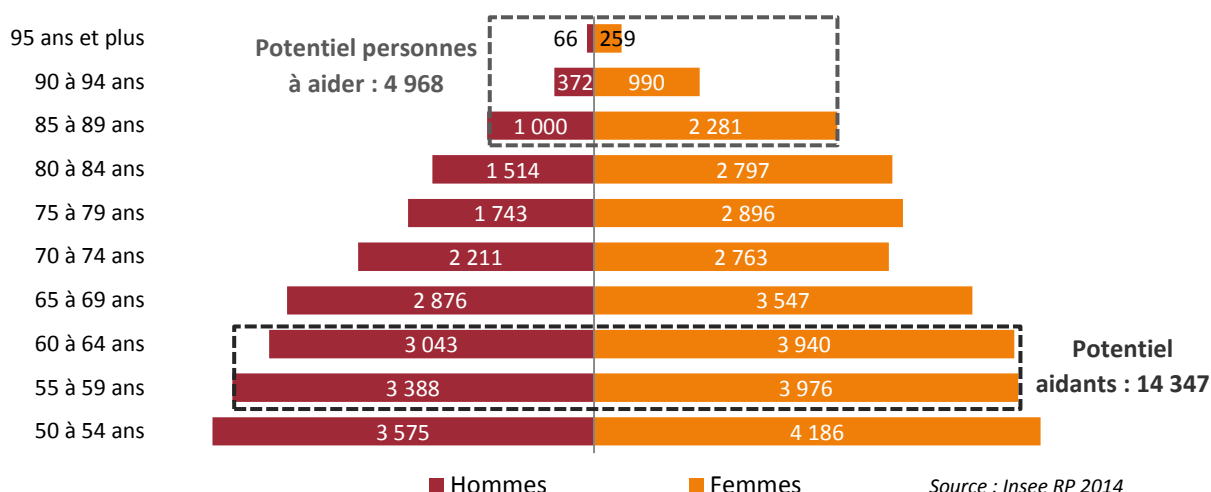
À Grenoble, on recense en 2014 près de 5 000 personnes âgées de 85 ans et plus potentiellement dépendantes, dont 71 % de femmes, pour un effectif d'un peu moins de 14 500 aidants potentiels âgés de 55 à 64 ans. Ainsi, le ratio aidants potentiels/aidés s'élève à Grenoble à 2,9 aidants potentiels pour une personne à aider, soit un chiffre très inférieur à la moyenne nationale (4,4). À l'échelle de la Métropole, on observe un ratio un peu plus favorable, de l'ordre de 3,9 aidants potentiels pour une personne âgée de 85 ans et plus.

³⁴ Guillaume Rousset, « Le rôle des aidants familiaux, une réponse à la vulnérabilité reconnue et encouragée par le droit », *Informations sociales*, n° 188, 2015/2, p. 96-98.

³⁵ Loïc Trabut, « Distance et besoins de solidarité au sein des familles », *La famille à distance. Mobilités, territoires et liens familiaux*, Imbert Christophe, Lelièvre Évan Lessault David dir., Ined éditions, avril 2018.

³⁶ Notamment articles 205, 206, 371.

³⁷ 80 % des personnes âgées de plus de 60 ans et vivant à domicile sont aidées régulièrement par un proche, 50 % par un professionnel. Drees, « Projection des populations âgées dépendantes », *Dossiers solidarité et santé*, n° 43, septembre 2013.



De plus, il est à noter que les personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules sont surreprésentées à Grenoble en comparaison avec la Métropole et la France : 53 % de la tranche d'âge contre respectivement 51 % et 49 %. Cela correspond à près de 5 000 personnes en 2014.

D'autre part, Grenoble et sa région apparaissent sous-dotées en matière d'offre d'hébergement médicalisé en structures médico-sociales. Fin 2016, l'Observatoire régional de santé de l'ARS recense en effet 3 949 places d'hébergement médicalisé (EHPAD, EHPA ou résidences autonomie avec forfait de soin, hébergement temporaire médicalisé) sur le territoire du bassin Sud-Isère, soit **79,7 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**. En comparaison, les taux d'équipement régional et national s'élèvent respectivement à 116,1 et 103,6 places pour 1 000 personnes³⁸.

Les projections démographiques s'avèrent en outre peu optimistes pour l'avenir : si les générations du baby-boom viennent actuellement grossir les effectifs des aidants potentiels, elles vont d'ici quelques années arriver elles-mêmes à l'âge de la dépendance, augmentant le potentiel de personnes à aider sans que le nombre d'aidants potentiels n'évolue d'autant.

Un autre élément important est également à prendre en compte : **les futurs aidants potentiels, moins nombreux, risquent en outre d'être moins souvent en capacité d'aider**. En raison de l'augmentation de l'activité des femmes (qui constituent la majeure partie des proches aidants), de l'allongement de la durée des études, du recul de l'âge de la retraite ainsi que de l'évolution des aspirations en matière de loisirs, de pratiques culturelles, d'implication associative, les 55-64 ans seront globalement moins disponibles dans les prochaines décennies. Le recours aux aides professionnelles pour assurer la prise en charge des personnes dépendantes pourra donc s'en trouver accentué.

La question de la charge et de l'épuisement des proches apparaît particulièrement prégnante dans l'analyse du rôle des aidants. Ces derniers sont en effet amenés à assurer une forme de travail social « domestique » de manière bénévole, en complément parfois de leur activité professionnelle, avec une forte implication émotionnelle et sur l'ensemble de la vie quotidienne (soins, démarches administratives, tâches ménagères...). Les études sur le sujet et les professionnelles grenobloises rencontrées expliquent que les aidants se font un devoir d'accompagner l'autre, de répondre aux difficultés du quotidien, reléguant en second plan leur propre bien-être et leur santé. Cette implication, affective et chronophage,

³⁸ « Offre dédiée aux personnes âgées dépendantes en Auvergne-Rhône-Alpes », *Dossier régional autonomie*, Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2017.

tend en outre à isoler les proches aidants. Ils relatent fréquemment leur **sentiment de solitude**, et les acteurs soulignent l'importance d'être inséré dans un réseau de soutien composé de pairs et de professionnel·le·s pour atténuer le sentiment de charge.

En réponse à la fatigue morale et physique des aidants, à leur besoin de relais, la Maison des aidants du CCAS de Grenoble propose depuis 2013 une **plateforme d'accompagnement et de répit** pour les aidants et proches de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Lieu ressource pour l'information et l'orientation, la plateforme propose également des ateliers entre aidants et aidés, des activités collectives pour les aidants ainsi que des temps de halte-répit lors desquels les personnes dépendantes sont prises en charge par un aide médico-psychologique, permettant aux proches aidants de s'aménager des moments de répit.

Les lois et les dispositifs reconnaissent désormais le statut du proche aidant, en garantissant certaines formes de congés (présence parentale, solidarité familiale...), en octroyant certaines allocations (allocation journalière de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie), et en reconnaissant depuis 2016 un droit au répit financé via l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée à la personne dépendante.

Cependant, peu de services de répit sont proposés par les pouvoirs publics (il existe actuellement une centaine de plateformes d'accompagnement et de répit sur le territoire national). Les services d'aide à domicile privés, lorsqu'ils sont en mesure de se spécialiser dans ces prises en charge, offrent des solutions intéressantes pour les aidants mais très onéreuses. Les inégalités socio-économiques tendent ainsi à affecter la capacité à bénéficier d'une prise en charge pour les aidants familiaux. **Si ces derniers constituent une réponse essentielle aux besoins liés à la perte d'autonomie des membres de leur famille, il est à souligner qu'ils peuvent eux-mêmes se trouver en situation de vulnérabilité.**

Prendre en charge le handicap de son enfant

Le sujet des aidants familiaux peut également s'illustrer au travers de la prise en charge des enfants en situation de handicap. Recouvrant des réalités multiples, le handicap est défini par Santé publique France comme « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie, dans son environnement, par une personne* ».

Parmi les différentes aides légales, l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est versée par la Caf aux parents d'enfants de moins de 20 ans afin de compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap, suite à la reconnaissance de son incapacité par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Bien qu'elles ne permettent pas de comptabiliser l'ensemble des familles concernées par le handicap de leur enfant, les données relatives à cette prestation donnent une première indication du nombre d'enfants dans cette situation. En 2016 à Grenoble, **540 enfants perçoivent l'AEEH**, soit 2 % des moins de 20 ans. Le nombre d'allocataires augmente progressivement depuis cinq ans, mais au même rythme que l'ensemble de la tranche d'âge. Il est à noter que **dans 64 % des cas, les enfants allocataires de l'AEEH sont âgés de 6 à 15 ans. Les faibles effectifs enregistrés chez les plus jeunes s'expliquent notamment par la difficulté et les délais nécessaires pour poser un diagnostic dès le début de la vie de l'enfant.**

En 2016, une enquête a été réalisée par l'Observatoire de la vie familiale de l'Isère afin de **mieux connaître le parcours de vie et les attentes des parents d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques**. Les résultats illustrent le besoin des familles de trouver des informations et du soutien de la part des professionnels comme de leur entourage.

À l'annonce des difficultés de leur enfant, les parents interrogés déclarent en premier lieu avoir cherché à **obtenir des informations d'ordre médical et administratif ainsi que du soutien moral auprès de leur famille et des professionnels médico-sociaux**. Pour autant, les conditions d'échanges avec les professionnels médicaux ne semblent pas adaptées au bouleversement que vivent les familles : la succession d'exams, le langage médical sont vécus difficilement par les parents d'enfants en situation de handicap. Les familles soulignent ainsi l'importance de **pouvoir compter sur une personne de confiance**, ressource, qui les accompagne dans leur parcours.

D'autre part, si le fait d'assurer l'éducation de ses enfants est bien vécu par une majorité de familles ayant répondu à l'enquête, ces dernières et particulièrement les parents seuls disent avoir du mal à **faire face aux dépenses, à concilier travail et famille, et à trouver du temps pour soi**. L'association Dépann'Familles à Grenoble, qui intervient à domicile pour la garde d'enfants en situation de handicap, souligne également le manque de solutions institutionnelles pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, contraignant certains parents à arrêter de travailler.

En tête des attentes des familles d'enfants en situation de handicap, les réponses aux difficultés administratives sont évoquées par une grande majorité des interrogés : davantage de souplesse dans les démarches et l'octroi d'aides financières, identification d'une personne ressource, prise en compte personnalisée et différenciée des difficultés, reconnaissance de l'impact psychologique des préoccupations du quotidien... Les familles souhaitent enfin **pouvoir trouver les informations qu'elles cherchent prioritairement chez les professionnel-le-s de santé ainsi que dans les établissements fréquentés par l'enfant**, dans le cadre de rencontres régulières avec les professionnel-le-s.

En résumé...

La pauvreté des familles progresse à Grenoble et touche particulièrement les familles monoparentales. Ces dernières sont en effet 43 % à vivre sous le seuil de bas revenus en 2016. Conséquence de la pauvreté des parents, plus de 10 000 enfants âgés de moins de 18 ans vivent dans une famille pauvre à Grenoble, soit un tiers des mineurs.

Le fait de vivre seul·e avec ses enfants (le plus souvent le monoparent est la mère) constitue un facteur particulièrement marqué de vulnérabilité : la disparition des économies d'échelle permises par la vie en couple, la prévalence d'emplois moins qualifiés et à temps partiel chez les femmes et les difficultés d'organisation de la vie quotidienne fragilisent cette population.

L'accompagnement par les professionnel·le·s de l'action sociale doit alors s'envisager dans le cadre d'une prise en charge globale, à tous les moments de la vie des familles, et avec une meilleure compréhension des freins des parents à solliciter les services sociaux ou médico-sociaux.

Enfin, le recours à l'entourage familial et amical apparaît constituer un rempart capital face aux difficultés et ruptures des parcours de vie. Cette aide de proximité, bien connue au travers de la prise en charge de la dépendance des aînés, est pour autant fragile également : l'épuisement et l'isolement des aidants familiaux constituent des enjeux majeurs à prendre en compte dans l'élaboration des politiques publiques familiales.

CONCLUSION

Le portrait de la population grenobloise, réalisé chaque année, permet de dresser les caractéristiques principales des ménages et de la ville, en identifiant les enjeux spécifiques aux territoires infracommunaux et les évolutions à l'œuvre au sein de la population.

Cette production 2017 porte un regard plus précis sur les ménages avec enfants qui vivent à Grenoble. L'analyse chiffrée montre tout d'abord que les 20 000 familles présentes sur le territoire sont majoritairement des couples avec enfants, bien que le nombre de familles monoparentales progresse pour représenter aujourd'hui une famille sur trois.

Ce développement de la monoparentalité génère un accroissement des fragilités, tant du point de vue des revenus (les familles monoparentales sont deux fois plus touchées par la précarité que les couples avec enfants) que de l'accès à l'emploi, notamment pour les mères faiblement diplômées, et au logement (les couples avec enfants sont davantage propriétaires de leur logement tandis que les familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans le parc HLM, une des seules solutions adaptée à leurs ressources précaires).

Les inégalités se traduisent également d'un point de vue spatial à Grenoble, entre les quartiers aisés au nord et les quartiers paupérisés d'habitat social concentrés dans la partie sud. Cependant, il est à souligner que la pauvreté se stabilise dans ces territoires déjà fortement impactés, mais qu'elle progresse sur des territoires jusque-là plus épargnés, notamment en ce qui concerne les couples avec enfants.

Les migrations résidentielles entre Grenoble et d'autres territoires mettent en évidence les aspirations de certaines familles à vivre dans un logement assez grand avec jardin, mais également proche des infrastructures et services urbains. Cependant, la question des parcours résidentiels et des contraintes se pose particulièrement pour les familles les plus précaires, monoparentales ou nombreuses. Le parc grenoblois, caractérisé par une faible proportion de grands logements et par des prix élevés dans le privé, n'offre une réponse qu'à certaines familles, quand d'autres demeurent en demande d'hébergement ou se logent chez des tiers faute de pouvoir accéder à un logement adapté.

La lutte contre la pauvreté infantile, marquée à Grenoble dès le plus jeune âge et en progression sur l'ensemble des secteurs, constitue par ailleurs un enjeu majeur pour la réduction des inégalités, tant du point de vue de l'offre d'accueil des jeunes enfants qui demeure inégalement sollicitée sur le territoire que de l'accompagnement à la parentalité.

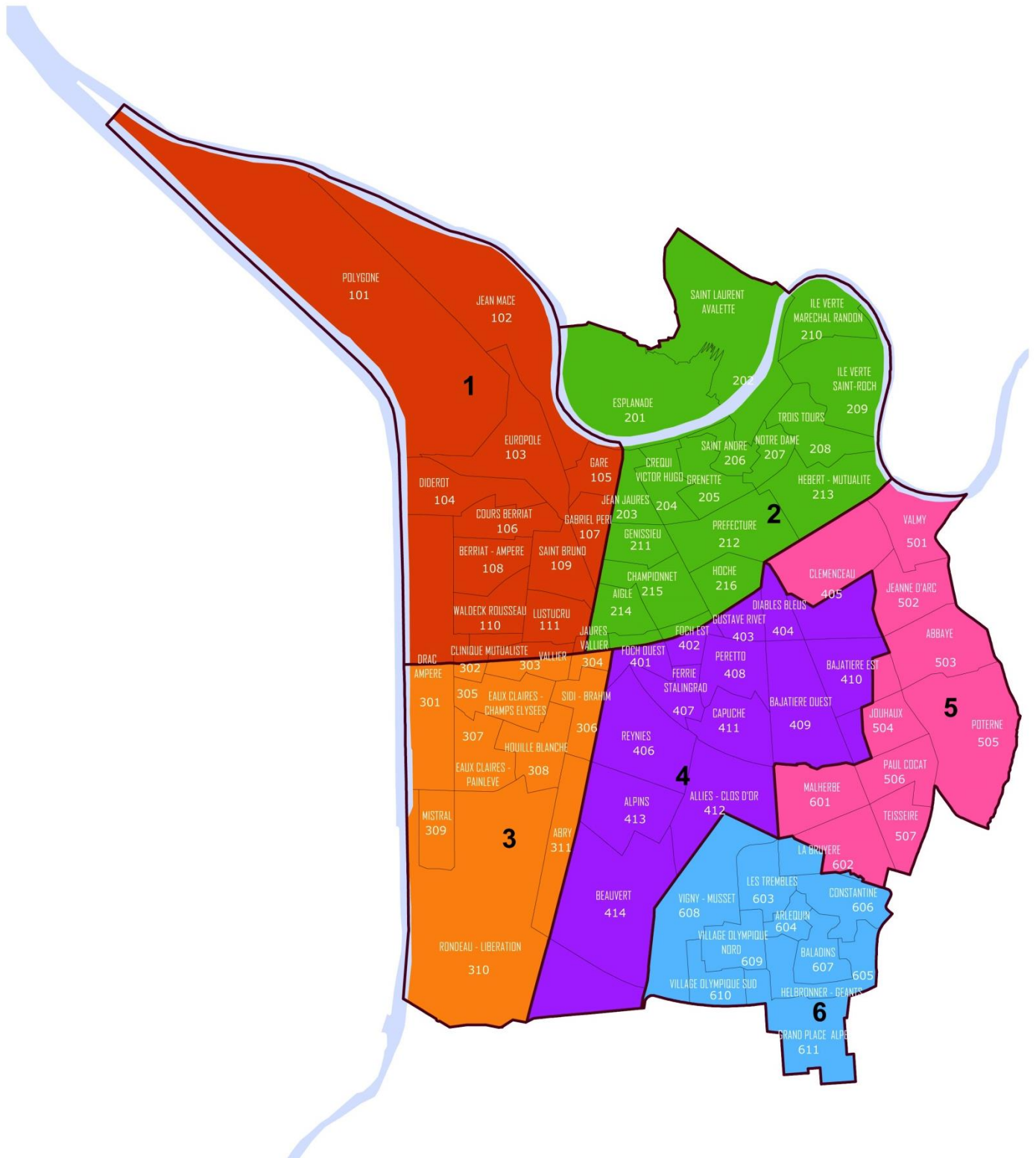
Enfin, les politiques publiques à destination de la population familiale doivent s'envisager au regard de la solidarité qui prend place au sein même des familles, notamment quant à la prise en charge des aînés. À ce titre, il convient de tenir compte des évolutions démographiques et sociologiques passées et à venir, qui laissent présager un affaiblissement de la prise en charge familiale. Les facteurs de risques qui se posent de manière différenciée selon les ménages, de même que les ressources que les familles peuvent mobiliser face aux difficultés qu'elles rencontrent, confirment d'autre part la nécessité d'apporter des réponses ciblées et adaptées aux besoins des plus vulnérables.

Le service Observation sociale et territoriale du CCAS et de la Ville de Grenoble vous invite à réagir et diffuser largement ce document. N'hésitez pas à nous solliciter pour d'éventuelles présentations ou échanges : juliette.moreau@ccas-grenoble.fr

ANNEXES

Carte des Iris et des secteurs de Grenoble	82
Remerciements	83
Références bibliographiques	84
Démographie – population	84
Logement, habitat, migrations résidentielles, hébergement	84
Petite enfance	84
Temps périscolaires	85
Parentalité	85
Aidants familiaux, dépendance	85
Vulnérabilités, précarité	86
Trame d’entretien	87

Carte des Iris et des secteurs de Grenoble



Sources : Ville de Grenoble, AURG

Remerciements

L'Analyse des besoins sociaux est menée dans un cadre partenarial et résulte d'une réflexion collective. Nous remercions ainsi les nombreux contributeurs, professionnels ou bénévoles, pour leur implication dans la démarche, la transmission de leurs données et leurs apports qualitatifs.

Services du CCAS, de la Ville et de la Métropole

- **Direction de l'action sociale petite enfance**
Pôle accueil petite enfance
Relais assistantes maternelles
Pôle sécurité, santé et médico-social
- **Direction de l'intervention et de l'observation sociales**
Plateforme d'inclusion financière
Pôle orientation hébergement insertion
- **Direction des établissements d'hébergement**
Maison des aidants
- **Direction de l'action territoriale**
Maisons des habitants
Directions de territoire
- **Direction de la relation citoyenne**
Plateforme familles
État civil
- **Direction de la santé publique et environnementale**
Service Promotion de la santé
Service Santé scolaire
- **Direction éducation jeunesse**
Service gestion et prospective
- **Direction foncier habitat**
Service gestion du logement social et de l'hébergement

Partenaires locaux

- **Agence d'urbanisme de la région grenobloise**
- **Caf de l'Isère**
Bureau d'études
Pôle travail social
Pôle développement sur les territoires
- **Confédération syndicale des familles**
- **Conseil départemental de l'Isère**
Service observation documentation évaluation
- **Dépann'Familles**
- **Éducation nationale**
Service d'action sociale en faveur des élèves
- **Lieux d'accueil enfants-parents**
L'Hirondelle
Les Ménestrels
La Marelle
La Cabane
- **Maison des familles**
- **SIAO de l'Isère**
- **UDAF/Observatoire de la vie familiale**

Références bibliographiques

Démographie - population

- Carole Bonnet, Bertrand Garbinti, Anne Solaz, « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », *Insee Références*, édition 2015.
- Guillemette Buisson, Vianney Costemalle et Fabienne Daguët, « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n° 1539, mars 2015.
- Aude Lapinte, Guillemette Buisson, « Vivre dans plusieurs configurations familiales », *Insee Première* n° 1647, mai 2017.
- Insee, *Couples et familles*, édition 2015.

Logement, habitat, migrations résidentielles, hébergement

- Sophie Villaume, « Petites surfaces, surpeuplement, habitat dégradé : des conditions de logement plus difficiles après une séparation », *Études et Résultats* n° 947, Drees, janvier 2016.
- Didier Vanoni, « Aménager les parcours résidentiels des familles. Dans l'agglomération rennaise et les Hauts-de-Seine », *Informations sociales* n° 130, 2006/2, p. 38-47.
- Guillemette Buisson, Liliane Lincot, « Où vivent les familles en France ? », *Insee Première* n° 1582, janvier 2016.
- Serge Maury, Axel Gilbert, « Où habitent les familles en Auvergne - Rhône-Alpes ? », *Insee Analyses Auvergne – Rhône-Alpes* n° 3, janvier 2016.
- Observatoire social, économique et urbain de Grenoble, « Logement et habitat. Migrations résidentielles », *Cahier thématique*, 2012.
- Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole, *Regards croisés des observatoires. Familles*, n° 2, janvier 2012.
- OBS'Y, « Trajectoires résidentielles dans l'agglomération grenobloise », *Regards croisés*, décembre 2014.
- Fédération des acteurs de la solidarité, Baromètre du 115, juin-juillet 2017.
- Fédération des acteurs de la solidarité, Baromètre du 115, enquête flash, 4 septembre 2017.
- Fondation Abbé Pierre, Rapport mal-logement, 2018.
- Jean-Noël Escudié, « Les propriétaires bailleurs ne sont pas (tout à fait) ceux que l'on croit », Localtis, Caisse des dépôts, octobre 2017.

Petite enfance

- Pauline Virost, « Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes », *Études et Résultats* n° 1014, Drees, juin 2017.
- Arnaud Crépin, Daimen Hillairet, Emilie Legendre, Anne Unterreiner, « Les familles utilisatrices des micro-crèches : profil, usages et satisfaction », *L'essentiel* n° 176, Cnaf, 2018.
- Danielle Boyer, Sophie Villaume, « Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands-parents », *Études et Résultats* n° 0960, Drees, mai 2016.
- Bertrand Geay, « Les relations entre parents et personnels d'accueil de jeunes enfants. La transmission des normes au prisme des rapports entre classes sociales », *Revue des politiques sociales et familiales* n° 118, décembre 2014, p. 35-44.
- Marie Cartier *et al.*, « Pourquoi les parents préfèrent-ils la crèche ? les représentations hiérarchisées des modes de garde professionnels », *Revue française des affaires sociales* 2017/2, p. 247-264
- Sophie Villaume, « Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans ? », *Études et Résultats* n° 0930, Drees, août 2015.

- Sophie Villaume, Pauline Viro, « Travail à temps complet et jeunes enfants : comment font les couples pour tout concilier ? », *Études et Résultats* n° 0981, Drees, novembre 2016.
- Myriam Chatot, « Profiter des enfants ou s'offrir du temps ? Les conditions auxquelles les pères prennent un congé parental », *Revue française des affaires sociales* 2017/2, p. 229-246.
- Boyer Danielle, « Les pères en congé parental à temps partiel en France : vers un modèle égalitaire ? », *Revue des politiques sociales et familiales* n° 122, 2016, p. 63-76.
- Morgan Kitzmann, « La prise en charge des jeunes enfants par l'aide grand-parentale : un mode de garde composite », *Revue française des affaires sociales* 2017/2, p. 187-206.
- Audrey Daniel, « La prise en charge de la garde des jeunes enfants par l'aide informelle », *Recherches et Prévisions* n° 77, 2004, p.49-61.
- « L'accueil du jeune enfant en 2016 », Rapport 2017 de l'Observatoire national de la petite enfance, Cnaf.

Temps périscolaires

- Claire Charavel, « Avant et après l'école, qui prend en charge les jeunes enfants scolarisés ? », *Études et Résultats* n° 0959, Drees, avril 2016.
- Arnaud Crépin, « Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires : le point de vue des parents », *L'e-ssentiel* n°152, Cnaf, décembre 2014.
- Arnaud Crépin, « Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires 2016 », *L'e-ssentiel* n° 170, Cnaf, 2017.

Parentalité

- Arnaud Crépin, Jeanne Moeneclaey, « Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité », *L'e-ssentiel* n° 165, Cnaf, 2016.
- Delphine Reydellet, « Analyse des résultats de l'enquête parentalité effectuée auprès de parents allocataires », Caf de l'Isère, mars 2016.

Aidants familiaux, dépendance

- Aude Lecroart, Olivier Froment, Claire Marbot, Delphine Roy, « Projection des populations âgées dépendantes », *Dossiers solidarité et santé* n° 43, Drees, septembre 2013.
- Noémie Soullier, « L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile », *Études et Résultats* n° 771, Drees, août 2011.
- Noémie Soullier, « Aider un proche âgé à domicile : la charge ressentie », *Études et Résultats* n° 799, Drees, mars 2012.
- Guillaume Rousset, « Le rôle des aidants familiaux, une réponse à la vulnérabilité reconnue et encouragée par le droit », *Informations sociales* n° 188, 2015/2, p. 96-98.
- Charlotte Pernot, Marc Schalck, « Qui sont les proches aidants de personnes âgées ? L'exemple du Bas-Rhin », *Compas études* n° 21, août 2017.
- « La place des familles dans la prise en charge de la dépendance des personnes âgées », Haut Conseil de la Famille, note adoptée le 16 juin 2011.
- « Offre dédiée aux personnes âgées dépendantes en Auvergne-Rhône-Alpes », *Dossier régional autonomie*, Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2017.
- OBS'Y, « Le vieillissement dans la métropole », *Regards croisés*, octobre 2016.
- Observatoire de la vie familiale de l'Isère, *Handicap, maladies chroniques et parentalité*, mai 2017.

Vulnérabilités, précarité

- Axelle Brodiez-Dolino, « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », *Informations sociales* n° 188, 2015/2.
- Arnaud Campéon, « Solitudes en France : mise en forme d'une expérience sociale contemporaine », *Informations sociales* n° 188, 2015/2, p. 21.
- Jean-Yves Barreyre, « La dimension familiale de la vulnérabilité », *Informations sociales* n° 188, 2015/2, p. 28.
- Claude Martin, « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel », *Revue européenne de recherche sur le handicap*, 2013.
- Loïc Trabut, « Distance et besoins de solidarité au sein des familles », *La famille à distance. Mobilités, territoires et liens familiaux*, Imbert Christophe, Lelièvre Évan Lessault David dir., Ined éditions, avril 2018.
- Antoine Loubet, Simon Fredon, « Redistribution : les effets des prestations sociales sur le niveau de vie des ménages les plus modestes », *Études et Résultats* n° 1028, Drees, septembre 2017.
- « Enfants pauvres, enfants démunis : quels indicateurs ? », *Les cahiers de l'ONPES*, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, octobre 2017.

Trame d'entretien

Structure et publics

- Missions et organisation
- Publics accueillis :
 - caractéristiques
 - évolutions
 - renouvellement : s'agit-il toujours des mêmes familles ? comment l'expliquer ?
 - y a-t-il une spécificité grenobloise ?
 - disposez-vous de données à exploiter ?

Petite enfance/parentalité

- Quelles sont les caractéristiques des familles avec jeunes enfants que vous rencontrez ?
- Sur quoi portent les questionnements des (nouveaux) parents ?
- Les services proposés sur le territoire en matière d'accueil des jeunes enfants vous semblent-ils suffisants ? en adéquation avec les besoins des familles ? bien repérés et utilisés par les familles ?
- Les services proposés sur le territoire pour l'accompagnement des familles vous semblent-ils suffisants ? en adéquation avec les besoins des familles ? bien repérés et utilisés par les familles ?

Vulnérabilités

- Quelles sont les difficultés que peuvent rencontrer les familles dans leur vie quotidienne ?
- Identifiez-vous des moments particuliers dans la vie des familles qui sont susceptibles de générer des difficultés ?
- Quels services/équipements les familles peuvent-elles solliciter pour répondre à leurs besoins/difficultés ?
- Ces services vous semblent-ils en adéquation avec leurs besoins ?
- Ces services vous semblent-ils bien repérés et utilisés par les familles ?
- Quelles réponses faudrait-il apporter ?
- Percevez-vous un enjeu particulier/prioritaire sur lequel il faudrait agir ?

Solidarités intrafamiliales

- Le public que vous connaissez a-t-il recours à des aides dans sa sphère de proximité ?
- Dans quels domaines ?
- Pourquoi, selon vous ? (absence de prise en charge institutionnelle, meilleure solution, confiance dans l'entourage...)